

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1973.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1974, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

Développement industriel et scientifique.

INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Joseph Yvon, Paul Mistral, Michel Chauty, Raymond Brun, vice-présidents ; Joseph Voyant, Fernand Chatelain, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Auguste Billiemaz, Maurice Blin, Pierre Bouneau, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Jean Cluzel, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Georges Dardel, Léon David, René Debesson, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Charles Durand, Emile Durieux, François Duval, Fernand Esseul, Jean Filippi, Jean Francou, Lucien Gautier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Alfred Isautier, Maxime Javelly, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Léandre Létouart, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Josy-Auguste Moinet, Louis Orvoen, Gaston Pams, Paul Pelleray, Albert Pen, Raoul Perpère, André Picard, Jules Pinsard, Jean-François Pintat, Henri Prêtre, Jules Roujon, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Michel Sordel, René Touzet, Raoul Vadepied, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 646 et annexes, 681 (tomes I à III et annexe 14), 686 (tome VI) et in-8° 52.

Sénat : 38 et 39 (tomes I, II et III, annexe 13) (1973-1974).

Lois de finances. — Industrie - Institut de Développement industriel - Sidérurgie - Chimie - Automobile - Machine-outil - Energie - Charbon - Electricité - Pétrole - Gaz.

SOMMAIRE

	<u>Pages.</u>
I. — Vue d'ensemble de l'industrie française :	
1° Situation générale	5
2° La politique française d'industrialisation.....	14
II. — Problèmes généraux de l'industrie française :	
1° Relations avec l'extérieur.....	35
2° Evolutions internes	60
III. — Quelques aspects sectoriels de l'industrie française :	
1° La sidérurgie	97
2° La chimie	104
3° L'industrie automobile	111
4° Les industries mécaniques.....	114
5° Industries diverses	120
IV. — Le secteur de l'énergie :	
1° Bilan énergétique français	127
2° La crise de l'énergie	131
Conclusion	137
ANNEXE I : Echanges de la France avec l'U.R.S.S.	141
ANNEXE II : Echanges de la France avec la Chine	145

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, le rapporteur pour avis de la Commission des Affaires économiques et du Plan vous présente une vue à la fois générale et sectorielle de l'industrie française à la fin de 1973, ainsi que les perspectives de son évolution en 1974.

On sait que le Ministère du Développement industriel et scientifique (M.D.I.S.) n'a pas, malgré son nom, véritablement les moyens de sa vocation. L'action d'autres départements ministériels, comme le caractère libéral de la vie économique, limitent étroitement ses possibilités d'action.

C'est donc dans cette double optique que nous examinerons successivement :

- la situation d'ensemble de l'industrie française à la fin de 1973 ;
- les problèmes généraux de l'industrie française ;
- certains aspects sectoriels de l'industrie française ;
- les problèmes de l'énergie.

PREMIERE PARTIE

VUE D'ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

I. — Situation générale de l'industrie française.

Pour comprendre la situation et les tendances de l'industrie française à l'heure actuelle, il est nécessaire de replacer celle-ci dans la conjoncture générale de l'économie : ainsi, avant d'analyser la situation de l'industrie française, les éléments concernant les prix, la demande (intérieure et extérieure) et la production en général, seront décrits.

Ensuite, la conjoncture industrielle proprement dite sera examinée dans les diverses branches d'activité, puis par grands secteurs : biens de consommation, biens d'équipement, biens intermédiaires. L'analyse par branches d'activité repose sur des données statistiques remontant au mois de juillet (faute de sources disponibles plus récentes) tandis que l'analyse par grands secteurs s'appuie sur les premiers résultats de l'enquête mensuelle dans l'industrie en septembre 1973.

Nous examinerons enfin l'évolution du financement des investissements dans le cadre du VI^e Plan.

A. — LA CONJONCTURE GÉNÉRALE

1. *Les prix et la monnaie :*

L'allègement de la T.V.A. a produit son effet en début d'année. Cependant la hausse des prix à la consommation a repris en avril (0,8 %) et s'est poursuivie : 1,1 % en mai, 0,9 % en juin, 1 % en juillet, 0,8 % en août. Il faut noter à ce sujet que les hausses prépondérantes affectent les services et les produits agricoles ;

— la progression des disponibilités monétaires, assez vive à nouveau en mars-avril-mai, est plus modérée en juin. Une inflexion semblable, quoique atténuée, s'observe sur les disponibilités quasi monétaires, et se remarque par conséquent sur l'ensemble de la masse monétaire ; les crédits à l'économie augmentent rapidement depuis mars tandis que les créances sur le Trésor public restent stables ;

— la croissance de l'épargne liquide et à court terme a repris son cours durant le second semestre. L'épargne formée chaque mois semble croître plus vite depuis un an.

Quant à l'épargne à long terme, on note des émissions d'obligations extrêmement abondantes durant le deuxième trimestre. Les taux de rendement des obligations dépassent maintenant 9 %.

Les prix à la consommation ont continué à croître à un rythme mensuel de l'ordre de 1 % au cours des derniers mois, tandis que les prix industriels ont atteint des niveaux élevés.

2. *La demande intérieure :*

La consommation réelle des ménages en volume se poursuit en 1973 au taux de 5,8 % l'an et leur préférence pour l'épargne n'a pas augmenté au cours du premier semestre.

Dans l'ensemble des commerces, les ventes continuent de se développer à un rythme soutenu et les stocks se sont à nouveau réduits. Le premier semestre 1973 apparaît en forte progression sur les précédents en ce qui concerne les commandes d'équipement, par suite de la saturation progressive des capacités de production.

Les commerçants ont une opinion très favorable de l'évolution des affaires dans l'ensemble des commerces spécialisés : la demande des ménages n'a pas de raison de se ralentir dans l'immédiat. Néanmoins, l'effet n'est pas en proportion de cette amélioration en ce qui concerne les intentions de commandes à passer.

De nombreuses entreprises, soumises à de fortes tensions sur leurs capacités de production ont été conduites à relever progressivement leurs projets d'investissement au cours des derniers mois. Il en ressort une croissance prévisible des investissements de 13 % en valeur, soit une croissance en volume de 7 % en 1973.

Naturellement, à la lumière des récents événements, notamment pétroliers, on doit s'interroger sur l'ampleur des modifications que risque de subir la vie économique dans les mois à venir.

3. La demande étrangère et le commerce extérieur :

Après une pause momentanée au premier trimestre, nos échanges ont repris leur progression au rythme très rapide déjà observé depuis la moitié de l'année 1972.

Ce rythme, en valeur, serait proche de 25 % l'an et correspondrait à un taux de croissance en volume de l'ordre de 15 % l'an.

Le taux de couverture (f.o.b./f.o.b.) reste à un niveau satisfaisant (c'est-à-dire supérieur au taux d'équilibre). Pour l'ensemble des produits manufacturés, la croissance de nos exportations (en valeur) reste vive tandis que nos importations, ralenties à la fin du premier trimestre, progressent maintenant avec une rapidité comparable. Cette évolution a provoqué un effrètement progressif de la position favorable de notre commerce extérieur.

On note un plafonnement des exportations vers l'Allemagne et les U. S. A. ; en revanche les ventes à la Grande-Bretagne ne cessent de se développer.

4. La production :

L'indice de la production, sans le bâtiment, montre au deuxième trimestre de 1973 une tendance qui, si elle se prolongeait au même rythme pendant un an équivaldrait à un taux de croissance voisin de 10 %. Mais cette tendance succède à un infléchissement qui avait marqué le premier trimestre à la suite de l'accélération très vive de la production durant les derniers mois de 1972.

Cette croissance s'appuie sur la demande intérieure, notamment celle de biens intermédiaires et de biens d'équipement, ainsi que sur la demande étrangère qui reste active également. On note un gonflement des carnets de commande alors que les stocks à la production, inférieurs à la normale, se réduisent encore et sont jugés très faibles par les industriels.

En ce qui concerne les prix de gros industriels, les prix des matières premières restent en forte hausse (30 % l'an et même 50 % l'an pour celles qui sont importées), tandis que la hausse des produits semi-transformés se poursuit avec régularité, au rythme actuel de 12 % l'an.

Quant à l'emploi, le ralentissement de la croissance des effectifs occupés constaté au deuxième trimestre n'affecte pas toutes les branches : il est surtout sensible dans le bâtiment. Dans de nombreuses branches au contraire, la croissance se maintient : elle reste même très soutenue dans la mécanique, la construction électrique, l'automobile, le bois et l'ameublement.

Si l'expansion se maintient au même rythme dans les mois à venir, un problème de saturation des capacités de production risque de se poser : en juin 1973, 31 % des entreprises déclaraient être empêchées de produire davantage par manque d'équipement.

Les perspectives générales de prix sont celles d'une hausse toujours rapide des prix industriels, voire d'une accélération de la hausse des prix à la production (les prévisions des industriels sont en effet les plus élevées qui aient été enregistrées), d'autant que les chefs d'entreprise prévoient un glissement des taux de salaires de plus en plus important.

Il y a là dans l'ensemble un risque de recours accru aux importations au cours des prochains mois et d'aggravation des tensions inflationnistes.

B. — LA CONJONCTURE INDUSTRIELLE

En ce qui concerne la conjoncture industrielle proprement dite à l'intérieur des trois grands secteurs de production qui forment l'industrie (biens de consommation, biens d'équipement, biens intermédiaires), le tableau de la situation et des tendances dans les principales branches d'activité s'établit comme suit.

1. *Les industries de biens de consommation.*

a) Industries textiles et du cuir.

— *Ensemble des industries textiles :*

Dans la plupart des branches, la production reste favorablement orientée sauf dans l'industrie lainière en baisse depuis six mois, et la bonneterie.

L'évolution des carnets, au plan de l'ensemble, est extrêmement encourageante, alors que les stocks restent inférieurs à la normale.

— *Industrie du cuir* :

La tendance de la production ne marque pas de progrès depuis l'été 1972. Un élément favorable semble pourtant être le retournement dans l'évolution des carnets de commande, surtout au premier trimestre.

b) Biens durables de la construction électrique
et électronique.

La production grimpe depuis le début de l'année à un rythme très élevé. Cette tendance s'infléchit en juin.

Dans l'équipement ménager, les carnets sont toujours très gonflés, poursuivant la tendance de fin 1972.

Si la pression des importations se poursuit, deux secteurs apparaissent menacés : celui des radio-récepteurs de bas de gamme et celui de l'électro-acoustique. Cependant, les perspectives de développement sont meilleures pour la production de téléviseurs couleur, d'auto-radios et de radio-récepteurs de haut de gamme.

c) Industrie automobile.

Après l'aléa du mois d'avril, la production a repris à un rythme élevé.

Les immatriculations continuent de progresser à un taux annuel voisin de 10 %.

Les échanges extérieurs, qui s'élargissent, connaissent d'amples fluctuations (actuellement : fléchissement modéré des exportations, vive reprise des importations).

La tension sur les carnets de commande (en hausse) et les stocks (en baisse) n'a fait que s'accroître jusqu'en juillet.

Si la situation pétrolière devait provoquer des difficultés, il est à craindre que l'industrie automobile n'en soit une des premières victimes.

2. *Les industries des biens d'investissements.*

a) Bâtiment et industries voisines.

L'activité dans le bâtiment et les travaux publics est encore assez bonne en mai-juin, après avoir été forte en début d'année. Mais les perspectives des entrepreneurs en avril étaient très favorables.

La situation demeure excellente pour les producteurs de matériaux de construction, puisque, pour ces produits, il existe une vive tension de la demande. Mais la grève des cimenteries risque de perturber sérieusement ce secteur.

b) Industries mécaniques.

Les résultats du premier trimestre 1973 confirment la reprise de la croissance à partir de la fin de 1972. L'ensemble du secteur continue donc de bénéficier d'une conjoncture favorable.

Les principales difficultés proviennent de la hausse des éléments constitutifs des coûts de revient (notamment des prix de l'acier) et du manque chronique de main-d'œuvre qualifiée.

c) Construction électrique et électronique.

Depuis janvier, les résultats enregistrés continuent d'être satisfaisants, l'indice d'ensemble plafonnant à un niveau élevé. Comparé aux valeurs de 1972, ce niveau est tel qu'il fait apparaître une tendance annuelle supérieure à 10 %.

Les carnets de commande concernant les équipements électriques industriels restent assez gonflés jusqu'en juin, malgré une tendance à la baisse à partir d'avril.

3. *Les industries des biens intermédiaires.*

a) Extraction des minerais et production des métaux.

La pression de la demande est forte dans ce domaine et le gonflement des carnets de commande au regard de stocks en baisse et au-dessous de la normale, d'après les industriels, traduit cette situation.

La production d'acier continue de progresser régulièrement, à l'inverse de celle des métaux non ferreux.

b) Première transformation des métaux.

Il n'y a pas de ralentissement de la croissance pour cette production. Si les stocks demeurent bas, les carnets continuent de s'améliorer.

c) Industrie des pâtes, papiers et cartons.

Les carnets de commande en juillet ont été portés à un niveau record, tandis que les stocks se contractaient. Cependant la production ne fait plus de progrès dans l'ensemble depuis le début de 1973.

d) Industries chimiques et caoutchouc.

Pour la plupart des grandes branches, la production semble avoir été forte en juin, et l'indice de la chimie minérale a maintenant regagné le terrain perdu en 1972. C'est seulement dans la branche du caoutchouc que les progrès de la production depuis un an apparaissent minimes.

Dans l'ensemble on assiste à une forte croissance dans les six premiers mois de 1973. Les stocks baissent tandis que les carnets de commande sont inférieurs à la normale.

e) Industries énergétiques.

Le léger recul de la production d'énergie en juin survient après deux mois forts de sorte que la tendance enregistrée depuis deux ans (7 à 8 % annuels) ne semble pas remise en question.

La croissance de la branche « gaz naturel et produits pétroliers » est très forte par rapport à la production d'électricité qui se maintient. Dans ce secteur, naturellement, les perspectives sont complètement transformées par l'incertitude actuelle résultant de la crise du Moyen-Orient.

4. Conclusions.

En résumé, la situation dans les trois grands secteurs : biens de consommation, biens d'équipement, biens intermédiaires, peut être ainsi décrite :

a) Dans les industries produisant des biens de consommation.

La croissance de la production s'effectue à un rythme modéré depuis plusieurs mois. Ce sont l'électroménager et l'automobile où la croissance est très vive qui sont les éléments moteurs du groupe, tandis que l'ensemble textile-habillement-cuir connaît une croissance très lente.

Cependant la demande adressée aux industriels demeure active en septembre depuis le mois de juin et les industriels prévoient une croissance de leur production un peu plus soutenue au cours des prochains mois.

b) Dans les industries produisant des biens d'équipement.

La croissance de la production est très vive depuis plusieurs mois, en particulier dans l'optique et la mécanique de précision, la construction de machines et la construction électrique et électronique.

En septembre, les carnets de commande restent bien garnis, en particulier les carnets-étranger dont le niveau est un des plus élevés jamais enregistrés, alors que les stocks, qui ont peu varié depuis juillet, sont très inférieurs à la normale.

La croissance de la production devrait donc rester très vive au cours des prochains mois.

c) Dans les industries produisant des biens intermédiaires.

La croissance de la production s'est légèrement ralentie ; elle se poursuit néanmoins à un rythme soutenu.

En septembre, malgré une légère réduction par rapport à juin, les carnets de commande restent très bien garnis et la demande qui s'accroît régulièrement depuis le début de l'année, est à présent jugée active.

La demande étrangère se maintient à un niveau très supérieur à la normale tandis que la réduction des stocks, à présent très faibles, se poursuit.

Les industriels de ce secteur prévoient la poursuite de la croissance à un rythme proche de celui récemment observé. Mais l'apparition de la crise du pétrole remet en cause cet optimisme.

*

* *

En conclusion, à l'heure où ces lignes sont écrites — fin novembre — il est encore trop tôt pour se prononcer avec certitude. Cependant, les menaces qui pèsent sur l'économie mondiale sont telles que l'inquiétude la plus grande est devenue le sentiment dominant de tous.

C. — LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS AU COURS DU VI^e PLAN

Il convient, tout d'abord, de souligner que, malgré un léger ralentissement en 1971 et 1972 de la croissance de la production intérieure brute, la forte reprise de 1973 devrait permettre d'atteindre, sur la période 1970-1974, les prévisions du Plan (5,8 à 6 %), sauf si l'évolution économique devait se modifier profondément en 1974.

Le développement des investissements productifs de l'ensemble des branches de l'économie a été jusqu'ici conforme aux prévisions moyennes. Mais, pour l'industrie, la progression moyenne des investissements prévue (5,6 %) ne sera atteinte finalement que si après l'année 1971 médiocre (2 %), l'année 1973 était au moins aussi bonne que 1972 (7 %), ce qui paraît d'ailleurs devoir être le cas.

Afin d'assurer le financement de ces investissements, le VI^e Plan avait notamment souligné l'importance de l'autofinancement et du marché financier.

De 1968 à 1971, les taux d'autofinancement ont diminué avec les résultats des entreprises mais un mouvement de reprise s'est amorcé durant le premier semestre. Toutefois, dans l'ensemble, pour les entreprises non agricoles, ce taux restera vraisemblablement inférieur aux prévisions, aux alentours de 81 %.

Par contre, le développement des émissions financières a été considérable : elles ont doublé en 4 ans et dépassé les prévisions du Plan, grâce à la progression des obligations, passées de 7,6 en 1969 à 21,2 milliards en 1972 (prévisions 13,8), les actions n'ayant progressé que de 7 à 8,3 milliards (prévisions 11,2). Cette expansion est cependant très ralentie depuis un an.

Par ailleurs, l'abondance monétaire a facilité le recours aux crédits. Les crédits à court terme d'abord, puis les crédits à long terme ont très sensiblement augmenté et, en fait, ce sont les banques qui ont accru, surtout depuis le deuxième semestre 1972, leur soutien à l'industrie sous forme de prêts à long et moyen terme.

Dans l'ensemble, les entreprises ont trouvé les ressources nécessaires à leur développement.

II. — La politique française d'industrialisation.

Nous examinerons successivement :

- les grandes lignes de la politique industrielle de la France ;
- l'utilisation des crédits d'action de politique industrielle ;
- la régionalisation de l'action du ministère.

A. — LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DE LA FRANCE AU COURS DU VI^e PLAN

Dans la perspective de l'ouverture de l'économie française à la concurrence internationale, la croissance rapide que vise le VI^e Plan s'appuie sur la recherche d'une accélération du développement industriel et d'une amélioration de la compétitivité de notre industrie.

Pour atteindre ces objectifs, on avait prévu :

- d'une part, des mesures générales concernant l'ensemble des entreprises, en ayant pour but de créer un environnement favorable au développement compétitif ;
- d'autre part, des mesures spécifiques à certains secteurs, considérés comme prioritaires, afin d'accélérer leur modernisation.

Grâce au rôle de coordination qu'il possède, le Ministère est d'abord intervenu pour faire valoir aux divers niveaux de décisions les impératifs du développement industriel.

Par ailleurs, le Ministère est directement responsable de l'attribution de certains moyens d'intervention destinés à favoriser l'industrialisation du pays. Il s'agit :

Des crédits d'action de politique industrielle (C.A.P.I.) destinés à faciliter l'adaptation ou la restructuration des secteurs et à financer des actions de portée générale visant à améliorer l'environnement industriel.

Les autorisations de programmes relatives aux C. A. P. I. s'élevaient, en 1973, à 88,1 millions de francs et en 1974 à 107 millions de francs.

Une partie de cette dotation est affectée au financement des « actions pilotes » menées pour informer les dirigeants d'entreprises des problèmes de gestion.

Les dotations affectées aux programmes prioritaires du VI^e Plan, c'est-à-dire la mécanique, l'électronique et la chimie, représentent 30 % des dotations globales en 1973 et devraient représenter un peu plus de 40 % en 1974, ce qui traduit la volonté de mettre l'accent sur les priorités définies par le VI^e Plan ;

Des contrats d'aide à la recherche scientifique, qui permettent la mise en œuvre des techniques nouvelles indispensables au progrès de notre industrie, notamment à l'étranger.

Enfin, le Ministre du Développement industriel et scientifique intervient dans *la répartition des primes de développement industriel* destinées à harmoniser le développement national, et il veille au développement des interventions de l'I. D. I.

L'ensemble de ces moyens, alliés aux multiples autres moyens dont disposent les Pouvoirs publics (mais dont le Ministère du Développement industriel et scientifique n'a pas seul la responsabilité) ont été utilisés pour la réalisation des objectifs du VI^e Plan.

Cependant, dans quelques cas, les objectifs fixés par le Plan n'ont pas été atteints, à mi-parcours de celui-ci, notamment du fait des aléas internationaux : en effet, les projections associées au Plan étaient fondées sur des hypothèses de conjoncture mondiale qui ont été remises en cause par le développement important de l'inflation à l'échelle internationale.

1. *La politique de l'environnement industriel.*

a) *Les orientations de la politique de la recherche et de l'innovation.*

— *La recherche industrielle :*

Le VI^e Plan avait prévu, pour l'effort national de recherche et de développement, un rythme de progression permettant d'accroître sa part dans le produit national jusqu'à un niveau voisin de celui qui avait été atteint en 1967-1968. Cet effort de recherche comporte trois parties qui sont d'un ordre de grandeur voisin : la recherche financée par le secteur privé, l'essentiel de la recherche

civile publique regroupée à l'intérieur de l'enveloppe-recherche, qui donne lieu à une coordination interministérielle, enfin des activités publiques de recherche et de développement ne rentrant pas dans l'enveloppe (programmes militaires, grands programmes d'aéronautique civile, centre national d'étude des télécommunications, recherche liée à l'enseignement supérieur).

Pour l'enveloppe-recherche, dont seules les autorisations de programme ont fait l'objet d'une programmation indicative de 21.400 millions de francs en hypothèse haute et 19.500 millions de francs en hypothèse basse, trois grands objectifs avaient été retenus :

- une participation au progrès général des connaissances par une progression régulière des crédits de la recherche fondamentale ;
- une nette priorité au développement des recherches dont les résultats concernent directement l'amélioration des conditions et du cadre de vie (santé, habitat, transport, environnement, etc.) ;
- enfin, une participation de l'effort de recherche et de développement au renforcement de la productivité et de la compétitivité de l'industrie. Cet objectif conduisait moins à accroître sensiblement la part des programmes de recherche-développement à caractère industriel qu'à orienter ces recherches vers les applications industrielles et l'épanouissement des innovations :
 - par une réduction de la part des grands programmes, ceux-ci devant être par ailleurs orientés vers les applications industrielles ;
 - par une forte croissance des aides à caractère incitatif consenties aux entreprises du secteur concurrentiel.

Ces aides sont dispensées au moyen de trois procédures principales :

- les actions concertées industrielles, permettant de financer 50 % du coût des dépenses de recherche effectuées par des entreprises et des laboratoires publics sur des thèmes reconnus prioritaires. Elles sont gérées par la D. G. R. S. T. qui s'appuie sur des comités d'experts ;

— les aides au pré-développement permettant de financer l'expérimentation d'un nouveau produit ou procédé mis au point dans un centre technique professionnel ;

— enfin, les aides au développement, pour lesquelles était prévu le financement le plus important, permettant de subventionner à hauteur de 50 % le coût total du développement d'un résultat de recherche par une entreprise à son initiative. L'aide accordée est remboursable avec prime en cas de succès.

Enfin, des crédits devraient être consentis en priorité aux secteurs sur lesquels repose le développement industriel : secteurs de base (chimie, métallurgie, mécanique) et secteurs de pointe où une priorité était donnée aux composants électroniques.

Malgré les difficultés budgétaires, une progression continue des recherches de base a pu néanmoins être assurée, permettant le maintien du potentiel existant et un certain nombre d'opérations nouvelles concentrées dans les domaines prioritaires. Les recherches à finalité socio-économique ont progressé d'environ 20 % par an, permettant de marquer l'essentiel des inflexions prioritaires du Plan. En revanche, dans la recherche industrielle, l'inertie propre aux grands programmes a imposé une assez forte contrainte au développement des aides incitatives à l'industrie qui accusent un retard certain par rapport au Plan. Les crédits attribués à ces aides ont représenté environ 720 millions de francs en trois ans (francs de 1970), les secteurs de l'industrie concurrentielle retenus comme prioritaires par le Plan faisant l'objet d'un effort particulier. Un redressement très sensible est cependant intervenu dans le projet de budget pour 1974 : ainsi les crédits d'aide au développement se montent à 240 millions de francs, au lieu de 154 l'an dernier et 210 millions de francs en 1972.

— *L'innovation* :

Diverses mesures ont été prises pour promouvoir l'innovation industrielle :

— la taxation au taux de 10 % des plus-values résultant de la concession exclusive de procédés et techniques de fabrication au même titre que les plus-values résultant de la concession de brevets ;

— l'extension de la procédure de la lettre d'agrément au lancement industriel et commercial de produits et matériels nouveaux et à l'application de procédés de fabrication.

Enfin, des initiatives privées ont été prises avec le concours d'organismes publics pour faciliter et encourager le développement et le financement de l'innovation. La création de la Sofinnova a d'ores et déjà permis de favoriser les entreprises d'innovation, essentielles dans une économie de croissance.

D'autre part, les C. A. P. I. financent des bourses pour les chercheurs et les inventeurs et favorisent une large campagne d'information sur l'innovation par l'organisation de colloques et de salons (Inova).

b) Politique de développement régional.

Afin d'harmoniser le développement régional de l'industrie, diverses actions ont été menées.

Le régime des aides au développement industriel a fait l'objet, comme prévu, d'une révision au début de l'année 1972. Les principales dispositions nouvelles en sont les suivantes :

— unification des primes de développement industriel et d'adaptation industrielle en un seul régime, dit des « primes de développement régional » applicable aux régions de l'Ouest et aux zones de conversion déterminées pour toute la durée du VI^e Plan ;

— attribution du taux d'aide le plus élevé (25 % pour les créations, 20 % pour les extensions) aux zones de conversion ou d'adaptation : zones sidérurgiques, minières et frontalières ;

— simplification des procédures : la procédure d'instruction et d'attribution des aides est déconcentrée au niveau régional pour les programmes d'investissement inférieurs à 5 millions de francs (2 millions antérieurement) ;

— les programmes d'investissement supérieurs à 5 millions de francs réalisés dans les villes moyennes, au sein des zones primables, pourront bénéficier de taux d'aide supérieurs aux taux forfaitaires de 15 % ou 12 % ;

— relèvement du plafond de la prime par emploi créé.

c) Politique des structures industrielles
et de la formation à la gestion.

En application des décisions concernant la restructuration de l'appareil productif, l'article 22 de la loi de finances pour 1971 a reconduit pour la durée du VI^e Plan les dispositions de la loi du 12 juillet 1965 instituant un certain nombre d'encouragements fiscaux au regroupement des entreprises.

Conformément à une décision prise lors de l'adoption du Plan, un groupe de travail spécialement chargé d'étudier le problème des entreprises nouvelles et en croissance rapide a été mise en place en juin 1972. Ce groupe constitué de personnalités indépendantes conformément à la lettre de mission adressée par le Ministre du Développement industriel et scientifique à son président, M. Mialaret, a axé son travail de réflexion sur les problèmes du financement, de la fiscalité et de la gestion.

Enfin, plus particulièrement dans le domaine de la gestion des entreprises, le Ministère du Développement industriel et scientifique est intervenu par l'attribution de C. A. P. I. pour améliorer la gestion de la moyenne et petite industrie (opérations pilotes) et pour assurer la formation à des métiers spécifiques.

d) Autres mesures
concernant la politique de l'environnement industriel.

Afin de favoriser le développement des industries françaises sur les marchés étrangers, des mesures ont été prises pour améliorer le régime de l'assurance prospection et pour encourager le développement des investissements à l'étranger (garantie, prêts, exonérations fiscales).

En matière de financement général des entreprises, le VI^e Plan s'est prononcé en faveur de trois grandes orientations : faciliter aux entreprises la collecte des capitaux sur le marché financier, accroître les concours à moyen terme des banques à l'industrie et développer les ressources des établissements financiers spécialisés dans le financement de l'industrie. Dans l'ensemble, ces objectifs ont été respectés, grâce à diverses mesures prises en 1971 et 1972.

Enfin, les mesures inscrites dans le Plan en matière d'emploi et de formation professionnelle (destinées à assurer à l'industrie une main-d'œuvre disponible en qualité et en quantité satisfaisantes) sont en bonne voie de réalisation, malgré l'insuffisance des moyens juridiques et financiers.

2. *La politique sectorielle.*

Les actions sectorielles prévues par le VI^e Plan ont deux domaines d'application distincts :

— les plus importants visent à stimuler la croissance de trois branches prioritaires : la construction mécanique, la chimie, les industries de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications ;

— les autres actions, plus ponctuelles, ont pour but de faciliter la solution des difficultés particulières à certaines branches, difficultés faisant obstacle à leur développement.

a) Les secteurs prioritaires.

La construction mécanique.

En ce qui concerne la construction mécanique, le VI^e Plan s'est prononcé en faveur d'actions permettant d'assurer le financement d'un effort continu d'investissement. La décision du Comité interministériel du 8 janvier 1971, selon laquelle « un volume important de prêt du F. D. E. S. serait dès 1971 consacré de façon prioritaire aux entreprises de ce secteur » répondait à cette orientation. Le volume de ces prêts a été depuis lors fixé à 100 millions de francs, et les premiers d'entre eux ont été accordés au début de 1972.

Les interventions de l'I. D. I. en faveur d'entreprises de la construction mécanique ont, compte tenu des délais d'instruction des dossiers, débuté à peu près à la même époque.

Par ailleurs, la construction mécanique a bénéficié du régime de liberté des prix le 15 juin 1972.

Le Ministère du Développement industriel et scientifique contribue également au programme de développement de la construction mécanique par toute une série de mesures financées sur des crédits C. A. P. I.

Afin d'encourager le développement des machines-outils à commande numérique, la Caisse nationale des marchés a mis au point, à la demande du Ministère, une procédure de lettres d'agrément qui permet de mettre en place l'essentiel du financement de ces machines mises à l'essai chez les utilisateurs.

Une aide spécifique est attribuée à l'information sur les métiers de la mécanique et un effort particulier est entrepris pour la promotion des biens de la mécanique sur les marchés extérieurs.

Cependant, l'augmentation de la production en volume du secteur mécanique a été inférieure aux prévisions du Plan, de même que celle des investissements (7 % contre 10 %).

Par contre, les échanges extérieurs ont eux évolués favorablement et la balance commerciale s'est sensiblement améliorée.

En outre, un effort de restructuration particulièrement intense s'est produit en 1971 et 1972, grâce à une multiplication des accords ou fusions.

Ce dernier élément devrait avoir à terme un effet favorable sur le développement du secteur.

Le secteur de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications.

Deux séries de mesures ont été prises :

— il faut noter en premier lieu que la convention Etat - C. I. I. a été renouvelée en août 1971 ;

— en second lieu, la recherche d'une consolidation des positions des sociétés strictement françaises avait conduit à programmer un effort de recherche civile financé par les Pouvoirs publics de 4,5 milliards de francs pour la durée du VI^e Plan. L'examen des budgets de 1971 et de 1972 montre que, en termes globaux, cet engagement est respecté puisque, fin 1972, 34 % des crédits prévus ont été engagés.

Dans l'ensemble, si l'on se réfère aux prévisions globales retenues pour 1975, les industries de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications ont connu un développement compatible avec les objectifs du Plan au terme des deux premières années d'exécution. A cet égard, l'année 1972 confirme dans plusieurs secteurs (biens d'équipement, télécommunications) les progressions favorables de 1971 et marque dans les autres secteurs

un redressement de tendance dans le sens de progressions plus élevées qu'en 1971 (composants, informatique). L'année 1972 s'est révélée favorable à l'expansion du marché, au développement de la production et des échanges extérieurs.

Par contre, beaucoup reste à faire du côté de la consolidation des positions des sociétés strictement françaises. Plus de 60 % de la production française des industries de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications reste assurée par les filiales de groupes étrangers principalement américains.

Chimie.

En ce qui concerne les investissements, après une hausse exceptionnelle en 1970 et 1971 (plus de 30 % par an en valeur), un recul a été enregistré en 1972.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, la balance commerciale a subi une dégradation de 1965 à 1971 ; cependant, depuis le second trimestre 1972, un renversement de tendance s'est produit, à la fois par un freinage des importations et une accélération des exportations.

Un solde commercial positif de 2.233 millions de francs s'est dégagé en 1972 (hors matières premières). Les premiers résultats de 1973 confirment cette tendance.

Toutefois, l'effort devra s'accroître pour que les objectifs du VI^e Plan (dégagement d'un excédent des échanges extérieurs de 4 milliards en 1975) soient atteints.

Depuis 1973, une action C. A. P. I. a été entreprise pour la modernisation du secteur peinture et vernis afin de consolider les positions françaises dans cette industrie.

Les industries agricoles et alimentaires.

Le taux de croissance des industries agricoles et alimentaires, notablement plus élevé en 1971 que celui des années précédentes, a nettement fléchi en 1972. Cette évolution est essentiellement due aux variations subies par les activités plus particulièrement soumises aux fluctuations de la production agricole (viande et sucre). Cette situation n'a pas manqué d'influer sur la balance commerciale de ces produits encore que pour l'ensemble de la branche, le taux de couverture des importations par les exportations reste voisin de l'équilibre.

Par contre, les investissements étrangers en France sont encore près de dix fois supérieurs à ceux réalisés à l'étranger par les firmes françaises. Aussi, l'objectif de 500 millions d'investissements à l'étranger durant le VI^e Plan paraît-il définitivement compromis. Le déséquilibre enregistré, identique à celui constaté sur toute la durée du Plan précédent, doit être rapproché du rythme des investissements des firmes françaises qui demeure insuffisant.

Les mesures prises en faveur de toutes les activités exportatrices, notamment en 1971, ont contribué à favoriser les échanges de ces industries. Les efforts engagés par les Pouvoirs publics pour accélérer le rythme des investissements par l'attribution de concours financiers se sont traduits par une progression des crédits budgétaires sensiblement conforme aux besoins.

b) Les actions spécifiques.

En dehors des secteurs considérés comme prioritaires, le VI^e Plan a prévu la réalisation d'actions spécifiques, visant à résoudre un problème particulier du développement d'un secteur.

Diverses mesures ont été prises depuis la mise en application du Plan, pour atteindre les objectifs fixés.

Textile et ameublement.

L'objectif fixé consiste à favoriser la restructuration. Le Ministère du Développement industriel et scientifique y contribue de façon générale par l'attribution de C.A.P.I.

Les actions ont été menées dans ce cadre. Dans l'industrie textile, le C.I.R.I.T. a été autorisé à étendre son champ d'activité à la suite de la réunion de janvier 1971 du Comité interministériel de politique industrielle. Tout en poursuivant ses interventions en faveur de l'assainissement et de la restructuration du secteur, il peut, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} juillet 1971, encourager certains programmes de modernisation. Pour favoriser ces actions, il bénéficie en outre d'une aide du M.D.I.S.

Par ailleurs, conformément à la recommandation du VI^e Plan prévoyant d'encourager l'effort professionnel de réorganisation de l'industrie de l'ameublement, un décret de juin 1971 a institué un comité du développement doté du produit d'une taxe parafiscale

de 0,30 % du montant des ventes de meubles et sièges créée pour une durée de quatre ans. Il est chargé d'élaborer des programmes tendant à l'amélioration des structures ainsi que des conditions de production et de commercialisation et, grâce aux moyens financiers fournis par la taxe parafiscale, d'appuyer les actions de promotion commerciale collective, de contribuer à la formation professionnelle, et de procéder à certaines études économiques intéressant la profession.

Enfin, dans le cadre des actions sectorielles en faveur de la restructuration professionnelle, il faut encore signaler que dans les industries de la chaussure et des articles chaussants, dont le VI^e Plan avait déploré la trop grande dispersion des structures, un décret d'octobre 1971 a créé un Comité de développement. Ce comité chargé de mener à bien la restructuration du secteur, tirera ses ressources d'une taxe parafiscale créée pour deux ans et dont le taux a été fixé à 0,30 % du chiffre d'affaires.

Construction aéronautique.

Le VI^e Plan s'est prononcé en faveur d'une action particulière dans le domaine des moteurs, destinée à donner une meilleure assise à la politique de pénétration sur les marchés civils de l'aéronautique. Sur la base d'un dossier établi en 1971 et proposant le développement en coopération d'un moteur de 10 tonnes de poussée, la S.N.E.C.M.A. a été autorisée à négocier avec les grands motoristes mondiaux.

Minerais et métaux non ferreux.

Médiocre dans le domaine de la conjoncture, les deux premières années d'exécution marquent, pour l'industrie des minerais et métaux non ferreux, une étape importante dans le sens des recommandations du VI^e Plan, malgré les difficultés rencontrées pour diminuer sensiblement le déficit de la balance commerciale.

Une série de mesures a été prise par le Gouvernement pour renforcer l'industrie française (provision pour reconstitution du gisement et système de garantie des investissements à l'étranger), ainsi que pour mettre sur pied une véritable politique d'approvisionnement en matières premières (aide à la prospection) :

— confirmation du rôle du B.R.G.M. dans ses missions de prospection minière à l'étranger ;

— démarrage du « Plan cuivre » qui vise à susciter une filière française allant de la mine au raffinage par la signature des premières conventions Etat-entreprises destinées à orienter vers cette substance l'effort de recherche minière ;

— politique de stockage par élargissement de la mission et des moyens du groupement d'importation et de répartition des métaux.

Une action nouvelle à caractère exemplaire a été menée dans *l'industrie des pâtes à papier* : la lutte contre la pollution a fait l'objet d'un contrat de branche signé le 12 juillet 1972 entre le Ministre de l'Environnement et la profession. Un programme gouvernemental d'action forestière a été préparé par les deux ministères responsables.

Enfin, en application des recommandations visant à améliorer conjointement l'outil de production et les mécanismes du marché dans *le bâtiment et les travaux publics*, de nombreuses mesures ont été prises.

*
* *

L'année 1973 a connu une intensification des exportations industrielles et une forte expansion de l'industrie dans son ensemble : en effet, la croissance de la valeur ajoutée de l'industrie (hors B.T.P.) est estimée à 7,6 % en volume en 1973, alors qu'elle n'atteignait que 6,2 % en 1972 et 6 % en 1971. En outre, durant ces derniers mois, la croissance industrielle s'est très nettement accélérée.

Ainsi, l'écart qui s'est manifesté en 1971 et 1972 par rapport à l'objectif du VI^e Plan (croissance annuelle de 7,5 % de la valeur ajoutée industrielle) est partiellement comblé.

Il est nécessaire enfin de souligner que les différences constatées dans certains domaines entre l'évolution réelle et l'évolution souhaitée, sont davantage dus aux aléas internationaux qu'à des retards graves dans la mise en œuvre de la politique industrielle du VI^e Plan. Mais toutes ces données risquent d'être modifiées profondément par la crise pétrolière.

*
* *

Nonobstant ces perspectives inquiétantes, sur le plan qualitatif, l'analyse de l'évolution industrielle fait apparaître que la réalisation de deux orientations fondamentales mérite la poursuite soutenue des efforts entrepris :

— la réorientation des structures de l'industrie française vers des productions à forte valeur ajoutée et dont le marché mondial se développe rapidement, doit être poursuivie, afin d'améliorer le commerce extérieur et les investissements, notamment dans certains secteurs prioritaires ;

— la capacité autonome de décision des secteurs industriels doit être maintenue, malgré l'importance du développement des investissements étrangers en France.

*
* * *

Au total, il apparaît donc que la situation actuelle est à tout le moins incertaine. Néanmoins, il est nécessaire de poursuivre la politique du développement industriel qui se trouve définie par le Plan, ce qui conduit à :

a) Poursuivre la politique régionale de l'emploi et de la formation professionnelle déjà engagée ;

b) Rechercher toutes les possibilités de faire progresser notablement la recherche industrielle, pour contribuer au renforcement de la productivité et de la compétitivité de l'industrie ;

c) Inciter au développement des implantations industrielles à l'étranger ;

d) Confirmer et accentuer l'effort en faveur des secteurs prioritaires.

Aussi, sont mis en place les moyens correspondants aux ambitions essentielles du VI^e Plan, et avec elles les objectifs de progrès social qui en constituent la finalité.

B. — UTILISATION DES CRÉDITS D'ACTION DE POLITIQUE INDUSTRIELLE (C. A. P. I.)

Le Ministère du Développement industriel et scientifique dispose, depuis 1970, de crédits destinés à lui permettre de mener des actions de politique industrielle, les C. A. P. I., avec le souci d'une efficacité et d'une cohérence aussi grandes que possible ; ceci a conduit notamment à charger une seule direction, celle des études et programmes, de préparer leur répartition entre les diverses directions concernées.

Ces crédits font l'objet d'une utilisation souple, sans pour autant se substituer, ni aux interventions de l'Etat prévues par les procédures existantes (financements normalement assurés par le F. D. E. S., les actions concertées et celles de « recherche et développement » de la D. G. R. S. T., l'aide au pré-développement...), ni aux dotations globales mises à la disposition des services : ils ne sont pas non plus considérés comme des compléments aux crédits ouverts au titre des autres chapitres du budget du Ministère.

Les crédits d'action de politique industrielle ont été inscrits pour la première fois en 1970 au budget du Ministère (chap. 54-92, art. 2).

Les derniers montants d'autorisation de programme ont été de :

— 68 millions de francs en 1972 ;

— 88 millions de francs en 1973,

cependant que les prévisions pour 1974 ont été établies à 107 millions de francs.

Les crédits de paiement correspondants se sont élevés à :

— 53 millions de francs pour 1972, dont 23,9 millions de francs de mesures nouvelles ;

— 70 millions de francs pour 1973, dont 22,9 millions de francs de mesures nouvelles.

Rapportés aux objectifs du Ministère du Développement industriel et scientifique en matière de C. A. P. I., les résultats sont appréciés ci-après, les valeurs mentionnées se rapportant à des « autorisations de programmes » ; les objectifs examinés seront successivement :

- formation ;
- information et promotion ;
- environnement et animation régionale ;
- actions sectorielles.

1. — Objectif « Formation ».

Les opérations pilotes pour l'amélioration de la gestion dans les entreprises se sont montées à 3,5 millions de francs, tandis que le programme se montait à la hauteur de 2 millions de francs, pour continuer les actions de développement général et de per-

fectionnement de la gestion des P. M. I. (participation du Ministère du Développement industriel et scientifique égale à 1,4 million de francs).

Les programmes pédagogiques audiovisuels de technologie représentent un montant total de 0,2 million de francs.

2. — Objectif « Information et Promotion ».

Diverses mesures ont été prises, pour un montant global de 1 million de francs : information sur les métiers de la mécanique, brochure promotionnelle sur les objets à usage unique, groupe de travail « entreprises nouvelles ».

La promotion de l'innovation technologique a été encouragée (1,5 million de francs), notamment sous forme de colloques en province — commencés en 1972 — d'aides en faveur de la Fédération des associations d'inventeurs, de bourses de mobilité pour les chercheurs.

La première semaine de l'innovation (début juin à Paris) a remporté un vif succès, tant auprès des participants français que ceux venus de l'étranger (U. S. A., U. R. S. S., Yougoslavie, Canada, Japon) et la dépense correspondante excède légèrement 1 million de francs.

La promotion de l'esthétique industrielle a été encouragée à raison de 2,4 millions de francs dans le sens des mesures prises par ailleurs pour la sauvegarde de l'environnement.

Toutes ces mesures ont été financées à 100 % par le Ministère du développement industriel et scientifique.

3. — Objectif « Environnement et animation régionale ».

— L'industrialisation du Sud-Est.

Il s'agit d'études destinées à éclairer les filières industrielles les plus adaptées à un tel développement en analysant des exemples similaires en Europe, en définissant des schémas préliminaires cohérents et en évaluant l'impact du chantier de Fos sur l'économie de cette façade (programme global de 250.000 F, dont 100.000 F [40 %] sur C. A. P. I.).

— *Diverses actions régionales.*

Compléments à l'opération Moyenne et petite industrie en Savoie, Corse et Limousin — représentant un montant de 2 millions de francs, financés sur C. A. P. I.

L'animation régionale en matière d'innovation a fait l'objet de colloques en province, préalablement au déroulement de la première semaine mondiale de l'innovation, mentionnée ci-dessus.

4. — *Objectif « Actions sectorielles ».*

a) L'aide à l'outillage.

L'action « mesure » s'est poursuivie en 1973 et s'est élargie aux appareils électroniques à usage industriel (capteurs : 2,5 millions de francs). La participation des C. A. P. I. est de l'ordre de 50 % du budget de fonctionnement.

Cette opération a pour objet de promouvoir les exportations des appareils de mesure et de rendre positive la balance commerciale de ce secteur avant la fin du VI^e Plan.

Le programme de développement de la mécanique comportait un effort particulier de promotion commerciale de la machine-outil à commande numérique (7,5 millions de francs) conformément aux recommandations du comité de politique industrielle du 8 juin 1971.

Pour aider les mutations technologiques de certains secteurs, le Ministère du Développement industriel et scientifique a appuyé des actions de promotion de l'automatisation (1,5 million de francs). Il a également aidé au développement de l'exploitation mécanisée des forêts, en favorisant la diffusion de machines nouvelles (1 million de francs).

— *La recherche minière et les carrières.*

10 millions de francs étant consacrés au Plan cuivre et 1 million de francs à la poursuite du programme sables et graviers :

— l'exploitation de sable et graviers marins a été confiée au Centre national pour l'exploitation des océans — le C.N.E.X.O. — avec une participation du Ministère du Développement industriel et scientifique de 50 % ;

— le Plan cuivre se propose d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement français en cuivre, tout en cherchant à accroître les exportations vers l'étranger.

A cet effet, le Ministère du Développement industriel et scientifique subventionne, sous forme de prêts remboursables, des opérations permettant d'améliorer à terme notre approvisionnement.

b) Diverses actions sectorielles portant sur :

— la recherche technologique pour la sécurité des véhicules (1,5 million de francs). Ces études ont été confiées à l'Institut de recherches des transports ;

— l'automatisation dans les industries de production (1,5 million de francs).

Diverses restructurations et modernisations sont également à l'ordre du jour :

— fonderie (1,5 million de francs) ;

— tréfilage (1,25 million de francs), syndicat national de tréfilage de l'acier ;

— textile (9 millions de francs), l'aide au C. I. R. I. T. (Comité interprofessionnel de rénovation des structures industrielles et commerciales de l'industrie textile) a été assumée à 100 % par le Ministère du Développement industriel et scientifique. La participation du Ministère du Développement industriel et scientifique vise à renforcer les moyens financiers du C. I. R. I. T. pour aider l'assainissement, la restructuration et la modernisation des entreprises textiles.

Une action de même type, en faveur des industries de la maille (Association Promaille), mais plus spécifiquement technique et commerciale où la participation du Ministère du Développement industriel et scientifique est de 50 %. La profession participe de son côté pour 50 % en financement des programmes, cette participation étant assurée :

— soit par la Fédération des industries de la maille ;

— soit par les sous-secteurs pour des actions telles que la « Propagande maille » ;

— soit par les entreprises elles-mêmes pour les actions industrielles ;

— peinture et vernis (0,5 million de francs) avec la participation du Ministère du Développement industriel et scientifique à raison de 50 %, le bénéficiaire en est la Fédération nationale des fabricants de peinture, vernis et encres d'imprimerie ;

— menuiserie (1,5 million de francs) : il s'agit d'un programme d'assistance directe aux entreprises de menuiserie et de charpente pour l'amélioration de l'organisation des ateliers, des techniques et des produits. Le bénéficiaire est le Centre technique du bois ;

— jouet (1,2 million de francs) : la restructuration et la modernisation de l'industrie du jouet ont été confiées à la Chambre syndicale nationale des industries du jouet.

La plus grande partie des ressources procurées par les C. A. P. I. est affectée à cet objectif « actions sectorielles ».

C. — LA RÉGIONALISATION DE L'ACTION DU MINISTÈRE

Le Ministère du Développement industriel et scientifique étudie la mise en place prochaine de prolongements territoriaux au niveau régional. En effet, contrairement à la plupart des Départements ministériels, il ne dispose pas actuellement de services chargés, pour les secteurs d'activités qui les concernent, d'assister le Préfet de Région dans l'accomplissement de sa mission.

Ce besoin, déjà ressenti il y a quelques années tant par les régions que par les Directions du Ministère, apparaît maintenant plus urgent encore avec la mise en place des assemblées régionales, dont les avis et les décisions vont jouer un rôle notable dans le développement économique et social des régions, donc du pays.

L'optique recherchée est donc de créer, dans chaque région, une entité administrative légère, ne nécessitant pas un personnel très important, dépendant du Ministère du Développement industriel et scientifique et à la disposition du Préfet de Région dans les conditions définies par les décrets de 1964 pour les questions industrielles. Il convient donc de noter que, par nature même, cette représentation régionale du Ministère du Développement industriel et scientifique se différencie des Commissaires à l'industrialisation. Il en résulte d'ailleurs que, tant à propos de leur implantation géographique — les Commissaires à l'industrialisation n'existent que dans quelques régions — que concernant leurs activités, les échelons régionaux du Ministère du Développement industriel et scientifique apparaissent comme différenciés par rapport aux Commissaires à l'industrialisation : il est en effet

possible que, dans certains cas, les points de vue des uns et des autres ne soient pas *a priori* absolument convergents, certaines implantations entraînant à court terme des créations d'emploi — objectif prioritaire des Commissaires à l'industrialisation — pouvant, dans certains cas, poser des problèmes au niveau de la politique générale du Ministère du Développement industriel et scientifique : il n'en reste pas moins que des contacts fréquents auraient lieu, dans les régions concernées, entre les Commissaires à l'industrialisation et les échelons régionaux du Ministère du Développement industriel et scientifique, étant tous deux intéressés par le développement industriel de leur région : on peut d'ailleurs noter que des expériences faites par le Ministère du Développement industriel et scientifique en matière de services régionaux ont montré qu'une coopération fructueuse pouvait s'instaurer entre les agents locaux du Ministère du Développement industriel et scientifique et les Commissaires à l'industrialisation.

Le Ministère du Développement industriel et scientifique cherche à créer, dans chaque région, un échelon régional travaillant sous l'autorité du Préfet de Région, dont il sera le conseiller technique : leur activité devrait permettre à la fois une meilleure prise en compte des réalités et des diversités régionales dans la définition de la politique industrielle par le Ministère du Développement industriel et scientifique, et sa traduction dans les faits au niveau régional, notamment par leur intervention au niveau de la planification régionale et des procédures d'intervention financière de l'Etat :

— notamment, membres des Conférences administratives régionales, les chefs de ces services devraient jouer un rôle plus efficace dans l'attribution au niveau de la région des aides au développement régional (primes, allègements fiscaux,...) ;

— de plus, certains crédits d'action de politique industrielle, dont dispose le Ministère du Développement industriel et scientifique, pourront être utilisés pour aider financièrement la réalisation d'initiatives qui seraient encouragées ou suscitées par les échelons régionaux du Ministère du Développement industriel et scientifique ;

— par ailleurs, ces échelons régionaux seraient à même de conseiller leur Préfet de Région et les Assemblées régionales sur les axes selon lesquels une politique spécifique permettant d'accé-

lérer le développement industriel de la région, dans des conditions intéressantes d'aménagement intrarégional, pourrait éventuellement être menée par les Conseils régionaux ;

— enfin, il ne fait aucun doute que les échelons régionaux du Ministère du Développement industriel et scientifique seront, au plan local, les interlocuteurs privilégiés des agents économiques concernés par le développement industriel (chefs d'entreprises et organismes divers), ce qui devrait permettre de rapprocher, pour une meilleure efficacité globale de l'action, les industriels eux-mêmes de l'administration ayant en charge les questions les concernant.

La mise en place de ces échelons régionaux se fera progressivement dès l'année 1974. Il semble souhaitable que, dans toutes les régions où cela sera possible, les chefs d'arrondissements minéralogiques prennent, parallèlement à la direction de leur arrondissement, la tête de ces échelons régionaux des régions ; les limites géographiques des arrondissements minéralogiques étant parfois plurirégionales, d'autres fonctionnaires devraient y pourvoir dans les neuf autres régions.

Cependant, s'il est possible d'envisager que, dès 1974, la majorité des régions disposent d'un représentant régional du Ministère du Développement industriel et scientifique, le dispositif d'ensemble n'atteindra que progressivement sa pleine efficacité : des personnels et des moyens matériels suffisamment importants seront en effet indispensables à ces représentants pour l'accomplissement, dans de bonnes conditions, de leur mission. Les moyens demandés dans le budget 1974 en sont les premiers éléments, mais ils sont évidemment très insuffisants et un plan de renforcement sérieux des effectifs et des moyens matériels sera indispensable, dès les prochains budgets, pour que la mise en place des échelons régionaux ait, à moyen terme, quelque chance de succès.

DEUXIEME PARTIE

LES PROBLEMES GENERAUX DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

I. — Les relations avec l'extérieur.

A. — LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Les informations statistiques disponibles permettent de faire le point de la situation du commerce extérieur à la date du 30 avril 1973.

En année mobile, la balance commerciale est satisfaisante puisque le déficit a été réduit de — 4,7 milliards en avril 1972 à — 3,5 milliards en avril 1973. Le taux de couverture est passé de 96,2 % en avril 1972 à 97,6 % en avril 1973.

Si l'on considère l'ensemble des produits industriels, on peut remarquer que le taux de couverture est resté le même d'avril 1972 à avril 1973 (105,4 %) ; l'excédent commercial s'est amélioré passant de + 4,9 milliards à + 5,6 milliards.

Toutefois, les biens d'équipement ont connu une détérioration sensible, à la fois de la balance commerciale (— 0,2 milliard de francs en avril 1972 et — 1,2 milliard en avril 1973) et du taux de couverture (99,4 % en avril 1972 et 96,5 % en avril 1973). Ceci est dû à une plus forte croissance des importations (+ 15 %) que des exportations (+ 12 %).

Si l'on fait une analyse par secteur, on constate deux types d'évolutions :

— soit une dégradation continue des taux de couverture depuis un an ;

— soit le maintien de ceux-ci ou même leur amélioration.

Dans le premier cas on trouve : la sidérurgie, les industries mécaniques, le machinisme agricole, le matériel électrique et électronique, l'industrie textile, la verrerie et la parachimie.

Dans le second cas : la chimie minérale, les pâtes et papiers, les industries dites diverses, la chimie organique, l'industrie du cuir, l'industrie du bois manufacturé, l'industrie des machines-outils, le matériel de précision, les automobiles et cycles, les industries agricoles et alimentaires.

a) Secteurs où l'on constate une dégradation.

NOMENCLATURE SH Grands secteurs industriels.	TAUX DE COUVERTURE		
	Avril 1972.	Avril 1973.	Variation (+ —).
	(En pourcentage.)		
Sidérurgie	117	110	— 7 points.
Industries mécaniques.....	119	112	— 7 points.
Machinisme agricole.....	66	63	— 3 points.
Matériel électrique et électronique.....	105	98	— 7 points.
Industrie textile.....	138	136,7	— 1,3 point.
Verrerie	183	162	— 21 points.
Parachimie	172	171	— 1 point.

Les causes de cette dégradation sont multiples :

— fort accroissement des importations dans le secteur considéré : sidérurgie, industries mécaniques, machinisme agricole, matériel électrique et électronique, qui s'accompagne d'une dégradation de la balance commerciale ;

— hausse plus forte des importations en comparaison de celle des exportations dans l'industrie textile, la verrerie et la parachimie, sans que toutefois le solde commercial se soit dégradé.

De plus, certains secteurs connaissent des fluctuations cycliques comme celui de la sidérurgie et le textile et sont donc très sensibles à l'évolution des marchés internationaux.

b) Maintien ou amélioration des taux de couverture.

NOMENCLATURE SH grands secteurs industriels.	TAUX DE COUVERTURE		
	Avril 1972.	Avril 1973.	Variations.
	(En pourcentage.)		
Chimie minérale	85	92	+ 7 points.
Pâtes et papier	44,5	46,5	+ 2 points.
Industries diverses	100,5	100,5	»
Chimie organique	93,5	98	+ 4,5 points.
Industrie du cuir	143	154	+ 11 points.
Industrie du bois manufacturé	59	68	+ 9 points.
Machines-outils	55	60	+ 5 points.
Matériel de précision	75,5	81,5	+ 6 points.
Automobiles et cycles	193	199	+ 6 points.
Industries agricoles et alimentaires	130 »	143	+ 13 points.

Pour ces secteurs aussi, joue un phénomène de cycle plus ou moins prononcé suivant la structure de l'industrie et l'importance des firmes. Des secteurs morcelés comme celui du cuir et du bois manufacturé ou des secteurs en voie de restructuration comme celui des machines-outils ne présentent pas une grande stabilité dans les investissements et sont donc sujets à des variations importantes sur le plan des taux de couverture.

D'autre part, certains secteurs connaissent des variations positives dans leur taux de couverture mais négatives en terme de variation du solde commercial. C'est le cas de la chimie minérale et des pâtes et papiers.

On peut souligner l'amélioration intervenue dans le secteur des machines-outils, du matériel de précision et du bois manufacturé. Ce redressement opéré dans des secteurs difficiles pour notre industrie s'était déjà annoncé au second semestre de 1972.

Enfin, c'est dans le domaine des industries agricoles et alimentaires qu'une progression remarquable et continue du taux de couverture comme de la balance commerciale peut être enregistrée.

*
* * *

Dès la fin de 1973, comme pour 1974, l'évolution des taux de couverture dépendra largement de la croissance des importations dans chaque secteur considéré et donc de la capacité de l'économie française à faire face à la concurrence. A cet égard, certains sec-

teurs où les taux de couverture sont très bas (pâtes et papiers, machinisme agricole...) risquent de ressentir très durement toutes les fluctuations monétaires ou commerciales. De plus, tous les secteurs à technologie avancée (électronique, machines-outils) ou à forte concurrence internationale (sidérurgie) pourraient subir le contrecoup d'une fermeture du marché américain.

Aucune nouvelle mesure sectorielle autre que celles prévues par le VI^e Plan n'a été adoptée ou envisagée en 1973.

Tout accroissement de l'aide apportée par les Pouvoirs publics aux exportateurs français devrait être compatible avec les engagements pris au sein de la Communauté économique européenne. A cet égard, il convient de noter que notre système de déduction fiscale (art. 34 de la loi de finances de 1965) a dû être adapté aux règles communautaires.

Il a été remplacé par le régime de l'article 6, paragraphe 1, de la loi de finances de 1973 qui ne prévoit plus qu'une déduction provisoire.

Une réforme du régime de garantie contre les risques économiques est également en préparation pour permettre d'atténuer les attaques dont cette procédure est l'objet à Bruxelles.

C'est finalement surtout par le biais de l'encouragement aux investissements français à l'étranger que les Pouvoirs publics peuvent encore favoriser la promotion des produits industriels français sur le marché international sans contrevenir aux obligations communautaires. Parmi les mesures prises, à cet effet, en 1973 figurent la création d'un régime de déduction fiscale en faveur des investissements industriels à l'étranger (art. 6, paragraphe 2 de la loi de finances de 1973) et la mise en vigueur effective ainsi que l'assouplissement, sur certains points, du système français de garantie des investissements privés réalisés hors de la zone franc.

B. — L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET LE « NIXON ROUND »

Les négociations commerciales multilatérales dans le cadre du G. A. T. T. ne procèdent pas d'une initiative des neuf Etats membres de la Communauté européenne, bien que celle-ci se soit finalement associée aux idées avancées par les Etats-Unis. La Communauté européenne, récemment élargie, associée depuis peu à d'autres Etats européens par des accords de libre-échange,

avait eu plutôt pour première préoccupation d'affermir préalablement ses nouvelles structures et de trouver un équilibre économique satisfaisant avant de s'engager dans une nouvelle négociation de vaste portée, susceptible de modifier profondément la physionomie du commerce international. Les représentants de notre industrie ont, à cet égard, manifesté clairement leurs hésitations.

Ces négociations ont été présentées par les Etats-Unis comme un élément de solution au déficit de leur balance extérieure en leur procurant le moyen de s'assurer un excédent permanent de leur balance commerciale. Au nom des conceptions libérales qui animent leur action, les instances supérieures de la Communauté n'ont pas cru pouvoir écarter ou différer l'exercice proposé. Elles y ont été également conduites par les perspectives d'une ouverture plus large de certains marchés extérieurs sur lesquels les exportations européennes rencontrent encore de nombreux obstacles.

Les intentions américaines, en ce qui concerne le but et la conduite des futures négociations commerciales multilatérales, ont soulevé à juste titre des inquiétudes dans l'industrie française. Le Gouvernement français a déjà pris fermement position sur le problème de la négociation dite « globale » en refusant de traiter simultanément d'autres problèmes de nature non commerciale et en soulignant que les négociations commerciales seraient dépourvues de signification sans une solution satisfaisante des problèmes monétaires. Il n'en reste pas moins que, dans le seul domaine commercial, le projet de « trade bill », s'il est adopté par le Congrès, donnerait au président des Etats-Unis des pouvoirs de négociations très larges, mais lui permettrait aussi de prendre éventuellement des mesures de protection extrêmement rigoureuses, lui donnant ainsi une arme très efficace dans les futures discussions.

Pour éviter que les positions initiales ne soient déséquilibrées au profit des Etats-Unis nous devons faire prévaloir l'idée qu'un des objectifs majeurs de la négociation devrait être d'harmoniser les tarifs des principaux partenaires. Or les études approfondies qui ont été faites depuis plusieurs années dans le cadre du G. A. T. T. ont démontré que le tarif douanier de la Communauté économique européenne se situe à un niveau moyen notablement inférieur à celui du tarif américain et du tarif japonais pour ne citer que les principaux partenaires à la négociation. Par ailleurs, ces tarifs, notamment

le tarif américain, comportent de nombreux postes dont le droit est très élevé (entre 50 et 100 % et même davantage pour le tarif des Etats-Unis). Il est donc important pour notre industrie que, d'une part, la protection très modérée dont elle bénéficie ne soit pas réduite de façon excessive et que, d'autre part, devant supporter la concurrence étrangère, elle puisse également obtenir dans des conditions équitables de concurrence l'accès aux marchés tiers.

Nous défendons donc fermement la thèse d'après laquelle il appartient aux pays dont la protection est plus élevée que la protection communautaire de faire des efforts pour se rapprocher des taux de droits de douane inférieurs pratiqués par un partenaire commercial aussi important que la Communauté économique européenne, qui a déjà consenti, lors de précédentes négociations, des abaissements importants.

Par ailleurs, il apparaîtrait peu réaliste de limiter les concessions réciproques à l'aspect tarifaire des échanges commerciaux. En effet, il ressort également des études faites dans le cadre du G. A. T. T. que les obstacles non tarifaires jouent un rôle important dans les entraves aux échanges, et que leur maintien priverait de signification les concessions qui pourraient être convenues sur le plan tarifaire, même si celles-ci, comme nous le demandons, sont plus importantes du côté des pays à tarifs élevés que du nôtre. Or, les obstacles que nous rencontrons sur certains marchés sont nettement plus importants que ceux qui peuvent être à plus ou moins juste titre reprochés à la Communauté économique européenne ou aux Etats qui en sont membres. Il suffit de penser par exemple à « l'escape clause » et à la réglementation anti-dumping telles qu'elles sont appliquées par les Etats-Unis, ainsi qu'aux nombreuses et efficaces mesures administratives japonaises.

En ce qui concerne la méthode générale à retenir pour mener les négociations, deux types d'approche sont possibles :

— une approche dite « horizontale » sériant les questions par nature et conduisant à résoudre séparément les problèmes tarifaires et non tarifaires ;

— une approche dite « sectorielle » consistant à examiner et à traiter simultanément tous les problèmes se rapportant aux échanges dans un secteur d'activité ou de production déterminé, quelle que soit la nature des obstacles, d'ordre tarifaire ou non tarifaire.

Cette approche est généralement préconisée par les fédérations industrielles et par des organismes représentatifs d'intérêts industriels et commerciaux tels que les Chambres de commerce.

Le Gouvernement français s'est efforcé de faire prévaloir auprès de nos partenaires l'intérêt d'une méthode de travail permettant, même si les questions de natures diverses sont traitées spécifiquement selon leur nature propre, d'avoir à tout moment une vue d'ensemble sur un secteur déterminé, afin d'éviter que les concessions éventuellement consenties dans un domaine ne soient rendues inopérantes par l'absence de résultats concrets dans un autre domaine intéressant le même secteur.

D'autres pays participant aux négociations multilatérales ont également souligné leur intérêt pour des méthodes d'approche ou de négociation permettant d'avoir une vue aussi générale que possible des solutions et de leurs conséquences pour l'ensemble des questions inventoriées au G. A. T. T. au titre d'un secteur donné ; il est donc probable qu'une méthode de ce genre pourra difficilement, sous une forme ou sous une autre, être totalement écartée dans les négociations qui doivent s'ouvrir.

Enfin, le Président Nixon ayant l'intention d'obtenir des pouvoirs très larges pour prendre des mesures dites de sauvegarde des intérêts de l'industrie et des travailleurs américains, le Gouvernement français a fait admettre qu'une attitude ferme et prudente soit adoptée à cet égard. Les dispositions qui seraient retenues pour améliorer les règles actuelles ne devraient pas avoir pour but ou pour résultat de permettre à certains Etats la mise en œuvre incontrôlée de mesures protectionnistes injustifiées.

En définitive, il est primordial que la Communauté aborde les négociations dans un esprit certes ouvert et dynamique sur le plan commercial mais également ferme quant à l'objectif d'égalisation des conditions de concurrence qu'il faut atteindre. Elle doit montrer qu'elle a largement participé, par une politique généreuse, à l'accroissement des échanges mondiaux mais qu'il ne lui appartient pas de corriger par de nouveaux sacrifices un déséquilibre commercial qui ne lui est d'ailleurs pas imputable, puisqu'il provient essentiellement des échanges des Etats-Unis avec le Japon et le Canada.

C. — LA FRANCE ET LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Nous examinerons successivement :

- la politique industrielle de la C. E. E. ;
- les conséquences de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E.

1. — *La politique industrielle de la C. E. E.*

Le Traité de Rome, qui prévoit et régleme les politiques agricole, économique, sociale, n'inclut aucune disposition en matière de politique industrielle. Le Sommet de La Haye de 1969 s'est préoccupé pour la première fois de la nécessité d'une politique industrielle commune. Seul parmi les Etats membres le Gouvernement français montre l'intérêt qu'il porte à la politique industrielle en publiant, en mars 1970, un memorandum sur ce sujet. La commission en présente également un au même moment. Ces deux documents de base expriment les buts à atteindre et décrivent les moyens propres à mettre en œuvre une telle politique.

Ils sont à l'origine des travaux d'un groupe de hauts fonctionnaires réuni à Bruxelles de juillet 1970 à mars 1971, date à laquelle ce groupe dépose un rapport sur la politique industrielle de la Communauté.

L'objectif à atteindre est la création d'un environnement industriel satisfaisant qui offre aux entreprises des pays membres sur un marché élargi les conditions de concurrence, les instruments juridiques et financiers qu'elles trouvent d'ordinaire sur leur marché national. C'est donc à une internationalisation des conditions de vie des entreprises qu'il faut tendre.

Or, les réglementations nationales se sont souvent inspirées d'une situation propre à chaque Etat pour en tirer les règles les plus adaptées à une économie nationale ; la Communauté adopte plutôt l'approche contraire qui revient à offrir aux entreprises des Etats membres un cadre préétabli dans lequel elles auront à se mouvoir. C'est donc une difficulté supplémentaire, car l'intention précède l'expérience.

Ces difficultés jointes à l'influence néfaste qu'entraîne naturellement l'instabilité monétaire internationale, car la politique industrielle ne se conçoit pas hors des politiques économiques et commerciales, sont en partie à l'origine des difficultés rencontrées.

C'est ainsi que, si quelques actions mises en œuvre antérieurement à 1970 ont été poursuivies (société européenne, ouverture des marchés), si des actions nouvelles ont connu un développement (G. I. E., entreprise commune, bureau et rapprochement des entreprises), d'autres mesures évoquées dans le rapport de 1971 sont tombées dans l'oubli. C'est notamment le cas de la concertation à l'égard des investissements étrangers. La France a été seule à préconiser cette mesure que beaucoup de nos partenaires ressentent comme une ingérence peu supportable dans leur politique économique et un risque de mécontenter certains grands pays tiers investisseurs.

Dans l'ensemble, le dépôt du rapport n'a pas donné aux travaux de politique industrielle l'impulsion attendue. L'un des buts que s'était fixé le sommet de Paris en octobre dernier était précisément la relance des actions de politique industrielle.

*
* *

En réponse à la demande du sommet de Paris, la commission a présenté au Conseil, en mai dernier, une communication sur les actions de politique industrielle et technologique. Ce document, accompagné d'un calendrier précis d'exécution, doit être examiné par le Conseil à partir d'octobre prochain. En reconnaissant implicitement les difficultés politiques et techniques qui ont jusqu'à présent fait obstacle à la mise en œuvre de la politique industrielle, la commission fait preuve d'un réalisme et d'un pragmatisme proches des thèses que nous avons toujours défendues.

1° Il en va de l'élimination des entraves techniques au sujet de laquelle la commission a présenté un programme complémentaire qui tient compte des difficultés d'exécution rencontrées tant auprès des industriels que des administrations nationales que de ses propres services.

2° Le rapprochement et la coopération entre entreprises : d'importants obstacles, dus notamment au problème de la cogestion continuent d'entraver l'institution d'une société européenne et l'harmonisation du droit des sociétés. C'est pourquoi, principalement sur l'instigation de la France, de nouvelles formes de coopération juridique sont étudiées et connaissent dans leurs développe-

ments un certain succès. C'est ainsi que la transposition en droit communautaire du G. I. E. français est en discussion à la commission.

L'extension à l'ensemble des secteurs du Marché commun du régime de l'entreprise commune a connu un début d'exécution dans le domaine des hydrocarbures.

Enfin, et ce également sur proposition de la France, un bureau de rapprochement des entreprises fonctionne depuis le début de l'année. Il répond à nos préoccupations en matière de moyenne et petite industrie et a trouvé un accueil très favorable auprès des industriels, puisque plus de cent demandes de renseignements lui sont déjà parvenues.

3° Ouverture des marchés publics.

La commission et nos partenaires s'intéressent principalement à l'ouverture juridique des marchés publics.

La France, pour sa part, estime que cette ouverture ne prendra son sens que dans un cadre plus vaste de concertation des grands acheteurs. Il semble, si l'on s'en tient à la communication de la commission, que les positions se rapprochent.

4° Politiques sectorielles.

Parallèlement aux travaux d'ordre général sur la politique industrielle, la Communauté se préoccupe de mettre sur pied des actions spécifiques en faveur de secteurs confrontés à des problèmes particuliers.

La forte pression internationale qui s'exerce sur certaines industries européennes est l'une des causes du piétinement d'une politique industrielle commune. Elle a jusqu'à présent conduit les industries nationales à réagir en ordre dispersé aux pressions extérieures, avec l'aide de leurs administrations (par exemple, refus d'un contrôle des investissements étrangers). De plus, dans la plupart des secteurs les aides nationales ne sont pas encore harmonisées. Cependant, face à la concurrence internationale, la nécessité d'une concertation est de plus en plus ressentie, et cette concurrence tend à devenir au contraire un facteur positif d'élaboration de la politique industrielle commune.

Le Gouvernement français, pour sa part, souhaite dans tous les secteurs la constitution d'entreprises de taille internationale capables de rivaliser avec la concurrence extérieure, et ce, notam-

ment, dans les domaines les plus soumis à la compétition : aéronautique, informatique. Il convient de noter d'ailleurs que l'environnement favorable créé par un Marché commun élargi a encouragé les entreprises des Etats membres à coopérer, même si les investissements juridiques qui faciliteraient leurs relations n'ont pas encore tous été mis à leur disposition.

La commission a présenté ou s'apprête à présenter des propositions dans quatre secteurs principaux :

— dans le domaine de l'aéronautique et de la construction navale, les discussions portent notamment sur les mesures de restructuration industrielle nécessaires à la création d'entreprises de taille internationale, sur les problèmes commerciaux, tarifaires et sur l'harmonisation des systèmes d'aides ;

— dans le domaine textile, synthétiques, des résultats ont été obtenus en ce qui concerne les textiles et l'on s'oriente vers une concertation des investissements.

Enfin, la commission s'apprête à présenter un plan d'actions en faveur de l'industrie informatique dans lequel elle préconise, à côté d'une surveillance des politiques d'investissements et d'une coordination des interventions publiques, une politique commune des marchés publics allant jusqu'à la concertation des acheteurs.

2. — *Les conséquences de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E.*

a) *Données principales de l'économie britannique.*

Au cours des dernières années, l'économie britannique a progressé à un rythme beaucoup plus lent que celles des six pays du Marché commun. Cette relative stagnation imputable à des causes multiples : vétusté de l'appareil de production, productivité insuffisante de la main-d'œuvre, fréquence des conflits sociaux, raréfaction des investissements industriels, a déterminé la Grande-Bretagne à adhérer à la Communauté européenne.

L'économie britannique n'est toutefois pas un corps exsangue. Elle dispose des ressources financières considérables de la City pour le financement des échanges commerciaux et des investissements internes ou à l'étranger. Les firmes anglaises sont bien gérées ; leur activité s'oriente vers la réalisation de gros bénéfices

et leur endettement est modéré. Leurs méthodes de pénétration des marchés extérieurs et de commercialisation sont efficaces. Enfin leur potentiel de recherche et d'innovation industrielles est élevé.

Ces atouts devraient permettre à la Grande-Bretagne de conquérir à terme des positions commerciales solides sur le marché de la C. E. E. élargie.

b) Tendances récentes du commerce britannique global.

La balance commerciale anglaise a accusé en 1970 un excédent de 12 millions de livres, puis de 297 millions de livres en 1971. Mais 1972 a révélé un déficit de 697 millions de livres dû essentiellement à l'augmentation forte de la consommation privée et à la reprise des investissements.

En 1972, les importations totales ont crû de 13,4 %, s'accroissant même de 10 % d'un semestre à l'autre, tandis que les exportations ont progressé faiblement, les ventes à la zone sterling amorçant une forte baisse.

D'un semestre à l'autre, les importations anglaises de l'Europe de l'Ouest ont augmenté de 13 %, alors qu'elles ne croissaient que de 4 % en provenance de la zone sterling et de 30 % de l'Amérique du Nord.

Par contre, les exportations britanniques vers le reste du monde qui, avant 1972, augmentaient annuellement d'environ 12 % ne se sont accrues que de 6 % en 1972, marquant même une baisse sensible vers la zone sterling alors qu'elles ont brusquement crû de 12 % vers l'Europe de l'Ouest d'un semestre à l'autre.

On peut donc dire que 1972, anticipant sur les effets de l'adhésion, traduit un déplacement important des courants commerciaux britanniques vers la Communauté européenne.

c) Evolution du commerce franco-britannique.

En 1960, ce commerce ne représentait qu'environ 2 % du commerce extérieur de chaque pays. En 1972, il atteint 5,4 %.

Toutefois, notre volume de commerce avec le Benelux et la R. F. A. sont respectivement 2 et 5 fois plus élevés.

Nos ventes à la Grande-Bretagne ont augmenté de :

- 13,5 % en 1970 sur 1969 ;
- 20,8 % en 1971 sur 1970 ;
- 35,7 % en 1972 sur 1971.

Les produits manufacturés augmentent en 1972 de 44 % sur 1971, qui elle-même marquait un accroissement de 27 %.

Les produits chimiques augmentent de 27,4 % dont 35,7 % pour les matières plastiques ; nos ventes de pneumatiques croissant de 113 % nous mettent au deuxième rang des fournisseurs du Royaume-Uni.

Vêtements	+ 48,5 %
Machines et appareils électriques et non électriques..	+ 58 %
Moteurs	+ 75 %
Matériel de bureau.....	+ 35 %
Machines-outils pour travail des métaux.....	+ 72 %
Engins d'extraction et de terrassement.....	+ 58 %
Matériel de transport.....	+ 69 %
Dont véhicules de tourisme.....	+ 79 %

Dans ce dernier secteur, nous avons vendu en 1972 138.900 véhicules. Toutefois la concurrence du Japon qui a multiplié par quatre ses ventes de voitures sur le marché britannique d'une année à l'autre, devient menaçante.

Nos achats à la Grande-Bretagne ont suivi la progression suivante :

- + 8,7 % en 1970 sur 1969 ;
- + 16 % en 1971 sur 1970 ;
- + 29,8 % en 1972 sur 1971.

Les principales majorations concernent les postes suivants :

Produits alimentaires	+ 96 %
Produits chimiques	+ 22,5 %
Machines non électriques	+ 21 %
Machines électriques et électroniques.....	+ 25,5 %
Vêtements	+ 63 %

Par contre les ventes de véhicules de tourisme n'ont que très faiblement progressé : + 4,6 %.

La France, sixième client de la Grande-Bretagne, en 1971, est passée au troisième rang, en 1972, et est passée dans le même temps de sixième à cinquième fournisseur de ce pays. La progression du total de nos ventes sur le marché britannique a été très satisfaisante ces dernières années :

— l'accroissement des importations anglaises globales a été de 8,6 % en 1971 et 13,4 % en 1972 ;

— celles en provenance de la C. E. E. ont crû de 15,7 % en 1971 et 29,5 % en 1972 ;

— celles en provenance de France de 20,8 % en 1971 et 37,5 % en 1972.

d) Indications récentes du commerce franco-britannique.

Les résultats des sept premiers mois de 1973 confirment la tendance générale à la progression des échanges. La poussée des ventes françaises sur le marché britannique apparaît supérieure à celle des ventes anglaises en France.

Ces dernières se sont accrues de 31,4 % de janvier à juillet 1973 par rapport à la même période de 1972, tandis que dans le même temps nos ventes globales progressaient de 58,4 %. Notre balance commerciale s'améliore donc de 23 points en pourcentage.

L'évolution sectorielle des échanges industriels ne s'inscrit pas toujours dans les tendances décelées en 1972.

Les Britanniques accentuent leur poussée dans le domaine des produits chimiques (+ 28 %) et particulièrement des matières plastiques (+ 44,7 %). Les fers, fontes et aciers progressent de 67 % et les véhicules de tourisme qui avaient marqué un net fléchissement en 1972 connaissent un accroissement des ventes de 129 %.

Les vêtements et chaussures (42,7 et 38,5 %) marquent une bonne progression.

Les ventes françaises se développent également dans le secteur des produits chimiques (+ 52 %) plus particulièrement des produits pharmaceutiques (+ 103,6 %) tandis que les matières plastiques (+ 34,2 %) confirment leur dynamisme.

Les articles textiles enregistrent une forte poussée :

Tissus et articles confectionnés.....	+ 46,7 %
Vêtements	+ 80,7 %

Les machines électriques et non électriques s'inscrivent respectivement pour une progression de : + 40 et + 48 % :

Chaussures	+ 77,7 %
Appareils scientifiques, optique, horlogerie.....	+ 46 %

Par contre, les véhicules de tourisme qui avaient connu en 1972 un fort accroissement n'ont accru leurs ventes que de 22 %.

En définitive il semble que la politique de lutte contre l'inflation menée par les dirigeants britanniques n'ait pas encore exercé ses effets sur les importations de biens de consommation et d'équipement.

Le flottement de la livre vers la baisse n'a pas empêché les partenaires à monnaie plus forte d'accroître la pression de leurs ventes sur le marché britannique.

Par contre les ventes de produits anglais ne se développent pas, dans la C. E. E. élargie, à la cadence que l'on pouvait attendre. Les prochains mois permettent de déceler s'il s'agit là d'une tendance structurelle ou d'un événement de conjoncture.

e) La pénétration britannique en France.

Les principales prises de participation britanniques dans les entreprises françaises, recensées par le Ministère du Développement industriel et scientifique entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} octobre 1973, sont au nombre de 23 représentant un montant global de 225 millions de francs environ. Sur ces 23 opérations, 22 concernent des prises de participation majoritaire ; cela représente 26 % environ en nombre, et près de 40 % en valeur du total des investissements étrangers autorisés. On ne relève qu'une seule prise de participation minoritaire.

En raison du caractère confidentiel des dossiers qui sont soumis à l'administration, il n'est pas possible de communiquer la liste nominative des entreprises en cause. Néanmoins, la répartition entre les principaux secteurs d'activité industriels est indiquée ci-après :

Industries mécaniques, électriques et électroniques.	11 opérations.
Industries chimiques.....	1 opération.
Industries diverses, du bois et des textiles.....	9 opérations.
Industries métallurgiques.....	2 opérations.

En outre, des autorisations ont été données pour la création de quatre entreprises à capitaux britanniques.

D. — LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN FRANCE

1. — *Importance quantitative.*

Les mouvements d'investissements étrangers en France enregistrés par le Ministère du développement industriel et scientifique ont évolué comme suit depuis 1971 (en millions de francs) :

ANNEES	TOTAL des investissements.		PRISES DE PARTICIPATION majoritaire.	
	Montant.	Nombre.	Montant et pourcentage.	Nombre.
1971	3.581	572	391, soit 10,5	94
1972	3.117	611	557, soit 17,5	111
1973 (9 mois).....	1.457	400	565, soit 38,5	84

En ce qui concerne l'année 1971, la ventilation du montant des investissements dans les principaux secteurs d'activité fait ressortir les pourcentages suivants :

Industries mécaniques, électriques et électroniques.....	36,4 %
Industries chimiques	11,9 %
Industries diverses et textiles.....	7,2 %
Industries des métaux, minerais et matériaux de construction	9,4 %
Industries métallurgiques	10,4 %
Carburants	25 %

Les opérations qui n'ont pas été autorisées par le Gouvernement sont très peu nombreuses puisque leur nombre ne dépasse pas la dizaine d'unités pour les années 1971 et 1972. Aucun des pays communautaires n'est affecté par ces décisions.

2. — *Répartition géographique.*

Le Ministère d'Etat chargé de la Défense nationale, le Ministère de l'Economie et des Finances et la D. A. T. A. R. ont entrepris une étude générale sur les implantations étrangères dans l'industrie française.

Cette étude en cours d'achèvement comportera en particulier un inventaire régionalisé des investissements étrangers classés par secteur d'activité et par pays d'origine.

En attendant la publication de cette étude on peut néanmoins faire quelques remarques sur les investissements étrangers réalisés en 1972 et pendant le premier semestre 1973, qui se sont effectués dans une conjoncture favorable.

1° Le plus grand nombre d'opérations a été réalisé en Région parisienne ; mais, comme un pourcentage élevé concerne des implantations commerciales, l'incidence sur l'emploi est faible.

Le plus grand nombre d'emplois créés en 1971 par les investissements étrangers se situait en effet, en Bretagne, en Aquitaine, en région Rhône-Alpes, en Alsace, dans le Nord et en Lorraine.

Les créations d'unités de fabrication de sociétés étrangères se sont donc principalement localisées dans les régions éprouvant des problèmes de main-d'œuvre ; cette tendance s'explique par les incitations financières consenties, par les atouts de plus en plus précieux dans la C. E. E., dont bénéficient ces régions (réserves en main-d'œuvre et en terrain industriel) et enfin par l'action de promotion des régions françaises que mènent les antennes de la D. A. T. A. R. à l'étranger.

Les investissements étrangers se sont orientés dans les régions françaises de la façon suivante :

— les investissements allemands conservent leur tendance à s'implanter en Alsace et en Lorraine ;

— les investissements anglais ont surtout tendance à s'implanter dans le Nord de la France (Rank Xerox à Tourcoing, Armstrong à Calais,...) et également dans l'Ouest, relié maintenant à la Grande-Bretagne par une liaison car-ferry partant de Roscoff ;

— les investissements espagnols constituent un important potentiel pour les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et la façade méditerranéenne. Cette tendance est confirmée par certaines implantations récentes (Tolra à Céret, et la S. A. T. à Perpignan, etc.) et le nombre des négociations en cours, qui ont amené la D. A. T. A. R. à ouvrir un bureau d'industrialisation à Madrid avec compétence sur Bilbao et Barcelone, à partir d'octobre 1973 ;

— les investissements américains ont représenté en 1971 le tiers du volume total des investissements étrangers en France. Les créations d'unités de fabrication américaines se sont localisées d'une façon assez disséminée sur le territoire ; cela tient non seulement à l'importance de leur nombre, mais aussi peut-être à une plus grande flexibilité de leur stratégie d'implantation. Les principales opérations négociées par la D. A. T. A. R. ont été : Union Carbide à Calais, Mars à Haguenau, Johns Manville à Saint-Avold, Westinghouse à Chambéry, Valeron à Saint-Etienne, Kaiser Refractories à Sète, Systron Donner et Rohr à Toulouse, Motorola à Angers, etc.

D'une façon plus générale, on peut remarquer que les firmes multinationales, américaines notamment, après s'être surtout concentrés dans les régions centrales du Marché commun s'intéressent de plus en plus aux facilités offertes par les ports et les estuaires de la façade atlantique ou méditerranéenne et à ce que l'on a appelé les régions périphériques ; cette tendance actuellement perceptible par de nombreuses négociations en cours, coïncide d'une façon heureuse avec les impératifs de l'aménagement du territoire.

3. — *Le problème dans le cadre de la C. E. E.*

Le développement des firmes multinationales est un phénomène caractéristique du capitalisme moderne, dont les conséquences ne peuvent être encore appréhendées dans leur ensemble. Les prises de conscience du phénomène multinational et de ses implications dans de nombreux domaines se développent, tant au niveau des Etats d'accueil que des organisations internationales. C'est ainsi, par exemple, que le Danemark vient de présenter au Conseil de la Communauté un mémorandum sur la politique à suivre par les Neuf en matière de sociétés multinationales.

L'O. C. D. E. étudie également ce problème, tant au sein du Comité de l'industrie que dans diverses autres enceintes, sous son aspect industriel, mais aussi monétaire et social.

La Communauté économique européenne est un terrain de choix pour l'implantation de sociétés multinationales : c'est un marché riche et politiquement sûr qui attire les investissements étrangers. Ceux-ci représentent 10 % environ de la F. B. C. F. des entreprises européennes. Il convient donc que la Communauté se préoccupe d'étudier les effets d'une implantation aussi importante,

d'autant plus que si les firmes multinationales peuvent représenter un progrès sur le plan de la gestion, de la rentabilité des investissements, de la recherche-développement elles n'en demeurent pas moins des corps en partie étrangers dans les pays d'accueil. Elles cherchent essentiellement à tirer avantage et à utiliser au mieux les comportements financiers, fiscaux et monétaires de ces pays.

Il est dans la nature de la Communauté économique européenne d'adopter une attitude libérale en face des firmes multinationales. Pour assurer l'épanouissement et la compétitivité de l'industrie européenne, qui sont les buts de la politique industrielle, la Communauté ne peut négliger l'apport positif que représentent les firmes multinationales. En revanche, elle ne peut pas davantage laisser proliférer sans contrôle des sociétés dont le centre de décision se situe hors d'Europe et qui, dans des secteurs vitaux, pourraient menacer gravement l'indépendance industrielle de l'Europe. C'est pourquoi l'action de la Communauté à l'égard des firmes multinationales devra se développer sur deux plans : un contrôle plus strict de leurs activités et la mise en œuvre d'une politique active permettant le développement des sociétés multinationales d'origine européenne.

Au niveau de la Communauté, les services de la commission étudient actuellement le phénomène multinational pour élaborer une politique commune à l'égard des sociétés multinationales et des investissements étrangers, dans le cadre de la politique industrielle communautaire.

Mais il importe de souligner que les instances communautaires se trouvent déjà en possession de certains moyens et se préparent à s'en donner de nouveaux.

C'est ainsi, par exemple, que sur le plan juridique une directive sur les groupes de sociétés est actuellement en préparation ; elle assurera une meilleure transparence des projets et des résultats des firmes multinationales. Elle servira également de support à l'établissement d'une autre directive sur la publication des comptes consolidés.

Les mesures d'harmonisation de législation nationale, qu'elles touchent au domaine fiscal ou à celui des aides, permettront d'éviter que les sociétés multinationales ne décident de leur implantation en fonction des disparités existantes. Cette harmonisation est nécessaire pour éviter des surenchères de la part des Etats pour attirer les investissements étrangers sur leur territoire.

La commission a même envisagé de contrôler les regroupements transnationaux. Elle vient de présenter au Conseil une proposition de règlement tendant au contrôle systématique, par notification préalable, des concentrations concernant des entreprises réalisant ensemble un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'unités de compte. Des dérogations pourraient être accordées en faveur de la réalisation d'objectifs communautaires prioritaires.

Le Gouvernement français n'a pas encore officiellement pris position sur ces projets.

Sur le plan général, la France a proposé depuis longtemps une concertation communautaire devant les investissements étrangers. Cette proposition n'a recueilli, jusqu'à présent, que peu d'échos favorables de la part de nos partenaires. Cependant, les autres Etats membres, même lorsqu'il n'existe pas chez eux de contrôle formel, se préoccupent néanmoins en fait des investissements réalisés sur leur territoire. Un accord devra donc pouvoir s'instaurer au niveau de la Communauté pour s'assurer que les investissements étrangers se réalisent dans les conditions les plus favorables au développement industriel.

Mais l'objectif essentiel de la politique industrielle communautaire doit consister à améliorer la compétitivité de l'industrie européenne.

Pour lutter efficacement contre la concurrence des pays tiers, l'Europe doit se doter d'entreprises d'une taille comparable aux sociétés américaines, qui puissent reprendre en main les secteurs clefs du développement industriel, notamment les secteurs de technologie avancée.

La France, dans son mémorandum de 1970, avait souligné l'importance, pour le développement des sociétés multinationales européennes, de la mise en œuvre rapide des moyens juridiques permettant des regroupements transnationaux (Société européenne, G. I. E., entreprises communes). Elle proposait également qu'une certaine concertation des commandes vienne appuyer l'effort de restructuration de l'industrie des pays membres. Cette concertation serait en effet un moyen privilégié pour aboutir à une spécialisation et à une création d'entreprises multinationales, principalement dans les secteurs de technologie avancée et de gros matériel d'équipement où la concurrence internationale est particulièrement vive. Par ailleurs, la France considère qu'une telle concertation favoriserait également l'ouverture de marchés publics.

Sur le plan sectoriel, les actions déjà entreprises, par exemple sur le plan de l'informatique et de l'aéronautique, concourent aux mêmes objectifs.

La nécessaire coopération des firmes européennes ne doit pas conduire à l'isolement vis-à-vis des Etats-Unis et, à cet égard, les accords entre les entreprises européennes et américaines ne doivent pas être toujours considérés comme un obstacle au développement de l'industrie européenne. Il convient néanmoins de veiller à ce que ces rapprochements s'effectuent de façon équilibrée.

Le Gouvernement français, qui a défini les grandes lignes de cette politique dans son mémorandum de mars 1970, s'attachera tout particulièrement au respect de cet objectif.

EL — L'APPROVISIONNEMENT DE LA FRANCE EN MATIÈRES PREMIÈRES

1. — *Bilan de l'approvisionnement français.*

La France ne dispose pas sur son territoire (métropolitain et Outre-Mer) de ressources minières en rapport avec le développement de son industrie. Si elle se situait, en effet, en 1971, au cinquième rang mondial pour le produit national brut (904 milliards de francs), elle ne venait qu'au quatorzième rang pour la production minérale, substances énergétiques incluses (6,7 milliards de francs, soit 1,5 % de la valeur de la production mondiale).

En fait, la France n'est exportatrice nette que pour le nickel, la potasse et le soufre ; la balance commerciale est équilibrée pour l'aluminium et laisse un solde positif pour le fer ; le minerai de manganèse est totalement importé mais cette charge est compensée par les exportations, pour une valeur sensiblement égale, de ferromanganèse ; par contre, pour tous les autres métaux, minerais et substances non métalliques, le solde est plus ou moins largement déficitaire.

Pour l'ensemble du secteur non ferreux, le degré d'autonomie s'établit entre 40 et 45 % ; les importations de cuivre, dont 35 % des besoins sont satisfaits à partir du traitement de déchets en métropole, représentent à elles seules la plus grosse partie du solde déficitaire de la balance commerciale du secteur minerais, métaux et demi-produits : un milliard et demi de francs en 1971

pour un déficit total de 2,65 milliards de francs ; à noter qu'en 1973, la valeur des importations de cuivre pourrait, compte tenu de la hausse des cours, atteindre 2,8 milliards de francs. Le déficit (année 1971) est élevé pour les phosphates (440 millions de francs), le zinc (258 millions de francs), l'étain (206 millions de francs), l'amiante (127 millions de francs), le plomb (121 millions de francs), le chrome et le molybdène ; il l'est un peu moins pour le titane, le bismuth et le tungstène (environ 50 millions de francs) et demeure sensible pour les autres substances.

Dans le secteur des non-ferreux et divers, 65,5 % des importations proviennent des pays en voie de développement (dont la plupart hors zone franc), contre 31 % du monde occidental et 3,5 % des pays de l'Est.

En ce qui concerne l'uranium, la France a cherché à s'assurer des ressources suffisantes pour satisfaire ses besoins présents et futurs ; elle a pu ainsi adapter sa production à ses besoins propres et même prendre une place importante sur le marché mondial.

Pour le charbon, les importations, stabilisées à une quinzaine de millions de tonnes (dont plus de la moitié de coke et de charbon à coke), représentent une part sans cesse grandissante (actuellement 30 %) d'une consommation déclinante. Contrairement au secteur des non-ferreux, les importations de charbon proviennent de pays industrialisés, tant d'Occident (deux tiers de la C. E. E.) que de l'Est.

2. — *Actions menées en faveur de l'approvisionnement français.*

Cette dépendance de notre industrie à l'égard des sources d'approvisionnement étrangères a amené le Gouvernement à prendre successivement des séries de mesures. Même si physiquement il est impossible de réduire notre dépendance de l'étranger, il reste possible de contrôler à travers nos entreprises des ressources situées à l'étranger et d'en réduire le coût pour notre balance des paiements.

Une première série de mesures fut décidée, en 1970, dans le cadre du Plan non ferreux.

En particulier, l'extension à la fois géographique et par substances du champ d'application de la Provision pour reconstitution de gisements (P. R. G.) a fait l'objet de textes législatifs et réglemen-

taires en 1971 et 1972 (loi du 24 décembre 1971 ; décret du 23 novembre 1972, arrêté du 9 février 1973). Une enquête vient d'être lancée pour évaluer les effets de cette P. R. G. sur les programmes de recherche minière des entreprises bénéficiaires.

L'institution d'un régime de garantie des investissements, qui figurait dans la liste des recommandations du Plan non ferreux, est entrée dans la voie des réalisations tant dans la zone F. A. C. que dans les autres pays étrangers.

Un Conseil interministériel restreint, le 10 mai 1972, fut consacré aux problèmes d'approvisionnement en matières de base et précisa les grandes orientations de la politique étrangère française sous l'angle de l'approvisionnement.

Afin de systématiser la collecte de l'information dans ce domaine en utilisant notamment les moyens de nos représentations diplomatiques et commerciales à l'étranger, une Commission interministérielle d'information a été créée par arrêté du 22 décembre 1972. Le Secrétariat de cette commission assure aussi la diffusion des informations auprès des administrations, organismes et milieux industriels concernés.

Les développements de mines nouvelles en France sont désormais admis au bénéfice des aides au développement régional, alors qu'elles en étaient exclues auparavant. Cette mesure est favorable au maintien, voire au développement des recherches minières en France.

La mission du B. R. G. M. comme organisme de prospections minières en France et à l'étranger fut également confirmée.

Les statuts du G. I. R. M. ont été révisés et le principe de son intervention pour des opérations éventuelles de stockage stratégique a été retenu.

Simultanément ont été prises les décisions de lancer un Plan cuivre et de susciter des actions préparatoires à une politique européenne d'approvisionnement.

3. — *Le Plan cuivre.*

Dans le domaine plus particulier du cuivre, la France, important acheteur (quelque 300.000 tonnes de métal importées annuellement), est le seul pays, avec l'Italie, qui ne contrôle pratiquement aucune production de cuivre et exporte même une grande partie

de ses déchets ; l'industrie française comprenant la première entreprise européenne de transformation du métal, se trouve être particulièrement vulnérable dans ce secteur ; le cuivre représente le poste déficitaire le plus important de la balance commerciale des minerais, métaux et demi-produits ; ces importations proviennent pour 80 % des pays du C. I. P. E. C. (Zambie, Zaïre, Chili, Pérou).

Malgré l'absence de l'industrie française dans le secteur amont de la filière du cuivre, plusieurs entreprises actives dans d'autres domaines effectuent un effort de prospection et ont pris des positions pour intervenir dans des opérations sous diverses formes : prises de contrôle, coopération technique, participation à un consortium ; la coopération concerne des pays aussi divers que la Yougoslavie, l'U. R. S. S., le Pérou ou l'Arabie séoudite. D'autre part un effort de recherche technique et scientifique est effectué par divers organismes.

Il apparaît, toutefois, que ces efforts resteraient insuffisants s'ils n'étaient coordonnés et stimulés.

La nécessité d'améliorer la sécurité de nos approvisionnements en cuivre se conjuguant avec la possibilité de mieux valoriser notre position d'acheteur, le Gouvernement a donc retenu le principe de faire un effort particulier dans ce secteur, en se fixant divers objectifs et notamment celui de l'établissement sous contrôle français d'une filière compétitive du cuivre, intégrée de la mine au raffinage et devant couvrir une part substantielle des besoins nationaux.

Le Gouvernement a prévu d'apporter, dans un premier stade, une contribution publique de 100 millions de francs, étalée sur une période de cinq années et devant concourir à la réalisation des objectifs du « Plan cuivre ». Dans ce but, le Ministère du Développement industriel et scientifique a passé une convention avec la Fédération des Chambres syndicales de minerais et métaux bruts par laquelle, agissant sur décisions et sous le contrôle d'un Comité *ad hoc* placé sous la présidence du Directeur de la technologie, de l'environnement industriel et des mines, la fédération est appelée à signer, avec les entreprises ou avec des organismes publics des accords prévoyant l'attribution d'une assistance financière à des opérations entrant dans le cadre des objectifs du Plan cuivre.

Pour l'année 1973, le Comité du Plan cuivre a attribué des aides d'un montant total de 8 millions de francs, les aides portant sur la réalisation de certaines études d'orientation et des opérations de

recherche minière. Pour ces dernières, l'aide publique ne peut dépasser 50 % des dépenses engagées et est remboursable avec prime en cas de succès.

4. — *Efforts en vue d'une politique européenne d'approvisionnement.*

La C. E. E. est le seul ensemble industrialisé qui ne pratique pas de politique d'approvisionnement : le marché européen sert actuellement d'exutoire en période d'excédents et de réservoir en cas de pénurie.

Des projets ont cependant été élaborés par les services de la Commission européenne : ils concernent notamment le financement communautaire des travaux d'infrastructure géologique dans les pays associés à la C. E. E., la mise en valeur des richesses minérales des océans ou l'institution d'un système communautaire de garantie des investissements à l'étranger. Ils n'ont pas encore abouti.

La France a pris l'initiative d'organiser des réunions périodiques groupant les différents services géologiques des pays européens et de mettre sur pied une procédure d'échange d'informations sur les problèmes de recyclage des déchets, de traitement des minerais à basse teneur, des recherches en mer, etc.

A l'occasion des difficultés conjoncturelles frappant certaines industries du secteur des métaux non ferreux, la France a pris l'initiative de demander des mesures de surveillance communautaire du commerce extérieur de ces produits.

5. — *Perspectives.*

Les Pouvoirs publics se sont toujours préoccupés des problèmes difficiles posés par notre approvisionnement; et des efforts continus ont été effectués pour améliorer nos positions.

L'effort s'est sensiblement accentué au cours des récentes années avec l'adoption de plusieurs mesures, telles que la P. R. G., la mise en place de garanties, le plan cuivre.

Toutefois, le problème a pris incontestablement une acuité accrue en raison, d'une part, du développement des besoins de notre industrie, d'autre part, de l'évolution des relations entre pays producteurs et pays industriels importateurs.

II. — Les évolutions internes.

A. — L'INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (I. D. I.)

Au 27 mai 1973, l'I. D. I. avait reçu 921 dossiers déposés par les entreprises.

Les tableaux suivants donnent la décomposition sectorielle des affaires soumises à l'I. D. I. ainsi que leur répartition selon la taille des entreprises appréciées en fonction du chiffre d'affaires et de l'effectif :

1° Affaires soumises à l'I. D. I. classées par secteurs économiques.

SECTEURS	NOMBRE de dossiers.
Produits de base ou intermédiaires.....	110
Métallurgie	38
Chimie	47
Papier, carton.....	25
Biens d'équipement.....	259
Mécanique	170
Electrique, électronique.....	60
Matériaux, transport, aéronautique.....	20
Construction	94
Biens de consommation durables.....	62
Automobiles	31
Equipement ménager.....	16
Autres	15
Biens de consommation non durables.....	218
Textile, habillement.....	65
Autres	153
Industries agricoles et alimentaires.....	101
Boissons	13
Autres	88
Services	77
Total	921

2° Affaires soumises à l'I. D. I. classées suivant la taille des entreprises concernées.

	N O M B R E d'entreprises.
Importance du chiffre d'affaires :	
Chiffre d'affaires inférieur à 10 millions de francs.....	422
Chiffre d'affaires compris entre 10 et 40 millions de francs....	291
Chiffre d'affaires compris entre 40 et 150 millions de francs...	143
Chiffre d'affaires supérieur à 150 millions de francs.....	65
	921
Importance des effectifs :	
Effectifs inférieurs à 50.....	260
Effectifs compris entre 50 et 250.....	351
Effectifs compris entre 250 et 500.....	121
Effectifs supérieurs à 500.....	189
	921

On constate que 713 dossiers concernent des sociétés dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 40 millions de francs et 611 entreprises ont un effectif inférieur ou égal à 250, ce qui est conforme à la vocation de l'I. D. I.

Dans la majorité des cas, l'I. D. I. a apporté aux entreprises intéressées un service de conseil selon le type de problème posé.

Au 30 juin 1973, 63 interventions financières avaient été décidées par le Conseil d'administration. Elles représentent un montant global de 394,5 millions de francs dont 306 millions de francs ont été utilisés (au 31 mai 1973).

Les tableaux qui suivent présentent, le premier, une ventilation sectorielle, et le second, une ventilation en fonction du chiffre d'affaires et des effectifs, des interventions de l'I. D. I.

1° Ventilation sectorielle.

SECTEURS	NOMBRE d'interven- tions.	ENGAGE- MENTS	UTILISA- TIONS
		(En millions de francs.)	
Mécanique, métallurgie.....	18	43,0	40,2
Industries agricoles et alimentaires....	8	42,0	31,9
Electronique, informatique, équipements électriques	7	115,7	82,5
Pâtes, papiers, imprimerie.....	3	95,8	95,8
Textiles, habillement.....	1	6,0	6,0
Automobile, mécanique, transport.....	5	28,7	26,2
Construction	9	24,7	6,7
Ameublement	2	4,6	2,0
Biens de consommation non durables, divers	4	9,0	3,9
Chimie	3	9,9	4,9
Divers	3	15,1	6,0
Totaux	63	394,5	306,1

2° Ventilation en fonction du chiffre d'affaires et des effectifs.

	NOMBRE de sociétés.	MONTANTS accordés (en millions de francs).
Importance du chiffre d'affaires :		
Chiffre d'affaires inférieur à 40 millions de francs.	43	101,2
Chiffre d'affaires compris entre 40 et 150 millions de francs.....	10	61,5
Chiffre d'affaires supérieur à 150 millions de francs	10	231,8
	63	394,5
Importance des effectifs :		
Effectifs inférieurs à 250.....	32	61,4
Effectifs compris entre 250 et 500.....	13	55,1
Effectifs supérieurs à 500.....	18	278,0
	63	394,5

Selon la nature des interventions les engagements sont constitués par des prises de participation (44,4 % des interventions financières) par des obligations convertibles (31,5 %), et par des obligations simples ou des prêts (24,1 %).

A partir de 1973, les engagements annuels prévus devraient se situer à un niveau compris entre 150 millions de francs et 200 millions de francs.

La totalité du capital souscrit — 333 millions de francs — ayant été utilisée, une première augmentation de capital, d'un montant de 99,9 millions de francs, est intervenue en juin 1973. Ainsi porté à 433 millions de francs, le nouveau capital social devrait couvrir les besoins de l'I.D.I. jusqu'aux premiers mois de 1974. D'ores et déjà, une seconde augmentation de capital est à l'étude, qui devrait intervenir à la fin de 1973 ou au début de 1974. Pour l'instant, il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt pour accroître les ressources permanentes : les charges d'intérêt d'un emprunt appelé prématurément pourraient en effet menacer l'équilibre de l'exploitation, puisque l'Institut ne bénéficiera pas avant quelques années de recettes importantes, aussi bien en intérêts qu'en plus-values sur participations.

C'est au cours du second semestre de 1972 que, ses engagements approchant le niveau de son capital, l'I.D.I. a demandé la mise à sa disposition de ressources nouvelles.

Il faut remarquer à ce sujet que :

a) L'Etat avait rempli son rôle d'actionnaire puisque les dotations budgétaires disponibles lui permettaient de souscrire sa part jusqu'au total de 800 millions de francs prévus lors de la création de l'Institut.

b) Du fait que certains engagements comportaient des échéances de réalisation reportées sur 1973 et 1974, la situation de trésorerie de l'I.D.I. ne lui a, à aucun moment, empêché de prendre une participation digne d'intérêt. Son action n'a jamais été interrompue.

Il s'est alors engagé, sous l'égide du Ministre de l'Economie et des Finances, compétent en cette matière, une série de contacts et d'échanges de vues avec les actionnaires de l'Institut ; ceux-ci ont fait apparaître, selon les cas, accord, hésitation, réticences ou obstacles réels à une participation de leur part à une augmentation de capital.

Compte tenu de la difficulté des questions ou des situations rencontrées, il a été jugé préférable, pour obtenir la solution rapide qui était nécessaire, de procéder à une augmentation de capital :

— limitée à ceux des actionnaires qui ont un caractère public (Crédit national, banques nationalisées et Crédit agricole) et excluant les banques et établissements financiers privés ;

— comportant une participation accrue de l'Etat (61,7 millions de francs) qui porte sa participation globale à 44,2 % du capital nouveau de 432,9 millions de francs.

Les missions de l'I. D. I. ont été réaffirmées : il a été confirmé que son action répondait pleinement aux ambitions dont il est porteur comme aux besoins de l'industrie française, ceux-ci restant très importants.

L'I. D. I. a été assuré, et ceci a été expressément confirmé à son nouveau président, que les moyens de financement nécessaires à la poursuite ininterrompue de sa mission seraient mis à sa disposition en temps utile.

En fait, une nouvelle augmentation de capital devra intervenir début 1974 et cette question est actuellement en cours de préparation.

Il n'est dès lors pas nécessaire d'envisager des solutions institutionnelles différentes, qui ont été écartées lorsqu'a été créé l'I.D.I. en raison des inconvénients qu'elles présenteraient, puisque l'Institut est désormais assuré de poursuivre sa mission.

B. — LA MISE EN PLACE DES INDUSTRIES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION

L'objectif est de créer un marché prévisible à long terme ; la puissance publique dispose à cette fin de trois moyens :

- la réglementation ;
- les redevances incitatives ;
- les aides à la recherche.

La réglementation est fondée sur les techniques disponibles ; elle doit donc être appliquée avec précaution pour ne pas risquer de freiner la recherche en délivrant un satisfecit — fût-il momentané — à un secteur industriel. Le Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement a compétence pour définir les objectifs à atteindre pour chaque type de nuisances en liaison

avec les ministères dont relèvent les « sources » de pollution, dont bien entendu le Ministère du Développement industriel et scientifique.

Les redevances incitatives instituées pour la pollution de l'eau n'ont, pour l'instant, pas été étendues à d'autres domaines. Des études sont en cours en vue d'introduire en termes comptables le coût des nuisances au niveau du producteur. Une première application de taxation pourrait être envisagée pour certains déchets.

En ce qui concerne *les aides à la recherche*, il peut être fait appel pour les recherches en faveur de l'environnement aux crédits classiques qui sont ouverts à toutes les recherches techniques ; ce sont essentiellement les crédits d'aide au développement des résultats de la recherche qui atteindront 154 millions en 1973, les crédits d'aide au préveloppement dont le montant s'élèvera cette année à 10,5 millions et, pour les Centres techniques, les aides à la recherche qui, en 1973, doivent être accordées dans la limite de 13,8 millions par le Ministère du Développement industriel et scientifique. Certaines recherches peuvent bénéficier de crédits spécialisés : actions thématiques programmées en faveur de la réduction du bruit et de la pollution des véhicules automobiles (3,5 millions de francs en 1973), crédits que le plan construction pourra consacrer notamment aux recherches dans le domaine de l'isolation acoustique (de l'ordre de 1 à 2 millions de francs en 1973), actions concertées au titre de la prévention des nuisances du Ministère de l'Environnement (18 millions en 1973).

Les recherches techniques en faveur de l'environnement sont accueillies très favorablement ; afin d'éviter que ne se créent inconsidérément des sources de pollutions nouvelles, toute demande d'aide pour le développement d'un procédé de fabrication ou d'un produit nouveau doit préciser quels sont les effets prévisibles de cette innovation sur l'environnement.

La situation technique, commerciale et financière du secteur industriel travaillant pour la sauvegarde de l'environnement a fait l'objet d'études de la part d'un groupe de travail créé par le Ministère du Développement industriel et scientifique en 1971.

La mission de ce groupe de travail était essentiellement d'analyser les structures de l'industrie nationale de lutte contre la pollution, son organisation face à la concurrence étrangère, ses

perspectives de développement et la répercussion possible de l'action des Pouvoirs publics sur son avenir.

Pour l'essentiel, les conclusions déposées par le groupe de travail sont résumées ci-dessous :

— le chiffre d'affaires réalisé par l'industrie spécialisée dans la lutte contre la pollution atmosphérique a été en 1971 de 300 millions de francs dont 15 à 20 % pour l'exportation ;

— le chiffre d'affaires réalisé en 1971 par l'industrie de l'épuration des eaux usées a été estimé à 250 millions de francs avec des pourcentages variables à l'exportation (10 à 40 %) ;

— il n'existe pratiquement pas de sociétés travaillant en France exclusivement sur les problèmes de nuisances acoustiques ; dans la majorité des cas, les travaux dans ce domaine constituent une activité marginale pour la société ;

— le chiffre d'affaires annuel dans le secteur de l'instrumentation spécialement affecté à la mesure des pollutions est actuellement très faible (quelques millions de francs). Le secteur professionnel qui fait preuve de dynamisme pourrait connaître un développement rapide dans les années à venir, les instruments de mesure de pollution étant appelés à s'intégrer dans les chaînes de régulation ou de contrôle des procédés industriels ;

— le chiffre d'affaires réalisé en 1970 par les fabricants de matériel de traitement des déchets a été évalué à 200 millions de francs se répartissant comme suit :

	Millions de francs.
— traitement des ordures (incinération et compost)	90 à 100
— broyeurs	12 à 15
— bennes (hors châssis)	60 à 70
— incinérateurs (déchets industriels)	15 à 20

avec une profession de structure assez dispersée.

Il y a lieu de souligner que les chiffres d'affaires cités ci-dessus donnent une idée par défaut de l'activité des industries qui interviennent pour réduire les nuisances ; il conviendrait d'ajouter les travaux effectués par les sociétés de services pour l'exploitation et l'entretien des outils d'épuration, les travaux des sociétés de l'ingénierie, ainsi que la fraction — non connue — de l'activité des entreprises non spécialisées dans ce secteur.

Rôle du Ministère du Développement industriel et scientifique dans la politique de développement des industries de l'environnement.

Des études sont actuellement engagées dans les différentes Directions du Ministère en vue de mieux apprécier l'importance des industries de l'environnement et de favoriser leur développement.

Ces études visent essentiellement :

— à parfaire l'inventaire des industries de l'environnement et de suivre régulièrement l'évolution de l'activité de ce secteur par l'introduction dans le questionnaire annuel des statistiques industrielles d'une rubrique sur cette activité ; il sera tenté également d'apprécier l'évolution du commerce extérieur en la matière ;

— à suivre très précisément l'évolution des aides à la recherche relative aux techniques de prévention des nuisances. Une rubrique particulière sera également établie sur les statistiques concernant les aides au titre des actions concertées de la D. G. R. S. T. ou du M. P. N. E., du prédéveloppement et contrats de recherche technique du Ministère du Développement industriel et scientifique, de l'aide au développement de la D. G. R. S. T., des crédits de démonstration du F. I. A. N. E. ;

— à favoriser les aides — sur crédits d'aide au développement — intéressant des opérations de démonstration industrielle en faveur de l'environnement. Ces aides contribueraient à favoriser la première réalisation industrielle d'un procédé nouveau souvent fort coûteux pour l'industriel. L'aide au développement pour la réalisation d'une installation industrielle de blanchiment de la pâte à papier à l'oxygène est un premier exemple de l'évolution en cours ;

— à définir la contribution que pourrait apporter l'ingénierie dans la lutte contre les nuisances industrielles et étudier les dispositions nouvelles qui pourraient être éventuellement envisagées grâce au F. I. A. N. E. dans le but de couvrir la responsabilité de l'ingénierie en cas de mise en œuvre de techniques nouvelles ;

— à rechercher une moralisation des marchés tendant vers une définition aussi précise que possible des objectifs à atteindre en réalisant les équipements anti-pollution et l'institution d'un contrôle — par les inspecteurs des établissements classés — des performances obtenues ;

— mettre en œuvre une action de formation professionnelle destinée à apprendre aux industriels à poser clairement leurs problèmes à leurs fournisseurs et à juger les offres qui sont faites ;

— à étudier l'opportunité d'inciter les industriels concernés par les industries de l'environnement soit à fonder une fédération, soit à créer un bureau de coordination restant en liaison avec les sections de l'environnement de chaque profession.

C. — LES MESURES EN FAVEUR DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE

1. — *La politique d'ensemble.*

Divers travaux ont été entrepris ces dernières années sur les problèmes de création et de croissance des entreprises industrielles moyennes et petites : les travaux de l'intergroupe financement industrie du VI^e Plan ont mis en lumière l'importance du problème ; l'intergroupe a formulé plusieurs suggestions et proposé la création d'un groupe de travail spécialisé sur ce sujet.

Le Conseil économique et social a par ailleurs analysé les problèmes de financement des entreprises moyennes et petites et a repris bon nombre des suggestions du Plan. Enfin, le groupe de travail évoqué ci-dessus a été constitué au printemps 1972. Ce groupe présidé par M. Mialaret, président de la Banque industrielle et mobilière privée, a soumis son rapport au printemps 1973.

Un examen approfondi des résultats de ces divers travaux a conduit à élaborer un certain nombre de propositions qui devraient faire l'objet de décisions au cours d'un comité interministériel qui se tiendra avant la fin de l'année.

Ces propositions concernent d'abord certains problèmes de financement qui se posent d'une manière particulièrement aiguë aux entreprises nouvelles ou en forte croissance.

Diverses formules d'apport en fonds propres ou en quasi-fonds propres font actuellement l'objet d'un travail au niveau interministériel. Dans ce même domaine, diverses propositions concer-

nent un réexamen des pratiques habituelles de relation entre établissements financiers et entreprises industrielles de taille moyenne ou petite.

D'autres propositions s'efforcent d'apporter des aménagements aux règles juridiques et fiscales, afin de permettre une adaptation plus facile des entreprises nouvelles ou en croissance aux nécessaires transformations qu'implique leur développement.

Enfin diverses mesures concernent l'amélioration et l'adaptation de certaines procédures d'intervention de l'Etat aux conditions particulières des entreprises moyennes et petites, ainsi que des actions d'incitation visant à favoriser l'orientation de jeunes vers la création d'entreprises.

La philosophie générale de ces propositions est d'aménager le cadre juridique et fiscal actuel en vue de supprimer certains obstacles économiques et sociologiques à la création et à la croissance des entreprises industrielles.

L'importance, pour notre pays, de disposer d'un tissu industriel vivant et diversifier est désormais reconnu. Une politique d'incitation dans ce domaine constitue donc un axe important de la politique industrielle. Elle a d'ailleurs déjà donné lieu à diverses mesures notamment à l'occasion des comités interministériels sur la moyenne et petite (juin 1970) et sur l'innovation (juillet 1971).

2. — *Le problème de la sous-traitance.*

a) L'action que les Pouvoirs publics peuvent être amenés à exercer sur ce type de relations est limitée par leur caractère contractuel et l'obligation de laisser aux entreprises les responsabilités de gestion qui leur incombent. Il s'agit donc surtout de faciliter la réunion des conditions nécessaires pour :

- mettre en mesure les industries de sous-traitance de remplir convenablement leurs fonctions économiques ;
- obtenir que les décisions de réaliser soi-même ou de sous-traiter s'intègrent dans de véritables stratégies industrielles concertées entre donneurs d'ouvrage et sous-traitants spécialisés ;
- doter la plupart des régions françaises de réseaux de sous-traitance capables d'offrir localement des services d'une qualité et d'une variété suffisante pour constituer un environnement technique susceptible de contrebalancer l'attraction de la Région parisienne.

En conséquence, les Secrétaires d'Etat qui, depuis 1970, ont été chargés auprès du Ministère du Développement industriel et scientifique de traiter les problèmes de la moyenne et petite industrie se sont donnés pour objectifs :

- d'une part, de rendre moins vulnérables les entreprises de sous-traitance aux risques particuliers résultant de leur dépendance vis-à-vis de leurs donneurs d'ordres ;
- d'autre part, de provoquer l'apparition d'un climat plus propice à l'établissement de relations de sous-traitance fondées sur une prise en compte réelle et durable des intérêts respectifs des parties en présence.

b) Les moyens mis en œuvre ont été jusqu'à présent les suivants :

- la concertation avec les professions a permis des initiatives qui ont abouti, en septembre 1972, à la publication de la charte de la sous-traitance et au développement des activités du Centre national de la sous-traitance (Cenast).

Pour tenir compte de la diversité des situations rencontrées dans la pratique, cette charte s'est volontairement limitée à l'énoncé des principes généraux sur lesquels devrait reposer la « déontologie » des relations de sous-traitance : obligations réciproques des donneurs d'ordres et des sous-traitants, règles à observer pour assurer à leur coopération le maximum d'efficacité.

Le Cenast s'efforce maintenant de donner un contenu plus concret à cette déontologie. Une subvention d'un montant très modeste lui a été accordée pour mettre au point un guide pour l'établissement des contrats de sous-traitance. Parallèlement il poursuit l'étude de divers problèmes intéressant certaines professions et remplit une mission générale de relations publiques et d'information ;

- le décret n° 73-329 du 14 mars 1973 (*Journal officiel* du 23 mars 1973) a modifié sur plusieurs points importants le régime de la sous-traitance en vigueur dans les marchés publics. C'est ainsi que les conditions du recours à la sous-traitance ont été très sensiblement assouplies (suppression de l'autorisation expresse de sous-traiter qui était antérieurement imposée aux titulaires principaux des marchés) en même temps que la condition des sous-traitants était notablement améliorée (accès au

paiement direct ; possibilité d'avances ; aménagement des conditions de nantissement des parts de marchés confiées à des sous-traitants) ;

- l'Institut national pour la sous-traitance et l'assistance technique (I. N. S. T. A. T.) a reçu en 1971 et 1972 des subventions imputées sur les crédits d'action de politique industrielle du Ministère du Développement industriel et scientifique qui lui ont permis de former les équipes d'animateurs nécessaires à l'extension d'une activité qui a touché plus d'un millier d'entreprises sous-traitantes et près de 300 entreprises donneuses d'ouvrage dans une soixantaine de départements.

La poursuite de cette activité, dont l'objet principal porte sur la diffusion de méthodes de travail normalisées permettant aux entreprises d'utiliser un langage commun, bénéficiera en 1973 d'une subvention du Fonds national de la formation professionnelle continue et de la promotion sociale. De nombreuses entreprises de sous-traitance ont également bénéficié des actions et des recherches lancées dans le cadre du programme expérimental de promotion de la moyenne et petite industrie pour provoquer l'apparition de méthodes nouvelles de formation et d'analyse des problèmes de gestion ;

Un effort important, reposant pour l'essentiel sur les organisations professionnelles, mais encouragé très vivement par le Ministère du Développement industriel et scientifique a été réalisé pour mieux faire connaître les possibilités de la sous-traitance et faciliter les rapprochements entre donneurs d'ordres et sous-traitants.

Le Marché international de la sous-traitance (M. I. D. E. S. T.) qui est devenu itinérant, doit accueillir cette année plus de 600 entreprises françaises et étrangères dans les locaux mis à sa disposition par le Commissariat de la foire de Lyon.

De son côté, le Ministère du Développement industriel et scientifique a réalisé, avec le concours du Centre national d'information pour le progrès économique, un film illustrant les problèmes de la sous-traitance. Sa diffusion est prévue non seulement dans les milieux professionnels les plus directement concernés mais aussi auprès d'un public plus large (facultés, école d'ingénieurs, peut-être même établissements scolaires).

c) Cette politique de promotion des activités de sous-traitance devrait connaître une nouvelle impulsion d'ici peu :

- l'amélioration de la connaissance du marché de la sous-traitance dépend pour beaucoup de l'intensification des échanges d'informations sur les transactions possibles à l'intérieur de chaque région et, plus encore, sur une base interrégionale. Une étude va être entreprise en vue d'examiner les perspectives qui se présentent à l'heure actuelle, de nombreux organismes régionaux s'efforçant de faciliter ces échanges. Mais, en toute hypothèse, il semble que l'attitude des Pouvoirs publics devra rester très pragmatique.

En toute hypothèse, il importe d'éviter ces deux tendances qui conduiraient, l'une à encourager la multiplication d'initiatives qui ne seraient pas nécessairement pertinentes par rapport aux besoins exprimés par les industriels, l'autre à créer un système rigide de nouvelles structures d'intervention :

- qu'ils appartiennent au secteur public ou au secteur privé, l'adoption par les donneurs d'ouvrage de politiques de sous-traitance plus élaborées ne peut être que le fruit d'un effort de longue haleine. Des méthodes adéquates de formation et de sensibilisation devraient être mises au point et expérimentées en vue de familiariser, non seulement les acheteurs, mais aussi les responsables du choix des investissements avec des concepts différents de ceux qui sont utilisés habituellement pour décider du recours à des prestations extérieures ;
- en tant que forme de coopération interentreprises, la sous-traitance tend à se développer très largement en dehors du secteur du travail des métaux et à devenir pratique courante dans d'autres industries telles que :
 - le textile et l'habillement ;
 - la production des objets en matière plastique ;
 - l'imprimerie ;
 - l'industrie du bâtiment ;
 - certaines prestations de services (sous-traitance d'entretien), l'informatique, etc.

La question se pose donc de savoir s'il faut concevoir la sous-traitance comme une fonction économique intersectorielle (ce qui pourrait conduire les Pouvoirs publics à adopter une

politique d'ensemble à l'égard de toutes les activités concernées), ou si les problèmes qui se présentent pour chaque secteur doivent être traités dans des cadres particuliers sans rechercher systématiquement les dénominateurs communs.

D. — LA SITUATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

1. — *Les aspects généraux.*

a) Electricité de France.

Les éléments principaux de l'activité d'E. D. F. au cours des dernières années sont rassemblés dans le tableau ci-dessous :

	1970	1971	1972
	(En tWh.)		
Production thermique E. D. F.....	58,3	70,7	86,5
(France entière).....	(84,1)	(100,3)	(115)
Production hydraulique E. D. F. - C. N. R.	53	45,5	45,3
(France entière).....	(56,6)	(48,7)	(48,3)
Energie appelée en France (y compris pertes)	140	147,4	157,5
Energie livrée en France par E. D. F. :			
Haute tension.....	82	86,6	91,7
Basse tension.....	31,1	33,9	38
Total	113,1	120,5	129,7
Effectifs fin d'année (en hommes).....	94.430	94.325	94.892
	(En millions de francs.)		
Ventes d'énergie (avec taxes).....	13.984	15.833	17.779
Chiffre d'affaires (avec taxes).....	14.856	16.769	18.791
Résultat d'exploitation.....	30	— 175	52
Résultat du compte profits et pertes....	— 34	— 178	68
Investissements de l'année.....	5.127	5.242	5.955
Valeur des ouvrages au bilan (après amortissements)	50.620	52.828	55.170
Dettes à long et moyen terme.....	30.268	31.687	31.955

Les comptes d'exploitation d'E. D. F. restent sensiblement équilibrés compte tenu des hausses de tarifs intervenues — elles se sont élevées en moyenne à 3,5 % en 1970, 4,85 % en 1971, 3,85 % en 1972 (et 3,3 % en 1973) — ainsi que des modalités retenues pour l'amortissement des installations : les durées de

vie admises pour les ouvrages restent relativement longues par rapport à ce qui est pratiqué à l'étranger. Les comptes de 1973 devraient également se solder par un résultat bénéficiaire du fait notamment du développement favorable des consommations qui aura permis de mieux utiliser les équipements actuellement en service.

*
* * *

Les rapports de l'Etat et d'E. D. F. s'inscrivent dans un cadre particulier qui a été défini dans le contrat de programme signé le 23 décembre 1970. Chaque année au cours du quatrième trimestre, il est procédé à l'examen des résultats obtenus et à l'ajustement des objectifs fixés (et des prévisions) pour tenir compte des faits nouveaux intervenus. Un tel examen est actuellement en cours et l'on ne peut encore en préjuger exactement les résultats. Les indications ci-dessous montrent que les objectifs fixés ont été jusqu'ici tenus et il y a tout lieu de penser qu'il en sera de même pour 1973.

— Progrès de productivité globale des facteurs :

- contrat de programme : 4,85 % par an en moyenne pour les cinq ans 1971-1975 ;
- avenant 1 et 2 : pas de changement ;
- résultat :
 - 1971 : 3,4 % ;
 - 1972 : 6,6 %.

La productivité globale des facteurs est indépendante des prix : elle est très sensible au développement de l'activité.

— Ressources propres brutes hors taxes (en millions de francs) :

	1971	1972	1973	1974
Contrat de programme.....	2.370	2.818	3.208	3.619
Avenant n° 1 (décembre 1971)	2.113	2.239	2.604	»
Avenant n° 2 (janvier 1973)	»	3.012	3.378	3.764
Résultats	2.307	3.681	»	»

Les ressources propres dépendant étroitement du niveau général de prix et des tarifs d'électricité. L'objectif fixé initialement est corrigé en conséquence par les avenants successifs.

La définition des ressources propres retenue dans le contrat (avant remboursement d'emprunts et hors récupération de T. V. A.) l'a été pour éliminer certaines incertitudes portant sur le volume des emprunts remboursés, certaines options ayant été laissées aux prêteurs lors d'emprunts antérieurs venant à échéance, et pour laisser une certaine liberté à E. D. F. pour la fixation de ses dépenses d'investissements, lesquelles conditionnent directement le montant de la T. V. A. récupérée. Les ressources propres ainsi définies ne peuvent donc être utilisées pour déterminer des taux d'autofinancement des investissements.

— Rentabilité financière du capital investi (en pourcentage) :

	1971	1972	1973	1974
Contrat de programme.....	8	8,3	>	>
Avenant n° 1.....	7,5	7,6	7,8	>
Avenant n° 2.....	>	8,2	8,4	8,6
Résultats	7,6	8,6	>	>

Les rapports entre E. D. F. et le secteur privé peuvent être rangés en plusieurs catégories selon qu'il s'agit :

— *de l'implantation des nouveaux ouvrages d'E. D. F.* Les règles suivies en la matière résultent essentiellement du caractère de service public de la distribution d'électricité ; elles ne seraient pas différentes pour des sociétés d'électricité non nationalisées ;

— *des fournisseurs.* Les marchés d'investissements les plus importants d'E. D. F. sont soumis à l'examen d'une Commission des marchés placée auprès du Ministère du Développement industriel et scientifique. Dans la pratique, les choix d'E. D. F. ne semblent pas différents de ceux que ferait une entreprise privée de son importance, tenue pratiquement de ne pas abuser de sa puissance et de tenir compte des problèmes des fournisseurs ;

— *de la clientèle.* Les relations en cause sont régies par des conventions et cahiers des charges de concession dont les clauses sont très analogues à ce qu'elles seraient pour des transporteurs et distributeurs d'électricité privés.

L'avantage essentiel de la nationalisation de l'électricité tient essentiellement à la rationalisation des moyens de production et

de distribution, c'est-à-dire à la taille de l'entreprise. Le contrôle des prix est certainement assuré de façon plus stricte que s'il s'agissait de sociétés d'électricité privées qui recherchaient très certainement une rentabilité plus élevée de leurs capitaux investis, notamment en modulant différemment leurs tarifs.

b) Gaz de France.

Conformément à la loi de nationalisation de l'électricité et du gaz, Gaz de France joue le rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique des Pouvoirs publics en matière de gaz. Avec l'aide de ces derniers, l'établissement poursuit une mutation complète vers le gaz naturel, qui sera presque arrivée à la fin du VI^e Plan, et au terme de laquelle il formera un vaste ensemble interconnecté de transport, de distribution et de vente de gaz à des fins industrielles et domestiques. Toutes les principales régions consommatrices d'énergie sont dès maintenant desservies.

Cette mutation entraîne un accroissement très rapide des ventes, mais aussi de lourds investissements ; on peut estimer que les premières évolueront de la façon suivante au cours du VI^e Plan, en milliards de thermies (Gth) à raison d'environ 9 thermies par mètre cube :

	1970	1975
Ventes totales brutes de gaz naturel (y compris celles de la S.N.P.A. et de ses filiales communes avec G.D.F., et y compris les pertes de distribution)	92	170-180
Ventes totales de G.D.F. (en gaz de toutes natures)	50	121-125
Dont :		
Usages domestiques.....	28	45
Usages commerciaux et assimilés.....	12	33
Usages industriels (contrats importants).....	10	43-47

Les investissements de l'établissement au cours du VI^e Plan dépasseront les prévisions de la Commission de l'énergie, qui étaient d'environ 1.300 millions de francs, taxes comprises, en moyenne annuelle. Leur financement est difficile, tant en raison de leur importance que de la situation financière de Gaz de France.

Cette situation, qui était mauvaise il y a quelques années, s'est sensiblement améliorée grâce à l'évolution du marché de l'énergie, à plusieurs réajustements tarifaires et à une meilleure sélection des investissements. Les résultats courants devraient en 1973 être

voisins de l'équilibre. Toutefois, l'endettement et les pertes cumulées restent excessifs, de même que le recours à l'emprunt pour le financement des investissements.

L'établissement devra poursuivre énergiquement ses efforts pour améliorer sa productivité et la sélection de ses développements en fonction de leur rentabilité.

Les tarifs devraient continuer à évoluer, dans les limites compatibles avec les décisions gouvernementales destinées à lutter contre l'inflation en se rapprochant des niveaux de la concurrence.

Plus précisément les prix de vente en gros doivent être progressivement relevés de façon à rendre économiquement viables l'importation et la commercialisation des ressources nouvelles, et, dans la période intérimaire, à orienter rationnellement les choix des utilisateurs.

En ce qui concerne les distributions publiques, les tarifs intéressant les usages professionnels et le chauffage domestique, doivent être rapprochés des niveaux d'équilibre avec les énergies concurrentes et ceux concernant les abonnés à faible consommation unitaire doivent être progressivement relevés de façon à résorber, au moins partiellement, le déficit élevé et croissant des ventes correspondantes, lesquelles sont grevées d'importantes charges de main-d'œuvre.

Le tableau ci-après indique, pour les quatre dernières années, et en prévision pour 1973, l'évolution des résultats, des investissements, et de leur financement (en millions de francs) :

	1969	1970	1971	1972	1973
Solde du compte d'exploitation..	— 160	— 145	— 70	— 20	0
Solde du compte de pertes et profits	— 190	— 180	— 115	— 64	— 40
Investissements (taxes comprises).	1.025	966	1.135	1.271	1.387
Ressources propres disponibles (avant remboursement d'emprunts)	266	326	544	627	847
Ressources propres nettes (après remboursement d'emprunts) :					
En millions de francs.....	134	80	330	252	437
En pourcentage des investissements	13 %	8,2 %	29 %	20 %	31,5 %
Dotations en capital.....	276	230	210	(1) 250	»
Prêts du F. D. E. S.....	»	»	130	100	»

(1) Non compris 496 millions de francs de consolidation de prêts du F.D.E.S. sous forme de dotation en capital.

c) Les Houillères nationales.

La régression de l'activité charbonnière se poursuit à un rythme sensiblement plus soutenu que prévu dans le cadre des objectifs fixés par le Gouvernement. C'est ainsi que de 34.6 millions de tonnes en 1971, la production est passée à 31,2 millions de tonnes en 1972 et sera vraisemblablement peu supérieure à 27 millions de tonnes en 1973 et à 24 millions de tonnes en 1974. Cette situation est due essentiellement à la conjonction des facteurs suivants :

- progrès de productivités nettement plus faibles que prévus, voire négatifs pour certains bassins ;
- augmentation de l'absentéisme ;
- augmentation du nombre de jours chômés payés.

Cette réduction aurait d'ailleurs encore été plus forte si les effectifs n'étaient pas demeurés légèrement excédentaires.

Cette dernière remarque vise essentiellement les Houillères de bassin du Centre-Midi où l'on note un retard important dans la réalisation des programmes de conversion ayant amené le Gouvernement à décider au cours de réunions de concertation tenues avec les partenaires sociaux en mars 1972 pour la Loire et en juillet 1973 pour les Cévennes à reporter les dates de fermeture des exploitations de ces houillères respectivement au 30 juin 1975 et au 31 décembre 1977 et à fixer dans le même temps un objectif de déflation régulière des effectifs compatible avec les emplois disponibles dans ces régions.

En ce qui concerne les investissements, leur montant a connu une décroissance rapide depuis plusieurs années au fur et à mesure, notamment, que s'achevait la construction des dernières centrales minières, pour atteindre un montant autorisé de 277 millions de francs en 1973. Ce rythme de décroissance ne pourra se poursuivre ultérieurement le niveau atteint étant proche du minimum compatible avec la poursuite de l'activité des houillères jusqu'à son terme et la préservation du domaine immobilier de celles-ci, l'un des éléments essentiels de leur patrimoine, imposant un développement important des investissements dans le cadre de la rénovation des cités minières.

Sur le plan financier, la situation des houillères, momentanément améliorée en 1970 et 1971 grâce à une conjoncture internationale particulièrement favorable pour le charbon ayant permis

d'importantes hausses des prix de vente, notamment des charbons à coke, s'est dégradée à nouveau en 1972. C'est ainsi que de 1.598 millions de francs en 1971, le montant global des subventions qu'il aurait fallu ou qu'il faudrait accorder aux charbonnages pour que leurs comptes soient strictement équilibrés est passé à 1.788 millions de francs en 1972 et qu'il avoisinera vraisemblablement 2.150 millions de francs en 1973 pour atteindre sans doute 2.600 millions de francs en 1974.

Cette dégradation est due à l'accroissement des charges des houillères d'une année sur l'autre par suite essentiellement des hausses des salaires et du prix des fournitures qui ne peuvent être compensées par la diminution des effectifs ni par une augmentation suffisante des recettes, la conjoncture énergétique actuelle n'ayant permis que des hausses de prix limitées.

Face à cette charge, la subvention allouée aux houillères qui était de 1.573 millions de francs en 1971 et de 1.530 millions de francs en 1972 a été portée à 1.747,65 millions de francs en 1973. Ce dernier chiffre, inscrit à la loi de finances pour 1973, laissera subsister une charge résiduelle de plus de 400 millions de francs ce qui nécessitera vraisemblablement l'inscription d'une aide complémentaire du collectif de fin d'année pour éviter aux Charbonnages de France de se réendetter pour la deuxième année consécutive et cette fois-ci à la hauteur de 200 millions de francs contre 32,5 millions de francs en 1972. Pour 1974, la subvention proposée est de 2.329 millions de francs, inférieure de près de 300 millions de francs aux charges globales prévues.

Les problèmes posés par le secteur charbonnier restent dominés par celui de la conversion des mineurs et l'industrialisation des régions minières. D'importants efforts ont été accomplis dans ce domaine, notamment sur le plan financier, et de non moins importants résultats ont été d'ores et déjà obtenus. Il reste toutefois encore beaucoup à faire et les Pouvoirs publics avec l'aide des houillères elles-mêmes s'y emploient afin d'assurer l'avenir des hommes et le maintien de la vie économique dans les régions concernées par la récession de l'industrie charbonnière.

Enfin, en ce qui concerne les avantages et les inconvénients du statut d'entreprises publiques conféré aux houillères, il est bien certain que si celles-ci étaient demeurées dans le secteur privé, la majeure partie d'entre elles auraient déjà cessé d'exister et, pour

certaines, depuis déjà fort longtemps, ce qui n'aurait pas été sans créer de graves difficultés au plan social pour le reclassement des mineurs et au plan régional pour le maintien de l'activité économique des régions minières.

2. — *La politique en matière de prix.*

La politique des prix poursuivie à l'égard des entreprises publiques du secteur de l'énergie revêt des aspects spécifiques à chacune des formes particulières d'énergie, les situations et les problèmes étant très divers :

— le charbon présente le cas d'une énergie produite à un coût tel qu'il est nécessaire de subventionner un important déficit et de mettre en œuvre une politique de régression ;

— le gaz, est au contraire, une énergie essentiellement concurrentielle vis-à-vis des produits pétroliers, mais dont la part relativement faible dans l'approvisionnement énergétique lui confère une situation de satellite en matière de formation des prix ;

— l'électricité, enfin, est encore, pour la plus grande part, une énergie non concurrencée, encore que sa présentation dans les marchés du chauffage modifie progressivement cette situation. Il en résulte que la formation des prix de ce secteur est principalement déterminée par des considérations d'équilibre financier.

Les rubriques ci-après détaillent les aspects particuliers de la politique des prix quant aux trois secteurs visés : charbon, gaz, électricité.

a) Charbon.

Les charbons se divisent en deux grandes catégories : les charbons à coke et cokes utilisés en tant que matière première par la sidérurgie pour la fabrication de la fonte et de l'acier et les charbons non cokéfiabiles utilisés uniquement pour leur pouvoir calorifique.

En ce qui concerne les charbons de la première catégorie, les prix pratiqués doivent tenir compte de l'état du marché et des possibilités de substitution de charbons d'autres origines. C'est ainsi que les prix des charbons à coke et cokes nationaux livrés à la sidérurgie sont alignés sur les prix des produits importés de même nature. Ils varient donc en fonction de la conjoncture mon-

diale. L'essentiel des livraisons se fait dans le cadre de conventions passées entre les Houillères nationales et les entreprises sidérurgiques avec le souci de préserver les intérêts des deux parties.

Ces conventions élaborées d'un commun accord dans le cadre de l'économie de marché, permettent en effet, entre autres avantages, d'assurer aux houillères un écoulement régulier de leur production de charbons les mieux valorisés et de garantir à la sidérurgie la sécurité de son approvisionnement.

Quant aux charbons non cokéfiables, ils sont soumis à la concurrence des autres sources d'énergie et notamment des produits pétroliers qui jouent un rôle primordial dans la fixation des prix. C'est ainsi que les prix des charbons livrés à E. D. F. sont basés, dans le cadre de contrats à long terme, sur le prix moyen d'approvisionnement en combustible des centrales électriques, dont ils suivent automatiquement les variations. Cette procédure offre, là aussi, l'avantage de garantir aux houillères l'écoulement d'une part importante de leur production de charbon-vapeur.

Il n'est pas possible d'étendre cette procédure aux autres secteurs du marché charbonnier pour des raisons pratiques évidentes tenant à la dispersion et à l'irrégularité du marché.

En ce qui concerne les foyers domestiques qui demeurent encore un débouché très important pour les houillères, il n'a pas toujours été possible d'autoriser les hausses de barème qu'aurait pu permettre la situation du marché, par suite de contraintes imposées dans le cadre de la politique générale des prix. Il n'en est plus de même aujourd'hui avec les deux hausses d'avril 1972 (3 %) et mai 1973 (8 %) qui ont amené les prix à un niveau que l'on peut considérer comme optimum compte tenu de la concurrence des autres combustibles.

Dans l'ensemble, on peut dire que nos prix de charbon sont à l'heure actuelle à peu près à parité avec les prix mondiaux. Les recettes qui en résultent sont néanmoins très inférieures au prix de revient, ce qui nécessite l'octroi aux charbonnages d'une subvention budgétaire très élevée qui pèse de plus en plus lourdement sur l'économie nationale et justifie la poursuite de la politique de récession de l'activité charbonnière engagée par le Gouvernement.

b) Gaz.

Dans presque tous les secteurs, le gaz est en concurrence avec d'autres formes d'énergie, principalement avec les produits pétroliers.

La politique suivie par les Pouvoirs publics en matière de prix du gaz, consiste, conformément aux recommandations du VI^e Plan et dans les limites compatibles avec le maintien des équilibres économiques généraux, à laisser ces prix s'adapter à la concurrence de façon à ce que la croissance très rapide des ventes de Gaz de France se fasse dans des conditions saines sur les plans économique et financier :

1° En ce qui concerne les ventes en gros, il convient de tenir compte de ce que les nouveaux approvisionnements contractés par Gaz de France ont des prix en hausse très sensible par rapport à ceux pratiqués avant 1971 mais en harmonie avec les perspectives concernant les produits pétroliers, compte tenu notamment du renforcement des exigences en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Cette situation est profondément accentuée par la crise pétrolière.

2° Les prix de vente correspondants doivent être progressivement relevés de façon à rendre économiquement viables l'importation et la commercialisation de ces ressources nouvelles et, dans la période intérimaire, à orienter rationnellement les choix des utilisateurs, en ce qui concerne les distributions publiques, les tarifs intéressant les usages professionnels et le chauffage domestique, doivent être rapprochés des niveaux d'équilibre avec les énergies concurrentes et ceux concernant les abonnés à faible consommation unitaire doivent être progressivement relevés de façon à résorber, au moins partiellement, le déficit élevé et croissant des ventes correspondantes, lesquelles sont grevées d'importantes charges de main-d'œuvre.

c) Electricité.

La politique suivie en matière de tarifs d'électricité répond au souci essentiel de respecter la vérité des prix et d'assurer des recettes suffisantes pour couvrir l'ensemble des charges d'exploitation, tout en procurant les ressources nécessaires à un financement équilibré des investissements.

Le contrat de programme signé le 23 décembre 1970 entre l'Etat et E. D. F. a défini le cadre dans lequel se développe cette

politique tarifaire. E. D. F., moyennant l'engagement d'atteindre certains objectifs globaux, bénéficie de certaines libertés pour le choix des moyens dans le respect de la politique économique et financière de l'Etat. Dans cet esprit, l'article 6 du contrat avait prévu une réforme des tarifs d'électricité et, pour l'évolution de leur niveau, une hausse de 1,85 % par an dans l'hypothèse d'une hausse de 2,5 % au niveau général des prix, étant entendu que ce taux de hausse pourrait être ajusté selon une procédure analogue à celle généralement applicable aux autres branches industrielles.

Le déroulement des faits s'est inscrit effectivement dans ce cadre.

La structure des tarifs a été adaptée à l'évolution des conditions techniques et économiques en se référant au coût marginal de développement et en procédant aux péréquations simplificatives n'entraînant pas de distorsions excessives. C'est ainsi que les tarifs sont maintenant uniformes sur tout le territoire pour les fournitures effectuées en basse et en moyenne (15-20 kV) tensions, et qu'il ne subsiste de diversification régionale que pour les fournitures à tension plus haute.

La considération des hausses effectives du niveau général des prix a conduit à autoriser les hausses tarifaires suivantes ; elles correspondent, en fait, à une baisse à monnaie constante :

- le 5 mai 1971, hausse de 3 % en haute et basse tensions ;
- le 1^{er} août 1971, hausse de 1,85 % en haute et basse tensions ;
- le 1^{er} août 1972, hausse de 3,55 % en haute tension et de 4,15 % en basse tension ;
- le 1^{er} août 1973, hausse de 3 % en haute tension et de 3,6 % en basse tension.

Il faut également ajouter qu'à tarif constant, le prix moyen de vente du kWh tend à diminuer du fait de la dégressivité des tarifs et que le prix moyen évolue donc moins rapidement que les tarifs.

La différenciation des hausses de 1972 et 1973, selon la tension, résulte de la nécessité de combler un certain retard pris en 1968 par les tarifs en basse tension : cette année-là, l'extension de la T. V. A. au stade des ventes en détail, c'est-à-dire aux ventes d'électricité basse tension, a été effectuée sans modifier les prix taxes comprises, ce qui s'est traduit par une baisse des tarifs hors taxes, de façon que le consommateur ne soit pas touché.

L'ampleur des hausses tarifaires a été déterminée chaque année en considération de la situation financière d'E. D. F., qui revêt deux aspects essentiels : l'équilibre du compte d'exploitation et la structure du financement des investissements.

Quant au premier point, on peut noter que, bon an mal an, l'équilibre a été assuré dans le passé, compte tenu, il est vrai, d'amortissements relativement faibles : c'est ainsi qu'en 1971 est apparu un déficit (175 millions de francs) malgré une certaine compression des amortissements, tandis qu'en 1972 c'est, au contraire, un excédent de 30 millions de francs qui a été constaté. Ces écarts sont faibles par rapport au chiffre d'affaires qui est de l'ordre de 18.000 millions de francs.

Quant à la structure du financement des investissements, l'un des buts poursuivis par la signature du Contrat de programme est de déterminer un cadre favorable à l'amélioration de l'autofinancement d'E. D. F. et d'atteindre progressivement un taux objectif de financement propre. Celui-ci est de 66,6 % en 1975 pour le rapport des ressources propres brutes (c'est-à-dire y compris la T. V. A. récupérée et avant déduction des remboursements d'emprunts) aux investissements taxes comprises ; la traduction de cet objectif en taux d'autofinancement calculé d'une façon plus habituelle, c'est-à-dire à partir des ressources propres nettes, est de 54 %. Les hausses tarifaires autorisées doivent permettre à E. D. F. d'atteindre cet objectif. Celles qui sont intervenues jusqu'ici, jointes aux progrès de productivité réalisés par l'établissement, ont permis de respecter sensiblement les prévisions qui avaient été faites dans cette perspective, mais qui comportent un appel très important d'E. D. F. sur le marché financier.

Pour l'avenir, on peut penser qu'une hausse inférieure d'un quart à celle du niveau général des prix est suffisante pour assurer le respect des objectifs du Contrat de programme.

E. — EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE DANS L'INDUSTRIE

Les tableaux I et II donnent de 1962 à 1972 inclus les tableaux de productivité apparente du travail dans les regroupements principaux de la comptabilité nationale.

Des modifications y ont été apportées pour les années 1969, 1970 et 1971, les chiffres de l'année 1969 devenant maintenant définitifs.

Elles tiennent à des rectifications qui ont pu être prises en compte grâce à l'apport de séries statistiques, dont le dépouillement ne peut avoir lieu que tardivement.

Ces modifications ne changent pas la nature des commentaires faits à l'époque, surtout si l'on considère que les séries de productivité apparente du travail ont une signification beaucoup plus sur les moyen et long termes que sur le court terme.

Compte tenu des événements de mai 1968 et de leurs conséquences économiques, la moyenne des séries de 1968 et 1969 est de meilleure valeur pour l'analyse que chacune d'elles prises isolément.

Les chiffres de 1972 confirment les observations antérieures.

La productivité apparente du travail dans l'industrie s'est accrue globalement de 6,4 %, taux proche des 6,7 et 6,6 % des années 1970 et 1971, surtout compte tenu de la précision des mesures.

Cette croissance correspond au taux moyen annuel entre 1969 et 1972, marquant un léger ralentissement par rapport à la période 1965-1970, surtout sensible dans les industries de transformation.

Néanmoins, l'accroissement de la productivité reste dans l'industrie plus important que dans les services et les commerces, excepté les transports et télécommunications où l'on note une croissance exceptionnelle de 7,6 %.

Le tableau II donnant le détail des branches permet de faire apparaître les secteurs où la croissance a été la plus forte : il s'agit de l'énergie, en particulier la production et distribution du gaz, des matériaux de construction, des minerais et métaux non ferreux, des pâtes papiers et cartons, et de la production d'automobiles et cycles.

Par contre, on note une stagnation dans la presse et l'édition, dans la construction navale et l'armement après une année 1971 exceptionnelle, et dans les combustibles minéraux solides, mais en 1971 on avait une régression de 6,4 %.

TABLEAU I
Evolution de la productivité apparente du travail par grandes branches.
 (Indice 100 année précédente.)

GRANDES BRANCHES	NUMEROS des branches corres- pondantes.	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Industrie sans bâtiment.....	02 à 12.	104,9	106,9	105,4	106,4	107,3	105,4	111	105,2	106,7	106,6	106,4
Industries de base.....	03 à 08 + 10.	106,3	107,2	108,6	106,5	108,3	106,4	110,3	106,4	106,9	107,6	108,7
Industries de transformation..	02, 09, 11, 12.	104,3	106,2	104,3	106,3	106,9	104,9	111,2	105,1	106,6	106,5	105,5
Energie	03 à 05.	109,4	111,3	108,2	110,2	107	106,7	112,7	107,6	111,6	112,1	110,5
Transports et télécommunica- tions	14	104,8	104,2	104,9	102,5	102,6	102,3	105,1	107,2	104,7	106,1	107,6
Services et commerces.....	16 et 19.	105,7	103,8	103,1	102,2	102	102,8	102,8	103,8	101,7	105,2	103,4
B. T. P., services, commerces..	13, 16 et 19.	105	102,9	104,2	103	102,9	104	103,2	103	102,8	105,4	104,2

Source : I. N. S. E. E. — Comptabilité nationale.

TABLEAU II

Evolution de la productivité apparente du travail par personne active dans l'agriculture et par heure travaillée dans les branches non agricoles dans les séries de comptabilité nationale de la base 1962.

(Indice 100 année précédente.)

BRANCHES	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
01 - Agriculture, sylviculture	111,9	102,4	105,1	109,5	101,6	112,2	108,1	98,4	109,9	104,6	104,6
02 - Produits des I. A. A.	103,5	103,4	108,7	105,4	105,3	106,7	108,8	105,2	104,8	106,9	105,3
03 A - Combustibles minéraux solides	102,4	100,1	105,3	97,8	97,8	104,6	105,7	104,1	104,2	93,6	101,2
03 B - Gaz	109,6	118,2	104,1	109,4	105,6	102,9	111,3	106,1	109,7	111,9	112,6
04 - Electricité, eau et divers											
05 - Pétrole, gaz naturel et carburant	107,3	107,4	108,2	110,0	106,7	103,6	106,4	105,9	108,7	109,1	106,3
06 A - Matériaux de construction	105,6	104,1	116,9	103,0	104,3	104,4	106,7	108,1	107,5	108,2	110,3
06 B - Verre	107,2	103,0	105,9	102,5	106,6	105,0	109,4	107,6	103,6	104,1	107,0
07 - Minerai de fer et produits sidérurgiques.	99,5	99,0	112,1	104,0	110,4	106,0	115,4	108,5	103,3	99,3	107,7
08 - Minerais et métaux non ferreux	100,1	107,7	107,0	102,3	110,3	104,8	103,8	109,0	102,0	100,2	109,5
09 A - Produits de la première transformation.	102,2	106,6	107,8	104,9	104,7	106,9	111,1	106,2	103,5	100,8	105,7
09 B - Machines et appareils mécaniques ...	103,4	105,0	107,1	108,8	111,1	105,6	112,9	105,5	109,2	106,4	106,9
09 C - Machines et appareils électriques	105,2	108,8	102,4	108,8	104,9	103,9	113,5	102,6	109,0	108,4	106,6

TABLEAU II (Suite)

BRANCHES	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
09 D - Automobiles et cycles	105,2	114,8	102,6	104,8	115,3	99,3	112,8	107,1	108,8	105,2	108,2
09 E - Construction navale, aéronautique, armement	107,5	104,1	102,3	98,3	116,6	103,7	113,5	94,8	101,6	111,2	101,1
10 - Produits des industries chimiques	106,0	106,0	107,5	104,8	110,2	107,9	108,7	106,1	104,3	107,0	106,8
11 A - Textile	107,7	108,8	96,5	104,5	104,1	103,0	114,8	103,6	104,5	110,8	106,4
11 B - Habillement	107,9	110,4	97,6	97,9	103,1	102,0	112,1	115,3	108,5	104,6	100,4
11 C - Cuirs	104,4	103,0	102,5	101,3	102,9	97,6	109,8	104,7	104,2	109,8	103,0
12 A - Produits de l'industrie du bois	103,2	106,7	108,0	107,7	105,5	105,9	109,8	105,2	104,2	108,4	105,9
12 B - Pâtes, papier et carton	101,5	105,9	106,7	106,0	109,1	106,1	111,0	105,2	105,2	107,8	108,3
12 C - Presse et édition	99,2	99,9	102,3	103,3	102,7	100,7	94,1	104,0	103,5	102,1	100,8
12 D - Produits des industries diverses	109,3	104,3	105,3	103,9	105,5	105,0	110,2	105,5	108,2	108,5	106,7
13 - Bâtiment et travaux publics	103,3	100,7	108,0	105,7	105,2	107,4	104,0	101,2	106,8	105,8	106,7
14 A - Transports	103,7	103,8	104,8	102,3	102,3	101,6	105,6	108,9	105,0	104,6	106,9
14 B - Télécommunications	108,9	106,7	105,2	102,9	103,2	104,4	104,0	103,6	104,6	110,0	109,0
15 - Service du logement	105,8	102,3	101,6	101,4	102,4	103,2	105,6	101,1	102,8	103,1	103,1
16 - Autres services	105,3	101,6	104,3	103,8	101,0	102,4	101,4	103,9	100,4	105,6	102,4
19 - Commerces	106,0	106,1	102,0	100,5	103,1	103,2	104,5	103,4	103,2	104,8	104,6
Ensemble des branches non agricoles excepté le logement	104,8	104,7	104,8	104,4	104,9	104,6	107,5	103,5	104,9	105,7	105,7

TABLEAU III

Taux moyens annuels d'évolution de la productivité apparente du travail.

Période 1960 - 1965, 1965 - 1970, 1959 - 1972.

BRANCHES	NUMERO des branches correspon- dantes.	1960 - 1965	1965 - 1970	1959 - 1972
		(En pourcentage.)		
Industrie dans B. T. P.....	02 à 12	5,5	7,1	6,4
Industrie de base.....	03 à 08 + 10	6,7	7,7	7,5
Industrie de transformation.....	02, 09, 11, 12	5,2	6,9	6,1
Ensemble des branches non agricoles excepté le logement	02 à 09 moins 15	4,7	5,1	5,1

Source : I. N. S. E. E. — Comptabilité nationale.

F. — EVOLUTION DES PRIX INDUSTRIELS

1. — Les prix de gros.

a) Produits énergétiques.

La hausse des prix des produits énergétiques qui avait été très importante en 1970 (8 %) et 1971 (10,2 %) est devenue globalement négligeable en 1972 (0,1 %).

Cette évolution globale recouvre en 1972 une augmentation des charbons de 0,5 %, de l'électricité de 4,1 % et du gaz de 3 % et une baisse des produits pétroliers raffinés de 2,6 % (il s'agit dans ce dernier cas de prix de barème ; les baisses réelles ont sans doute été plus importantes, compte tenu de l'existence de ristournes qui amplifient les mouvements de prix).

Les variations de prix en 1972 s'expliquent comme suit :

— les hausses des prix de barème du charbon ont été très modérées en 1972, allant de 1,6 à 6 % suivant les catégories ;

— les baisses de prix des produits pétroliers, surtout sensibles pour les fuels lourds, résultaient de l'absence de hausse sensible du prix du pétrole brut importé et du déséquilibre entre l'offre et la demande ;

— les tarifs de l'électricité ont été relevés de 1,7 % en haute tension et 2,3 % en basse tension, au 1^{er} août 1972 ;

— les tarifs de Gaz de France ont été relevés de 4 % pour le gaz domestique et de 3 % pour le gaz industriel.

— *Tendance récente :*

L'indice des produits énergétiques a été en baisse au cours du premier semestre 1973, comme il est habituel à ces périodes.

Il est remonté en août à la suite des augmentations de tarif de l'électricité et du gaz prenant effet au 1^{er} août alors que les prix des produits pétroliers raffinés sont restés stables pendant tout le premier semestre. Naturellement, la crise pétrolière vient de bouleverser complètement cette dernière donnée.

b) Produits industriels.

— *Matières premières.*

L'indice des prix des matières premières a augmenté de 9,5 % en 1972.

Les matières premières nationales ont vu leur prix monter de 6,8 % ; l'indice des prix des matières premières importées s'est fortement élevé (13,5 % sur l'année), surtout à partir du mois d'août. Ce mouvement s'est poursuivi et même accentué au premier semestre 1973 puisque la hausse a été de 12 % de janvier à avril, point le plus haut.

Elle touche l'ensemble des matières premières mais principalement la laine, le caoutchouc, les huiles et le cuivre.

— *Produits manufacturés.*

L'indice des prix de gros taxes comprises des produits semi-transformés croît de 8,1 % pendant l'année 1972, et de 3,5 % de janvier à mai 1973, malgré la baisse de la T. V. A. acquise au 1^{er} janvier 1973 (5,6 % pour l'indice hors taxes).

Cette croissance de la hausse est favorisée par l'instabilité de la situation monétaire internationale, les hausses de prix des matières premières et l'inflation générale.

Cette hausse générale n'épargne guère que le verre, les produits chimiques, les papiers et, dans une moindre mesure, le caoutchouc.

— *Tendance.*

Il résulte des enquêtes de conjoncture de l'I. N. S. E. E. que si la proportion des chefs d'entreprise qui croient en général à l'accé-

lération de la hausse des prix va en augmentant, leurs perspectives personnelles de hausse sont inchangées. Il semble donc que le mouvement de forte hausse va se prolonger. Il risque même de s'accélérer, d'une façon grave, si des mesures efficaces ne sont pas prises rapidement.

2. — *Les prix à la consommation.*

L'augmentation des prix à la consommation des produits industriels a été de 5,1 % en 1972.

Elle s'est accentuée en juillet et août et est restée forte sur la fin du deuxième semestre.

Du fait de la baisse des taux de T. V. A. dont les effets se sont étalés jusqu'en mars-avril, la hausse n'a été que de 1 % de janvier à mai. Le rythme de hausse s'est alors établi à la même valeur qu'en fin 1972.

Cette hausse reste inférieure à celle des autres compartiments de l'indice des prix à la consommation. Elle est concomitante à une hausse très importante des rémunérations (12,2 % sur l'année 1972) qui ne se ralentit pas, puisqu'elle a été de 3,7 % au premier trimestre 1973.

Elle s'inscrit dans une situation mondiale d'inflation généralisée.

— *Tendance :*

Après le ralentissement très net du début 1973 dû à la baisse de T. V. A., l'opinion des détaillants, recueillie dans les enquêtes de conjoncture de l'I. N. S. E. E., rejoint les plus hauts sommets de prévision de hausse, principalement dans l'habillement et les chaussures. D'une manière générale, à la fin de 1973, l'évolution des prix a pris un caractère extrêmement préoccupant.

3. — *Les mouvements des prix à l'étranger.*

Le tableau III donne pour les principaux pays étrangers, comparés à ceux de la France, les indices de prix de détail pour 1971, 1972 et les cinq premiers mois de 1973.

La tendance inflationniste de 1971 s'est maintenue et même en général accentuée en 1972 et au cours des premiers mois de 1973. Il n'apparaît pas de renversement de cette tendance.

En Allemagne fédérale on note une nette accentuation de l'inflation : les hausses de prix sont proches de 8 % en moyenne annuelle.

En Italie, un taux d'inflation record de 11 % a été noté sur les douze derniers mois connus.

La Belgique, qui restait privilégiée au début de 1972, a rejoint le niveau moyen d'inflation, pour les prix de la consommation. La croissance de ses prix industriels reste très faible dans le contexte général.

Aux Etats-Unis, la croissance des prix de gros industriels est actuellement extrêmement forte. La baisse du cours du dollar sur les marchés des changes ne peut que l'accentuer, par la croissance qu'elle entraîne pour les prix des produits importés. Les prix à la consommation gardent une croissance modérée par rapport à l'ensemble des autres pays.

Par rapport à la plupart de ces pays, l'évolution des prix en France au cours des derniers mois est devenue défavorable.

TABLEAU I

Evolution des indices des prix de gros.

(Base 100 en 1962, taxes comprises.)

	JUN 1971.	JUN 1972.	1973						POURCENTAGE de variations.	
			Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin (1).	Jun 1972	Jun 1973
									juin 1971.	juin 1972.
Matières premières industrielles (ensemble).	134,1	134,7	151,2	156,6	159,3	162,0	159,5	164,7	100,4	122,3
Matières premières importées.....	139,0	139,7	171,3	181,6	187,0	190,3	184,3	189,2	100,5	136,4
Produits industriels semi-transformés.....	129,3	136,9	147,5	149,8	152,5	153,0	153,0	149,3	105,9	109,1
Combustibles et énergie (ensemble).....	137,8	138,7	147,8	147,8	144,4	140,0	140,7	142,4	100,7	102,7
Produits industriels (ensemble).....	130,4	134,8	144,2	147,1	149,8	150,8	150,3	153,1	103,4	113,6
Produits métallurgiques (ensemble).....	148,9	144,6	149,1	152,0	161,4	164,5	162,8	166,3	97,1	115,0
Métaux ferreux.....	134,6	135,5	139,4	139,9	148,9	151,4	150,3	149,1	100,7	110,0
Métaux non ferreux.....	164,4	154,4	159,5	165,2	174,9	178,8	176,3	184,9	93,9	119,8
Matériaux de construction.....	142,5	147,9	149,2	149,2	149,3	149,3	149,3	149,8	103,8	101,3
Verre	121,0	123,9	123,4	123,4	123,7	123,7	123,7	126,8	102,4	102,3
Produits chimiques.....	107,8	111,3	115,0	116,2	117,4	118,1	118,1	118,0	103,2	106,0
Corps gras industriels.....	130,8	121,9	141,4	150,8	155,7	159,2	171,5	182,7	93,2	149,9
Textiles (ensemble).....	127,1	141,2	164,4	170,6	173,4	174,2	169,3	170,2	111,1	120,5
Matières premières.....	116,9	128,2	161,7	170,1	173,8	177,1	167,2	167,9	109,7	131,0
Filés, ouvrages en filés.....	132,3	147,8	165,7	170,8	173,2	172,8	170,6	171,4	111,6	116,6
Cuirs tannés.....	130,2	170,3	214,5	217,7	201,4	185,3	186,9	189,1	130,8	111,0
Bois	158,0	169,1	173,3	173,9	173,9	179,1	179,1	183,0	107,0	108,2
Pâtes à papier et vieux papiers.....	141,6	135,5	137,5	135,2	135,8	136,2	136,2	136,8	95,7	101,0
Papiers et cartons.....	124,2	126,4	126,0	126,0	126,5	126,5	126,5	126,5	101,8	100,1
Caoutchouc	119,1	125,9	127,6	130,1	131,5	131,0	137,0	139,5	105,8	111,1

(1) Résultats provisoires.

TABLEAU II

Evolution des indices des prix à la consommation.

(Base 100 en 1970.)

	JUN 1971	JUN 1972	1973						POURCENTAGE d'accroissement.	
			Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Jun 1972	Jun 1973
									Jun. 1971	Jun 1972
Ensemble des prix à la consommation	105,1	111,0	115,5	115,8	116,4	117,2	118,3	119,2	105,6	107,4
Ensemble des produits manufacturés	104,2	108,4	111,6	111,7	111,9	112,6	113,2	113,7	104,0	104,9
Chauffage éclairage	109,1	111,9	114,5	114,7	114,8	114,8	114,8	115,2	102,6	102,9
Equipement et articles de ménage	104,0	107,6	109,3	109,0	109,0	109,7	110,2	110,7	103,5	102,9
Automobiles	109,0	115,6	118,9	119,0	119,1	120,2	121,5	121,5	106,1	105,1
Essence	104,6	104,1	104,6	104,7	104,7	104,7	104,7	107,8	99,5	103,6
Habillement et articles textiles	104,2	109,2	114,0	114,3	114,7	115,7	116,7	117,4	104,8	107,5
Articles de toilette et de soins	101,6	104,2	103,6	103,7	104,0	104,3	104,7	104,7	102,6	100,5

Le mouvement des prix en France et à l'étranger.

(Indices 70 = 100.)

	1971	1972	1973					VARIATION sur douze mois.
			Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	
Etats-Unis.								
Prix de gros des produits manufacturés.....	102,9	106,3	109,3	112,0	113,9	114,8	116,6	10,6
Prix à la consommation : ensemble.....	104,3	107,7	109,8	110,6	111,6	112,4	113,1	5,5
Japon.								
Prix de gros des produits manufacturés de consommation	103,1	104,1	106,7	108,3	111,7	111,6	112,0	8,1
Prix à la consommation : ensemble.....	106,1	110,9	114,5	115,4	118,4	120,7	122,8	10,9
Belgique.								
Prix de gros des produits manufacturés.....	101,1	104,6	106,1	106,6	106,7	106,5	(1)	2,6
Prix à la consommation : ensemble.....	104,3	110,0	114,6	115,3	115,5	116,2	116,6	7,5
France.								
Prix de gros des demi-produits industriels.....	104,0	109,6	114,2	115,9	118,0	118,4	118,5	9,4
Prix à la consommation : ensemble.....	105,5	111,7	115,5	115,8	116,4	117,2	118,3	7,2
Allemagne.								
Prix de gros des produits manufacturés de consommation	104,8	108,9	112,1	113,2	113,6	114,1	114,6	5,4
Prix à la consommation : ensemble.....	105,2	111,2	115,2	115,9	116,5	117,5	118,5	7,9
Italie.								
Prix de gros des produits manufacturés.....	103,7	109,4	115,2	117,2	119,3	120,5	(1)	12,3
Prix à la consommation : ensemble.....	104,8	110,8	116,2	117,5	118,8	120,0	121,8	11,1
Royaume - Uni.								
Prix de gros des produits manufacturés.....	108,8	115,8	121,2	121,4	121,7	122,1	123,5	7,8
Prix à la consommation.....	109,4	117,2	122,4	123,3	123,9	125,0	126,3	9,6
Pays - Bas.								
Prix de gros des produits manufacturés.....	104,0	108,0	112,0	113,0	113,0	(1)	(1)	6,6
Prix à la consommation.....	107,6	116,0	120,6	121,1	122,3	124,4	125,0	8,3

Source : O. C. D. E.

(*) Non connu.

TROISIEME PARTIE

QUELQUES ASPECTS SECTORIELS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

I. — La sidérurgie.

L'évolution de la sidérurgie française au cours des dernières années met en évidence les problèmes que posent à cette branche l'amplitude des fluctuations de conjoncture auxquelles elle est soumise et le poids très lourd des investissements nécessaires à son développement.

Les données chiffrées caractéristiques de cette évolution sont rassemblées dans le tableau ci-dessous :

	1970	1971	1972	PREVISIONS 1973
	(Milliards de francs.)			
Résultats bruts avant charges financières.....	4,590	2,270	2,130	3,5
Résultats bruts après charges financières.....	3,760	1,360	1	2
Investissements	2,060	3,290	4,950	5,2
Recours à l'emprunt.....	1,048	2,095	4,791	4

La détérioration des résultats de la sidérurgie en 1971 et 1972 a été très sensible ; elle paraît d'autant plus forte que ceux de l'année 1970 avaient été très bons. Elle s'explique, particulièrement en ce qui concerne 1971, par la concomitance d'un brutal retournement de la conjoncture et d'une augmentation sensible des coûts de production.

Cette situation n'a pas été propre à la France. En 1971, la production mondiale d'acier a enregistré une diminution. D'autre part, sur le plan des résultats, la plupart des sociétés appartenant aux pays avec lesquels des comparaisons valables peuvent être effectuées ont été durement touchées, particulièrement en Allemagne.

Pendant la même période, la sidérurgie française a dû mener à bien le très important effort d'équipement entrepris ou décidé

dans les années 1969-1970 à la fois dans le domaine des aciers courants (deuxième tranche de l'usine de Dunkerque d'Usinor, création de l'usine de Fos de Solmer) et dans celui des aciers spéciaux (développement de l'usine d'Isbergues de Châtillon-Commentry-Biache, création de l'usine de Fos, d'Ugine-Aciers).

La concomitance de la diminution des résultats et de l'augmentation des dépenses d'investissements a conduit les sociétés sidérurgiques à recourir de manière particulièrement massive à l'emprunt.

De ce fait, le ratio de l'endettement au chiffre d'affaires de la sidérurgie s'est à nouveau détérioré (83,5 % en 1972), revenant à un niveau voisin de celui de 1968 (82 %) alors qu'il s'était établi à 55 % en 1970. Il convient cependant de souligner que les années 1972-1973 marquent un point culminant. Le ratio décroîtra ensuite sensiblement, au fur et à mesure de l'entrée en production des nouvelles installations.

En matière de commerce extérieur, la situation reste peu satisfaisante depuis que le solde des échanges exprimés en tonnage est devenu négatif en 1969 (— 360.000 tonnes). En effet, le redressement amorcé en 1971 (+ 930.000 tonnes) ne s'est pas confirmé en 1972 (— 80.000 tonnes).

En 1972, tandis que nos importations progressaient fortement pour s'établir à 7,3 millions de tonnes, nos exportations se sont peu développées (+ 4,3 %). Parmi les causes de cette évolution, il convient de mentionner :

— le fait que la situation relativement plus favorable de notre marché intérieur a incité les exportateurs, notamment belges et luxembourgeois, à se tourner vers lui ;

— le développement des tendances protectionnistes aux U. S. A. qui sont le deuxième client étranger de la sidérurgie française (1,1 million de tonnes) et les effets des changements de parités monétaires ;

— l'insuffisance des capacités de production françaises dans certains domaines.

Sur ce dernier point, la situation devrait heureusement être très sensiblement améliorée du fait des mises en service d'installations qui s'échelonneront entre le dernier trimestre 1973 et la fin

du premier trimestre 1974, période pendant laquelle la conjoncture, qui s'est redressée depuis la fin de l'année 1972, devrait rester favorable.

Il convient de souligner, d'autre part, la très grande importance des négociations commerciales qui se dérouleront en 1974 pour l'évolution de nos échanges extérieurs de produits sidérurgiques.

En matière de structures, le fait le plus notable, dans la dernière période, a été l'entrée d'Usinor dans le capital de Solmer, à égalité avec Sollac.

Pour caractériser la situation actuelle dans le domaine des aciers courants, il est possible de donner quelques indications sur la place occupée par les deux principaux groupes, Usinor et le groupe lorrain (qui comprend l'ensemble Wendel-Sidélor-Sacilor, aujourd'hui Sacilor-Aciéries et Laminoirs de Lorraine ainsi que la quote-part de cet ensemble dans Sollac). Il convient toutefois de ne pas perdre de vue que, compte tenu des différences dans l'organisation de ces groupes, notamment en ce qui concerne les filiales, les données ci-après, relatives à 1972, ne doivent être considérées que comme des points de repère.

	USINOR	GROUPE lorrain.
	(En pourcentage.)	
Part dans la production française d'acier.....	33,8	35
Part dans les expéditions des usines françaises...	39	39
Part dans les exportations françaises.....	19,5	33,3
Part dans les effectifs de la sidérurgie française au 31 décembre.....	27,2	(1) 32

(1) Non compris les mines de fer.

La remarque faite plus haut s'applique davantage encore aux données concernant le chiffre d'affaires. En 1972, les chiffres d'affaires consolidés d'Usinor, du groupe lorrain et de l'industrie sidérurgique (établi par le groupement de l'industrie sidérurgique), ont été respectivement de 6.380 millions de francs, 5.545 millions de francs et 19.490 millions de francs.

Si le poids des investissements, particulièrement en matière de produits plats, est, dans tous les pays industrialisés du monde

occidental, un facteur de concentration de l'industrie sidérurgique, on peut constater que celle-ci ne se traduit pas par un affaiblissement anormal de la concurrence.

Celle-ci reste vive, en effet, compte tenu de l'internationalisation croissante des marchés et, dans le domaine des produits longs, du développement d'unités de production de taille modeste appelées mini-usines, spécialisées dans une gamme de produits et susceptibles, de ce fait, d'obtenir des prix de revient compétitifs.

L'usine de Fos.

Les difficultés rencontrées pour le financement de l'usine sidérurgique réalisée à Fos par la Société Solmer sont imputables, pour l'essentiel, à la conjonction de deux phénomènes :

— la très sensible détérioration des résultats du groupe lorrain (1) en 1971 et 1972, due à la concomitance entre une forte augmentation des coûts de production et une profonde dégradation de la conjoncture sidérurgique ;

— l'augmentation du coût des investissements (30 % environ) due, pour une large part, à la hausse des prix des équipements entre l'époque où le devis avait été établi et celle où les commandes ont été passées et, pour le reste, à certaines modifications dans la consistance des travaux.

Elles ont pu être résolues après qu'un accord de principe soit intervenu en vue d'un partage à égalité du capital de Solmer entre Sollac et Usinor.

Pour la réalisation de la première tranche de l'usine sidérurgique de Fos, les besoins en capitaux permanents sont estimés à 7,7 milliards de francs (dont 300 millions au titre du fonds de roulement et des immobilisations diverses) et doivent être couverts dans les conditions suivantes :

— fonds propres : 2,3 milliards de francs dont 550 millions de francs sous forme d'obligations convertibles émises par Solmer et souscrites par une société de financement dont le capital, d'un montant de 50 millions de francs, est partagé entre Sollac et Usinor ;

— prêt du F.D.E.S. : 1.850 millions de francs versés en cinq tranches annuelles de 370 millions de francs. Ce concours est accordé aux conditions de taux actuelles du F.D.E.S., soit 6,75 % l'an. Cependant, compte tenu de l'importance de ce prêt, il a été

(1) Avant les opérations de restructuration approuvées par les assemblées générales du 28 juin 1973 : Wendel-Sidélor + Sacilor + quote-part dans Sollac.

Après les opérations en cause : Sacilor-Aciéries de Lorraine + quote-part dans Sollac.

décidé que l'Etat serait intéressé aux résultats tirés par les sociétés mères de l'exploitation de Solmer. Cet intéressement, qui prend la forme d'une redevance, pourra avoir pour effet de porter à un niveau supérieur à celui du marché financier le taux d'intérêt du concours public si la marge brute dégagée de l'exploitation de Solmer dépasse notablement le niveau retenu pour établir le plan de financement ;

— le solde des besoins sera couvert par des emprunts à long et moyen terme tant sur le marché obligataire qu'auprès des banques et organismes financiers nationaux et étrangers. Ainsi, la Banque européenne d'investissements, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et l'Export-Import Bank des Etats-Unis ont déjà accordé des concours très importants à Solmer.

Soucieux d'éviter que l'important effort en fonds propres lié à la réalisation de l'usine de Fos ne conduise le groupe Wendel-Sidélor et la Société Usinor à différer la réalisation d'investissements prévus dans leurs usines de l'Est et du Nord, ce qui n'aurait pas manqué de comporter des conséquences fâcheuses en ce qui concerne le développement de ces régions, l'Etat a décidé de leur accorder un concours, sous forme de prêts du F.D.E.S. d'un montant maximum de 400 millions de francs pour chacun des deux bénéficiaires. Les sommes qui seront effectivement mises à la disposition des sociétés Sollac et Usinor seront fonction de l'évolution de leurs marges brutes au cours des prochaines années. Ces prêts consentis au taux de 6,75 % donneront lieu, comme celui accordé à Solmer, au versement au profit de l'Etat d'une redevance calculée suivant les mêmes modalités.

Compte tenu de l'ampleur des investissements nécessités par la réalisation des usines sidérurgiques intégrées modernes, tout donne à penser que les cas d'association entre sociétés sidérurgiques, qu'elles soient ou non de même nationalité, se multiplieront.

En ce qui concerne Solmer, un accord de principe est intervenu entre Sollac et Usinor d'une part, Thyssen d'autre part. Il prévoit que la participation de Thyssen au capital de Solmer, d'abord limitée à 5 %, devrait être portée au niveau de 20 à 25 %.

Le Ministre du Développement industriel et scientifique est favorable à une telle ouverture du capital de Solmer, qui devrait notamment permettre une réalisation plus rapide de la seconde tranche de l'usine, condition nécessaire à l'obtention d'un prix de revient optimal.

Les difficultés rencontrées sur le plan financier n'ont pas eu d'influence notable sur le calendrier d'exécution des travaux. Les premières installations de Solmer, train dégrossisseur et train à chaud, entreront en service respectivement en novembre et décembre 1973. Le premier haut fourneau et l'aciérie devraient entrer en production dans la seconde quinzaine du mois de mars 1974.

Compte tenu des indications actuellement disponibles, il est permis de penser que cette augmentation particulièrement nécessaire des capacités de production de la sidérurgie française interviendra dans les meilleures conditions, sauf retournement accentué de la conjoncture.

La sidérurgie lorraine.

Les handicaps du groupe lorrain sont, pour l'essentiel, sur le plan industriel un niveau de productivité dont l'amélioration en cours doit être poursuivie, sur le plan financier un endettement élevé.

Sur ce dernier point, on peut indiquer que, de 1971 à 1972, le rapport de l'endettement au chiffre d'affaires est passé pour l'ensemble de la sidérurgie française de 64 à 83,5 % alors que, pour le groupe lorrain, il s'est élevé de 82 à 97 %.

Annoncé au mois de décembre 1971, le plan de rationalisation du groupe lorrain avait pour objectif de rassembler la production d'acier sur les installations les plus modernes et les plus puissantes et de fermer les ateliers les plus vétustes afin de retrouver une compétitivité comparable à celle de ses principaux concurrents européens.

Ce plan prévoyait donc l'accroissement de l'activité dans certaines usines comme celle, très moderne, de Gandrange, et des investissements destinés à adapter les moyens à la nouvelle structure de la production. En contrepartie, il était prévu une diminution globale des effectifs de 10.000 personnes environ.

Ce plan a été mis en application et son exécution se poursuit actuellement.

La capacité de production d'acier de l'usine de Gandrange a été augmentée par la mise en route d'une nouvelle aciérie. Elle atteint aujourd'hui 3,5 millions de tonnes et dépassera bientôt 4 millions de tonnes.

La production d'acier du groupe s'est établie à 8,4 millions de tonnes en 1972 contre 8,1 en 1971. La productivité s'est sensiblement améliorée, notamment dans le secteur des produits longs sur

lequel porte l'essentiel de l'effort du plan de rationalisation. Le nombre d'heures de travail nécessaires pour produire une tonne d'acier est passé de 12,5 en 1971 à 11 en 1972.

Au cours de ces deux années, les investissements se sont élevés en moyenne à 400 millions de francs par an.

Les effectifs totaux employés par le groupe, qui étaient de 12.000 à la fin de 1971, sont passés à 56.000 au moins de juin 1973.

Cette importante diminution a pu être réalisée sans graves problèmes sociaux grâce aux mesures exceptionnelles prises, tant par le groupe que par les Pouvoirs publics, pour assurer le reclassement des travailleurs qui perdaient leur emploi. On peut souligner en particulier que le groupe n'a prononcé pratiquement aucun licenciement, et que 90 % des agents qui ont subi des mutations ont conservé ou amélioré leur classification. Pour 96 % d'entre eux le gain brut mensuel a été maintenu ou augmenté, la perte de salaire restant dans tous les cas inférieure à 80 francs par mois pour les 4 % restants.

Les fermetures d'installations ont eu lieu selon le calendrier prévu. Il faut cependant signaler que l'usine de Micheville dont l'arrêt devait avoir lieu au début de 1974 conservera une partie de son activité. Un accord est en effet intervenu récemment entre Sacilor et la Société belgo-luxembourgeoise de Rodange-Athus au terme duquel l'usine poursuivra sa production de rails et de matériel de voie dans le cadre d'une nouvelle société qui emploiera 650 personnes environ.

Sur le plan des structures juridiques et financières, les opérations préparées pendant le premier semestre de 1973 ont été approuvées par les assemblées générales extraordinaires du 28 juin dernier.

Schématiquement, elles comportent l'absorption par Wendel-Sidélor de ses sociétés mères, Sidélor-Mosellane et Wendel S. A. (pour la partie holding) ainsi que de sa filiale Sacilor, le nouvel ensemble prenant le nom de Sacilor-Aciéries de Lorraine.

L'objectif poursuivi est une simplification des structures et l'introduction en Bourse de Sacilor - Aciéries de Lorraine.

Simultanément, des changements importants sont intervenus en ce qui concerne la direction des sociétés du groupe (Sacilor - Sol-lac - Solmer).

Un bilan d'ensemble de la situation de celui-ci est donc en cours d'établissement. Il permettra aux Pouvoirs publics d'apprécier la valeur des mesures susceptibles d'assurer à moyen terme la compétitivité de l'ensemble de ce groupe.

II. — La chimie.

L'évolution de la production est différente selon les branches : faible progression pour les minéraux divers, le caoutchouc synthétique et les ouvrages en caoutchouc (hormis les pneumatiques) ; taux de croissance modeste par rapport aux réalisations habituelles pour la chimie organique, mais forte augmentation pour la chimie minérale (en particulier pour les engrais) ; maintien du rythme de croissance pour la parachimie et la pharmacie.

Pour la première fois depuis longtemps, le commerce extérieur des produits de l'industrie chimique est déficitaire. En effet, alors que le solde des échanges extérieurs tend à s'améliorer dans les domaines de la chimie élaborée (parachimie, pharmacie, ouvrages en caoutchouc), le déficit, déjà lourd, de la balance commerciale des produits de la chimie de base (minérale et organique) s'accroît. Ce déficit concerne principalement les engrais et les produits organiques.

Après les bouleversements de 1969 et 1970, la restructuration se poursuit. Les opérations des années passées sont achevées ; des projets sont réalisés. Les investissements ne progressent plus.

A. — STRUCTURE DU SECTEUR

Les grosses entreprises se trouvent dans la chimie de base et le caoutchouc ; la parachimie et la pharmacie restent le domaine d'entreprises moyennes. Le personnel apparaît relativement plus qualifié (47 % de cadres et employés) dans la chimie que dans le caoutchouc (27 %) avec des différences sensibles selon les sous-secteurs et la taille des entreprises. Le chiffre d'affaires par personne occupée est de 135.000 F dans la chimie contre 64.300 F dans le caoutchouc. Les investissements, rapportés au personnel occupé ou à la valeur ajoutée, sont extrêmement lourds dans la chimie de base, particulièrement en chimie minérale (16.500 F et 34,7 %).

La chimie française représente en chiffre d'affaires environ le septième de la chimie nord-américaine et 60 % de la chimie allemande. En Europe, en 1971, la croissance du chiffre d'affaires a été modérée et en règle générale les bénéfices ont diminué.

Le premier groupe français Rhône-Poulenc (12 milliards de chiffre d'affaires en 1971) se situe après l'I.C.I. et les « trois allemands » (Hoechst, Bayer et B.A.S.F.). Il est comparable à Akzo et à Montedison (pour sa seule activité chimique). Rhône-Poulenc achève de réorganiser sa chimie de base au sein de Rhône-Progil (plus de 4 milliards de chiffre d'affaires) à partir de sociétés acquises précédemment (P.S.G., Progil, Naphtachimie); les anciens propriétaires (Péchiney et Saint-Gobain) deviennent des actionnaires minoritaires de Rhône-Poulenc (7 et 5,7 % des actions). Le groupe a cédé ses participations italiennes à Montedison et s'est associé à Ugine-Kuhlmann pour produire et distribuer les engrais des deux groupes. Les investissements chimiques du groupe (700 millions de francs en 1971) vont se poursuivre en 1972, un ralentissement étant prévu en 1973-1974. Dans le textile, les investissements stables en 1971 (300 millions de francs) vont baisser en 1972 (200 millions de francs). Les dépenses de recherche (500 millions de francs) vont continuer à progresser.

Le regroupement de Pechiney et d'Ugine-Kuhlmann forme un conglomérat dont le chiffre d'affaires reconstitué dépassait 15 milliards en 1970, dont 3,2 pour la chimie. La politique chimique du groupe reste incertaine : Pechiney s'était dégagé de la chimie, tandis qu'Ugine-Kuhlmann a développé cette activité. La chimie représente moins d'un quart du chiffre d'affaires du nouveau groupe qui reste cependant le deuxième producteur chimiste français.

Dans le domaine du pneumatique, Michelin (près de 7 milliards de chiffre d'affaires en 1971) et, avec lui, Kléber-Colombes progressent toujours sur le marché européen, mais devront subir la concurrence de Dunlop-Pirelli, dont la fusion reste difficile, et d'un nouveau groupe constitué à partir de trois producteurs allemands, sous l'égide de Bayer. Michelin porte la compétition en Amérique, vaste marché pour la « carcasse radiale » ; il installe des usines au Canada et absorbe une société de distribution aux U.S.A. Malgré des ressources propres très importantes, Michelin s'endette pour financer son programme ambitieux : 4 milliards d'investissements, dont plus de 2 en France, sur la période 1971-1975.

Le groupe Centrale-Roussel-Nobel (2,6 milliards de chiffre d'affaires en 1971) doit faire face à une croissance très rapide. L'Air liquide (2,8 milliards de chiffre d'affaires en 1971), très spécialisé, s'est assuré le partage de la distribution en Allemagne et au Bénélux avec son homologue suédois A.G.A. L'E.M.C. (2,2 mil-

liards de chiffre d'affaires en 1970) et Pierrefitte-Auby (1 milliard de chiffre d'affaires) très spécialisés dans les engrais, connaissent encore une année difficile, mais meilleure que les précédentes.

L'ex-Société chimique des charbonnages, Charbonnages de France Chimie (chiffre d'affaires en 1971 : 1,4 milliard) diversifie son activité vers la chimie organique, les plastiques, la parachimie et a repris contre une participation à son capital les parts des houillères sarroises dans leurs filiales communes.

La S.N.P.A. (chiffre d'affaires en 1971 : 1,3 milliard) a peu subi les effets des cours déprimés du soufre en reconstituant ses stocks.

A.T.O., nouveau-né, regroupe les activités chimiques d'E.L.F. - E.R.A.P. et de la C.F.R., et investit massivement dans la chimie organique de base. Ce groupe a l'ambition de devenir très rapidement le troisième pôle de regroupement de la chimie française (chiffre d'affaires : moins d'un milliard en 1971).

B. — L'ÉQUILIBRE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Le caractère original de l'année 1971 semble être une pose relative dans l'accroissement du commerce extérieur, ramené à un taux voisin de celui du marché intérieur. A une demande peu soutenue et à un certain gonflement des stocks correspond une croissance modérée de l'offre.

Si la progression des ressources et des emplois a suivi sensiblement le même rythme d'accroissement (en valeur) en 1971 et 1970, cela recouvre une progression légèrement plus vive de la production et une diminution du rythme des importations. Pour les emplois, la croissance de la consommation finale (ménages et administrations) a fléchi, tandis que la consommation intermédiaire retrouve une croissance plus normale après le fléchissement de 1970. Le rythme de croissance des exportations a diminué de près de moitié et les stocks se sont alourdis.

A un niveau plus fin, la relative faiblesse de la demande globale résulte de la faible consommation intermédiaire du caoutchouc brut et des produits parachimiques, ainsi que de la consommation moins importante des produits pharmaceutiques (en indice valeur, les prix ayant été stables). Par contre, la consommation intermédiaire des engrais et la consommation finale des pneumatiques ont vivement progressé.

C. — LA PRODUCTION

Le taux de croissance de la production chimique diminue depuis le début de l'année 1970, reflétant une tendance européenne générale. La chimie minérale (+ 5,9 % en moyenne sur la période 1965-1970) progresse de 10 % en volume ; la reprise dans le domaine des engrais fait suite à une augmentation sensible de la demande agricole (+ 15 % en volume) et permet un meilleur emploi des capacités existantes, toujours excédentaires. Les producteurs étrangers d'engrais ont davantage profité de cette demande accrue.

Par contre, la chimie organique ralentit sa progression (+ 8,8 %), d'ordinaire plus rapide (+ 18 % en moyenne sur la période 1965-1970) : la demande a fléchi et les producteurs européens doivent faire face à des surcapacités de production sur certains produits sans que pour autant les capacités françaises suffisent toujours à alimenter le marché national.

La parachimie continue sa progression autour de 5 % l'an ; de même, la pharmacie a progressé d'environ 10 %, la demande qui s'adresse à ces branches étant peu susceptible de variations importantes. Les ouvrages en caoutchouc ont une croissance modeste (+ 3,7 %), le poste pneumatique se détachant nettement (+ 6,7 %).

Tous les grands produits minéraux ont progressé : acide sulfurique, ammoniac, engrais, soude, chlore. La baisse de la production du carbure de calcium correspond à l'abandon de l'acétylène. La baisse sur le sulfure de carbone vient de la diminution de la demande dans le domaine des textiles artificiels. En chimie organique, parmi les produits du steam-cracking, seul l'éthylène est en progrès, en liaison avec la vive progression du polyéthylène qui dépasse pour la première fois le P. V. C. en tonnage. La production du butadiène stagne, comme en aval les élastomères de synthèse. Le benzène fléchit après la perte de certains débouchés sur le marché intérieur (styrène monomère dont les importations ont augmenté). Globalement, l'accroissement de production est comparable à celui de la République fédérale allemande, un peu moindre que celui du Japon, mais supérieur à celui de l'Italie et de la Grande-Bretagne.

D. — LES PRIX DE GROS

Les prix à la production des produits chimiques continuent le mouvement ascendant amorcé en 1968.

En chimie minérale, la hausse a repris au début de l'année 1971 et s'est accentuée en fin d'année avec le relèvement des prix des engrais. L'indice de prix de la chimie organique a rejoint en 1970 le niveau de 1965 pour atteindre, par une hausse régulière, le niveau 105,5 au dernier trimestre de 1971. Au cours de cette même période, le prix des matières plastiques est resté pratiquement stable, au niveau atteint en 1965.

La parachimie a maintenu ses prix au même niveau pendant toute l'année 1971 (en augmentation de 2 % en moyenne annuelle sur 1970).

Pour l'ensemble de la chimie, la hausse en 1971, par rapport à 1970, a été de 3,3 % en moyenne annuelle. Pour une large part, cette hausse a été acquise dès le début de l'année.

La situation est toute autre pour le caoutchouc. La baisse des cours du caoutchouc naturel n'a pas sensiblement modéré la hausse des produits finis : celle-ci, très vive en 1970, s'est maintenue à près de 7 % en 1971 (plus de 8 % pour les pneumatiques).

Les prix français exprimés en dollars U.S. semblent en moyenne très compétitifs : en particulier l'acide sulfurique et certains engrais, certains caoutchoucs synthétiques et quelques produits organiques. Si l'on suit chacun des produits, l'évolution sur trois ans montre que les mouvements de prix sont fréquents et qu'il suffit souvent de la mise en service d'une unité moderne ou d'un nouveau procédé pour faire baisser les prix sur une aire géographique donnée, la transmission en aval étant plus fonction des structures des groupes que des pays producteurs.

Il n'apparaît donc pas que les prix français soient la cause des résultats médiocres du commerce extérieur, qui seraient plutôt dus aux livraisons internes des grands groupes étrangers installés en France.

E. — COMMERCE EXTÉRIEUR

Depuis 1965, le taux de couverture ne cesse de se dégrader. En 1971, le taux de croissance des exportations (+ 10,7 %) diminue de moitié par rapport à celui de 1970, tandis que celui des importations (+ 15,3 %) fléchit modérément. Pour la première fois, on voit apparaître un solde négatif (— 149 millions) vis-à-vis du monde malgré un solde positif supérieur à un milliard de francs dans la zone franc.

La moitié des échanges avec la C. E. E.

La C. E. E. fournit 60 % des importations et absorbe près de la moitié des exportations. En 1971, les échanges internes au Marché commun sont restés plus vifs que les échanges avec le reste du monde. Le taux de couverture continue à se dégrader ; la chimie minérale et la chimie organique sont en mauvaise position (le taux de couverture des engrais chimiques s'abaisse à 18 %), alors que dans l'ensemble la position commerciale des autres produits a tendance à s'améliorer.

Avec l'étranger, la progression des échanges est restée limitée : le taux de couverture s'est dégradé pour la chimie de base (minérale et organique) ; les autres postes l'améliorent, sauf la pharmacie pour laquelle le solde reste néanmoins largement positif.

Nos principaux clients et fournisseurs restent les mêmes.

Les seuls pays avec lesquels le taux de couverture du commerce extérieur s'est amélioré sont la R. F. A. (64 % contre 63 % en 1970) et le Royaume-Uni (75 % contre 71 %).

F. — L'EMPLOI

Depuis 1969, année durant laquelle l'augmentation des effectifs fut vive (3,6 %), la création d'emplois est revenue à un rythme moindre (2,6 % en 1970 et 1971), inférieur aux projections associées au VI^e Plan (moyenne de 3,4 sur 1970-1975). Rappelons que l'accroissement enregistré pour l'ensemble des salariés de toutes les branches (hors agriculture) est de 2,6 % en 1970 et de 1,3 % seule-

ment en 1971. Cependant, la durée hebdomadaire du travail, déjà moins élevée dans l'industrie chimique, a diminué, en 1971, plus qu'elle ne l'a fait dans les autres branches (— 1,8 % contre — 0,92 %).

Dans ce secteur, où les grands groupes étaient déjà largement engagés par des accords, la mensualisation n'a eu qu'une incidence relative.

G. — LES INVESTISSEMENTS

Après plusieurs années durant lesquelles les investissements ont été faibles, une nette progression s'était amorcée en 1969 et 1970. Les investissements, en 1971, se situent vraisemblablement à un niveau à peine supérieur à celui de 1970 (en francs courants). De son côté, le syndicat des constructeurs d'équipements pour la chimie note un chiffre d'affaires, en 1971, identique à celui de l'année précédente et un carnet de commandes peu rempli. La même stagnation est générale en Europe.

Les estimations, issues d'une enquête de *Chemical Age*, chiffrent à 13.912 millions les investissements en 1971, pour les secteurs chimie et pétrole, soit sensiblement moins que pour les principaux partenaires européens (République fédérale allemande : 14.903 ; Grande-Bretagne : 15.086, et Italie : 17.496). Les investissements en chimie organique lourde représenteraient la moitié du total des investissements dans l'industrie chimique ; si les investissements dans le caoutchouc synthétique apparaissent en progrès, ceux qui concernent les fibres chimiques marquent un net recul par rapport à 1970. Sur le plan régional, les pôles chimiques traditionnels sont confirmés, et parmi les sociétés, le nouveau groupe A. T. O. se détache par l'ampleur de ses projets.

En ce qui concerne le financement de l'industrie chimique, on doit noter que la reprise des émissions amorcée en 1969 s'est considérablement amplifiée en 1971, surtout celles concernant les obligations, tandis que les encours de crédit progressaient toujours vivement autant pour le court terme que pour le long terme.

III. — L'industrie automobile.

L'évolution au cours du premier semestre 1973, par rapport à la période correspondante de 1972, peut être résumée comme suit :

Production	+ 4,2%
Ventes à l'étranger.....	+ 5,9%
Immatriculations totales voitures particulières neuves..	+ 8 %
Voitures de construction française.....	+ 7,8%
Voitures importées.....	+ 8,4%

L'exportation de voitures particulières représente :

50,7 % de la production pour le premier semestre 1972 ;
51,5 % de la production pour le premier semestre 1973.

A cette date ne sont pas connus les éléments statistiques concernant les autres pays constructeurs. Des estimations portant sur les premiers mois du semestre permettent cependant de fournir les ordres de grandeur suivants :

	PRODUCTION	IMMATRICULATION	EXPORTATION
	(En pourcentage.)		
Allemagne	+ 8,5	— 5	+ 14
Grande-Bretagne	— 3,1	— 1	+ 4
Italie	— 22	— 15	— 20
Belgique		(1) + 15	
Japon	+ 12	+ 11	0

(1) Le premier semestre 1972 était anormalement bas (introduction de la T. V. A.).

On constate notamment un assez fort recul des constructeurs allemands sur leur propre marché; la pénétration des voitures étrangères passant de 24 à 27 %.

En Grande-Bretagne, les perturbations de la production facilitent dans une assez large mesure la pénétration des marques étrangères, qui atteint à présent environ 30 %. De même en Italie, la baisse de production freine le développement du marché mais stimule la pénétration étrangère qui progresse de 20 à 23 %. Enfin, les marchés du Benelux retrouvent leurs niveaux antérieurs, tandis que la conjoncture en Suisse est déprimée.

On peut donc dire que la situation de l'industrie française est d'une façon générale plus satisfaisante que celle de nos voisins,

l'augmentation de la production étant toutefois moindre que dans le passé (la grève de Renault en est pour partie responsable).

Le marché français reste actif tandis que l'importation de modèles étrangers reste à un niveau inférieur à celui de nos voisins constructeurs, avec un taux aux alentours de 20 % contre 30 % en Allemagne et en Grande-Bretagne (ces chiffres se rapportent au nombre de véhicules immatriculés ; en valeur, l'écart entre le taux est moins important, la France exportant surtout des petites voitures et important pour l'essentiel des voitures de milieu de gamme et pour un petit nombre seulement des voitures de bas ou de haut de gamme).

Le marché intérieur, représentant 50 % de ses débouchés, est actif. Il est possible que l'on assiste toutefois à un certain tassement en 1974. On ne peut cependant parler de saturation du marché, les ménages n'étant encore équipés qu'à 62 %. Mais la persistance de la crise pétrolière risque de remettre en cause toutes ces données.

Les raisons incitant à la prudence découlent également de la mise en place d'une politique anti-inflationniste, qui se traduit notamment par la limitation du crédit. On constate, d'autre part, une nette stagnation dans les ventes de voitures d'occasion, ce qui pourrait avoir des répercussions sensibles sur les ventes de voitures neuves. Cette situation provient du fait qu'avec l'équipement croissant des ménages le nombre de voitures vendues à titre de renouvellement s'élève constamment par rapport à celui des voitures vendues à titre de premier équipement ; la proportion par rapport à l'ensemble des ventes se situe actuellement aux alentours de 80 % pour la première catégorie.

Un déplacement de la date d'achat est beaucoup plus facile s'agissant d'un renouvellement que d'une première voiture ; le marché devient ainsi beaucoup plus sensible à la conjoncture.

S'agissant des exportations dans les pays développés, deux tendances s'opposent : d'une part, la demande des usagers vers les voitures françaises semble bien affirmée, d'autre part, les modifications de parités monétaires entravant les exportations allemandes ou japonaises aux États-Unis rendront la concurrence plus dure sur les marchés européens. La pénurie des produits pétroliers risque d'avoir de profondes conséquences sur nos exportations vers ces pays.

Pour les exportations vers les pays en voie de développement, les échanges sont en général réglés par des contrats : ceux-ci ne subissent que faiblement l'influence des fluctuations de conjoncture dans les pays développés et se caractérisent en général par des progressions régulières.

Au total, les perspectives de l'industrie automobile française seront inévitablement affectées par le ralentissement général qui pourrait se produire en 1974 et qui risque d'être considérablement amplifié si la crise pétrolière se confirme et s'aggrave.

La place de l'importation dans l'ensemble du marché reste raisonnable, surtout si l'on prend en compte l'interpénétration importante dans le cas de l'automobile, des économies dans la Communauté européenne. La place des marques étrangères devrait croître très légèrement dans les années à venir.

Quant à l'importation japonaise, elle ne se manifeste pour l'instant que faiblement en France, mais concurrence de plus en plus fortement l'industrie française sur ses marchés d'exportation.

La Régie Renault s'est imposée au cours des années comme l'un des grands constructeurs européens et même mondiaux. Elle s'est dotée d'un outil de production moderne. Ses services d'études sont en mesure de concevoir des modèles originaux et de bonne qualité sur toute l'étendue de la gamme ; enfin ses services commerciaux ont réussi à diffuser les voitures Renault dans la plupart des pays de tous les continents.

L'association avec Peugeot a été jusqu'ici très bénéfique aux deux partenaires, leur permettant d'amortir sur de plus grandes séries des études de plus en plus onéreuses et de rationaliser l'ensemble des travaux consacrés à la sécurité ou à la lutte contre les nuisances (pollution, bruit).

Depuis quelques années, la Régie nationale des Usines Renault a étendu son activité à l'ingénierie et à la fourniture d'usines complètes aux pays qui veulent développer une industrie de l'automobile ; des résultats intéressants ont été obtenus dans ce domaine, notamment en U. R. S. S.

D'autre part, la Régie nationale des Usines Renault a créé avec sa filiale Saviem un groupement d'intérêt économique : Trégie. Celui-ci est chargé d'étudier, dans l'optique de la construction automobile, les nouveaux moyens de transport de tous types dont on peut penser qu'ils pourront avoir des débouchés dans les dix à quinze ans à venir.

La Régie nationale des Usines Renault, premier groupe industriel français par son chiffre d'affaires, dispose à présent d'un maximum d'atouts pour valoriser sa position dans la compétition internationale.

IV. — Les industries mécaniques.

Le Comité « constructions mécaniques » du VI^e Plan a fait, au printemps 1973, le bilan de l'état de l'exécution du Plan dans les industries de sa compétence.

Au terme des deux premières années d'exécution, la progression annuelle moyenne de la production a été légèrement inférieure à 7 %. Les investissements ont pris un retard important. Cependant, la balance commerciale s'est améliorée pour atteindre l'équilibre.

En tenant compte de la conjoncture présente, le taux moyen annuel de la production est estimé à 7,7 % pour la durée du VI^e Plan (1971 à 1975).

Malgré une progression d'activité moins importante que celle fixée dans les objectifs du Plan, la réduction de la durée du travail plus forte que prévue, et une productivité apparente un peu plus faible, les besoins de main-d'œuvre restent conformes aux prévisions. Il persiste donc des difficultés de recrutement de main-d'œuvre ; particulièrement de main-d'œuvre qualifiée.

Le Comité estime donc nécessaire l'adoption de mesures propres à atténuer les difficultés rencontrées par les industries de son ressort, et à réduire les écarts par rapport aux prévisions de ce secteur prioritaire.

1. — *Analyse statistique.*

L'analyse du développement à long terme de la construction mécanique française de 1963 à 1972 montre que la dégradation du ratio investissements/C. A. H. T. (1) a été pratiquement continue, surtout depuis 1969, en dépit des investissements importants effectués en 1969 et 1970, passant d'un taux de 6,4 % en 1965, à 4,8 % en 1969 et 4,6 % en 1972. Il montre aussi la poussée des importations liée à l'insuffisance des moyens de production.

Il n'est pas possible d'effectuer une comparaison valable, pour la période 1969-1972 entre la France et les cinq autres pays principaux. Mais celle-ci a pu être établie entre la France et l'Allemagne fédérale comme le montre le tableau ci-après.

(1) Chiffre d'affaires hors taxe.

Construction mécanique.

(Comparaison France / R. F. A.)

PAYS	ANNEES	EFFECTIF milliers.	C. A. H. T. millions (2).	INVESTIS- SEMENT millions (2).	C. A. H. T.	INVESTIS- SEMENT effect.	INVESTIS- SEMENT C. A. H. T.	IMPOR- TATIONS (C. a. p.).	EXPOR- TATIONS (F. o. b.).	TAUX de couverture. (Pourcen- tage.)
France	1969	587,5	7.545,8	365,0	12,8	0,6	4,8	2.035,0	1.745,0	85,5
Allemagne (1).....	1969	2,19	1,97	2,78	0,90	1,33	1,42	1,03	4,12	336,5
France	1970	589,0	8.740,0	415,0	14,8	0,7	4,7	2.463,0	2.252,0	91,4
Allemagne (1).....	1970	2,18	1,39	2,72	0,91	1,28	1,38	1,18	3,85	298,5
France	1971	610,0	10.077,0	468,0	16,5	0,8	4,6	2.855,0	2.762,0	96,7
Allemagne (1).....	1971	2,18	1,85	2,24	0,85	1,00	1,22	1,19	3,57	290,7
France	1972	622,0	11.185,0	517,0	18,0	0,8	4,6	3.255,0	3.176,0	97,6
Allemagne (1).....	1972	2,20	1,68	2,42	0,76	1,13	1,46	1,15	3,51	298,4

(1) Pour France = 1. Allemagne = × fois la France.

(2) En dollars jusqu'à 1971 ; en unités de compte de la C. F. F. en 1972.

On peut remarquer notamment que la situation française s'est améliorée. Les ratios Allemagne/France sont passés (pour France = 1) :

— sur le plan de l'importance de la production et du chiffre d'affaires : de 1,97 à 1,68 ;

— sur le plan de l'exportation : de 4,12 à 3,31.

Mais le rapport des ratios investissements/C. A. H. T. est resté sensiblement constant : 1,42 — 1,46, il marque la permanence notoire du manque d'investissement dans la mécanique française. Cette constatation est grosse de conséquence pour l'avenir.

2. — Les tensions actuelles.

Deux tensions paraissent s'affirmer après l'été 1972. L'une concerne l'insuffisance des moyens de production. Il apparaît que dans l'ensemble de l'industrie le nombre d'entreprises empêchées de produire plus par manque d'équipement s'accroît depuis juin 1972 ; il en est de même dans l'industrie d'équipement depuis novembre 1972.

L'autre concerne la progression des offres d'emplois pour la transformation des métaux, qui ont à nouveau dépassé les demandes depuis juin 1972.

	JUIN 1972	SEPTEMBRE 1972	NOVEMBRE 1972
	(En milliers.)		
Offres	30,6	33,2	36,7
Demandes	23,2	25,6	26,7

Cela souligne la pénurie de personnel qualifié, particulièrement d'ouvriers professionnels P 2 et P 3.

Exécution du VI^e Plan.

Très vraisemblablement, la progression moyenne de la production de la construction mécanique n'atteindrait au cours du VI^e Plan qu'environ 7,7 % au lieu de 9 % : mais les effectifs nécessaires seraient assez conformes aux prévisions du Plan, en raison d'une réduction plus rapide de la durée du travail et aussi d'une productivité légèrement moins forte. Si les exportations

semblent devoir atteindre le taux moyen prévu (12 %), par contre les importations seraient supérieures d'un point environ (9,4 % au lieu de 8,5 %). Le solde des échanges qui devait être excédentaire de 1,5 milliard de francs en 1975 ne le serait plus que de 600 millions de francs.

Plusieurs observations importantes peuvent être déduites en conclusion de l'analyse statistique effectuée :

— la construction mécanique française se développe actuellement à des taux inférieurs à ceux prévus par le VI^e Plan, particulièrement dans le domaine des investissements ;

— la mécanique française a néanmoins, en raison du ralentissement de l'économie allemande, rattrapé une partie de l'écart qui la séparait de la mécanique allemande, au plan de la production tout au moins ;

— mais il n'en est pas de même sur le plan des investissements. Par conséquent au début de 1973, la mécanique française se trouve dotée d'un potentiel de moyens de production présentant une marge de souplesse très limitée, alors que l'Allemagne dispose encore de possibilités de production importantes. Si une accélération du taux de progression de l'économie française et de l'économie de nos principaux partenaires se confirme, le risque est très grand de voir se renouveler des goulots de livraison, et une accélération des importations des biens d'équipement ;

— les deux tensions les plus importantes s'exercent en matière de ressource de main-d'œuvre très qualifiée, et en matière de financement des investissements.

3. — *Analyse des difficultés rencontrées.*

a) *Emploi et formation.*

Selon une étude récente, les besoins annuels moyens, tant par fonction que par diplôme, calculés en 1970 n'ont pas à être rectifiés globalement. Les entreprises de la construction mécanique rencontrent de graves difficultés pour recruter le personnel qualifié dont elles ont besoin.

Certaines formations sont en régression. Le nombre de jeunes reçus au C. A. P. d'ajusteur, tourneur-fraiseur, chaudronnier et soudeur a diminué de 13.098 en 1970 à 12.140 en 1971.

D'autre part, les besoins dans ces spécialités s'accroissent également dans les autres industries de la transformation des métaux et dans tous les secteurs secondaires et tertiaires (transports) qui font appel à elles.

Les métiers de la mécanique sont-ils suffisamment attrayants ? Certains pensent que la profession n'offre pas à ses travailleurs des conditions plus mauvaises que celles des autres secteurs. D'autres, au contraire, estiment qu'il faut que celle-ci :

- améliore la garantie de l'emploi ;
- améliore la convention collective nationale ;
- utilise mieux les crédits dégagés pour la formation professionnelle, ceux-ci étant surtout axés sur la satisfaction des besoins propres et immédiats des entreprises, et non sur la formation générale.

Il y aurait lieu de favoriser la création et le développement des centres de formation et de perfectionnement technique inter-entreprises. Ce qui suppose des précisions sur la nouvelle réglementation relative à l'apprentissage et qu'il soit admis qu'une fraction des sommes dues au titre de la participation des employeurs au financement de la formation continue puisse servir à des investissements en locaux et en matériels.

b) Investissement.

On constate qu'il existe dans les entreprises un certain frein au « désir d'investir ». Pour les entreprises d'une certaine importance habituées à établir des programmes d'investissements à moyen terme, l'insuffisance des résultats financiers n'a pas toujours permis d'engager en totalité les programmes. Pour les entreprises plus moyennes, un climat d'incertitude, ainsi qu'une méconnaissance de l'évolution de la conjoncture, les ont détournées de mettre en place par anticipation les investissements nécessaires à l'expansion du marché.

4. — *Les mesures nécessaires.*

Les milieux spécialisés estiment que des mesures devraient être prises dans les domaines suivants :

a) Recherche et développement.

a) Accroissement des crédits globaux affectés à la recherche développement.

b) Meilleure information sur la lettre d'agrément pour financer le lancement et la fabrication de produits nouveaux.

b) Commerce extérieur.

a) Abaissement du coût de la garantie de change.

b) Maintien de l'octroi des prêts gouvernementaux et amélioration de leurs conditions.

c) Assouplissement et accélération de la procédure des crédits commerciaux afin de les adapter aux conditions de la concurrence pour certaines affaires particulièrement importantes.

c) Emploi.

a) Effort diversifié pour améliorer l'attrait et l'image de marque de la mécanique.

b) Effort d'information sur l'expansion et les besoins en main-d'œuvre des industries du secteur.

d) Investissement. — Financement.

a) Octroi d'une nouvelle tranche de crédits F. D. E. S. dont le critère d'attribution serait uniquement l'expansion de la mécanique.

b) Donner une impulsion aux investissements des clients de la mécanique :

— possibilité de choix, année par année, entre le régime des amortissements dégressifs et celui des amortissements linéaires ;

— institution d'une possibilité d'amortissement sur commandes anticipées, c'est-à-dire autoriser l'investisseur à commencer à amortir dès la passation de sa commande, de façon à l'inciter à

commander soit largement à l'avance, évitant l'inconvénient de délais allongés en période de surchauffe, soit au contraire dans les périodes de basse conjoncture ;

— suramortissement proportionnel au supplément d'investissement d'une année par rapport aux précédentes.

c) Donner une impulsion aux investissements des industriels de la mécanique eux-mêmes, par l'attribution, aux crédits professionnels, de conditions et de taux améliorés.

e) Marché.

a) Plus grande régularité des commandes publiques.

b) Solution des difficultés causées au transport routier de grosses masses indivisibles par l'extension du réseau routier général.

V. — Industries diverses.

A. — L'INDUSTRIE PAPETIÈRE

Un certain nombre d'opérations importantes ont permis de renforcer la structure des principaux groupes papetiers français.

Ces opérations étaient les suivantes :

— prises de contrôle par la Société Aussedat Rey des Papeteries de France ;

— cession par les Papeteries de France de son secteur « carton » à la Rochette Cenpa ;

— rachat, par la Banque de Paris et des Pays-Bas, de la participation majoritaire que détenait le groupe anglais Bowater dans les Papeteries de la Chapelle Darblay. Cette opération, à laquelle la Cellulose du Pin a également apporté son concours, a permis le rapprochement de Chapelle Darblay et des Papeteries Navarre dont Paribas et la Cellulose du Pin étaient les plus gros actionnaires. Elle est la seule qui ait donné lieu à l'intervention de l'I. D. I.

Depuis lors, les firmes intéressées ont entrepris les réorganisations industrielles et commerciales indispensables au succès des restructurations.

Sur le plan juridique, on peut simplement signaler, dans le cadre de la prise de contrôle des Papeteries de France par le groupe Aussedat Rey, l'absorption, par les Papeteries de France, de ses deux filiales papetières, les Papeteries du Souche et les Papeteries de Schwindenhammer.

B. — L'INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT

Issue des plus anciennes traditions artisanales, la fabrication des produits d'ameublement en France a amorcé depuis une quinzaine d'années sa mutation industrielle. Le tableau ci-dessous montre cependant le poids relativement important de l'artisanat dans le secteur :

EFFECTIF DES ENTREPRISES	NOMBRE D'ENTREPRISES	
	1966	1970
Artisanat :		
Moins de 10 salariés.....	17.599	16.423
Industrie :		
De 10 à 49 salariés.....	1.405	1.256
De 50 à 199 salariés.....	273	301
200 salariés et plus.....	30	53
	19.307	18.033

Il apparaît ainsi qu'en 1970, année pour laquelle les derniers chiffres ont été publiés par l'I. N. S. E. E., 90 % du secteur était encore constitué d'entreprises artisanales. Mais cette dispersion apparente doit être pondérée par le fait que 80 % de la production globale est assurée précisément par les entreprises se situant au niveau industriel, comme l'indique le tableau ci-après :

	1968	1970	1971	1972
	(En millions de francs.)			
Production globale (h. t.).....	4.417	5.500	5.900	6.400
Production des entreprises industrielles (h. t.)	3.536	4.400	4.720	5.120

Plus de 75 % des effectifs salariés sont employés par ces mêmes entreprises industrielles :

	1966	1971
Effectif global	85.500	90.400
Effectif des entreprises industrielles.....	63.900	68.000

La balance du commerce extérieur, qui présentait jusqu'en 1960 un solde largement positif (taux de couverture des importations par les exportations de 245 % en 1960) a subi un brutal renversement dès 1962 par suite notamment de la perte du marché de l'Afrique du Nord et de l'ouverture de la C. E. E. C'est ainsi que le taux de couverture se dégradant progressivement a atteint son point le plus bas en 1969 (20,5 %) pour reprendre ensuite une lente ascension portant ce taux de 29,2 % en 1970 à 34,6 % en 1972 et très vraisemblablement à 36 % pour 1973.

Efforts à l'exportation en vue du rétablissement de la balance du commerce extérieur, efforts de restructuration impliquant un large appel aux techniques modernes de la gestion et de l'innovation, telles sont les caractéristiques de l'activité de ce secteur parfaitement solidaire de l'organisation professionnelle qui le représente et coordonne l'ensemble des actions de sensibilisation, de formation et d'assistance technique qu'il requiert.

1. — *Une centrale originale d'exportation.*

Compte tenu de l'acuité de la concurrence étrangère, et tout particulièrement de celle de l'industrie belge et allemande du meuble sur le marché français, l'amélioration progressive du taux de couverture indiquée ci-dessus résulte déjà d'efforts très importants qui ont été réalisés à l'exportation par quelques entreprises des plus dynamiques du secteur. Mais afin d'accélérer cette tendance au rétablissement de l'équilibre de la balance conformément au rythme souhaité par le Comité sectoriel des industries du bois et de l'ameublement du VI^e Plan, il était nécessaire de faire en sorte que les petites et moyennes entreprises fort nombreuses, comme on le sait, dans ce secteur, accèdent à l'exportation sans pour autant qu'elles soient contraintes aux lourds

investissements commerciaux nécessaires que leur structure ne leur permet pas de réaliser. C'est dans ce but que l'Union nationale des industries françaises de l'ameublement (U.N.I.F.A.) seule organisation professionnelle représentative du secteur industriel de l'ameublement, a pris l'initiative de constituer tout récemment, après une étude préalable approfondie, une société anonyme à capital variable dénommée la Centrale de diffusion du meuble (Cedim). Etablie à Paris, elle est mise à la disposition de la profession et plus particulièrement des petites et moyennes entreprises afin de dégager celles-ci de tous les soucis inhérents à l'ensemble des techniques requises par le commerce international, tout en prenant en charge, au titre de client privilégié, la diffusion et la vente à l'exportation de leurs produits ayant subi avec succès l'épreuve des tests sur les marchés extérieurs. Au terme de ces tests de produits qui ont été déjà réalisés sur les marchés de la C. E. E., il semble possible de prévoir, dans les plus basses hypothèses, que cette centrale d'exportation réalise en 1974 un chiffre d'affaires de 4 millions de francs qui passerait progressivement à 12 millions en 1975 et 35 millions en 1977, tandis que dans l'hypothèse la plus favorable, ce chiffre évoluerait de 5,5 millions de francs en 1974 pour atteindre 17 millions en 1975 et 50 en 1977. Le phénomène d'entraînement, que pourra provoquer en outre l'activité de cette société d'exportation, en faveur de l'image de marque globale de la production française sur les marchés étrangers, peut laisser espérer que, dans le courant de la période du VII^e Plan, l'équilibre recherché de la balance du commerce extérieur du secteur, soit obtenue.

2. — *Un plan de restructuration dont la mise en œuvre a été appuyée par l'institution d'une taxe parafiscale.*

Ce plan fit l'objet du thème du congrès biennal de l'U.N.I.F.A. de 1970 dont les travaux permirent de dégager les objectifs recherchés par la restructuration du secteur et les moyens de les atteindre. Grâce à l'appui du Commissaire général au Plan et du Ministre du Développement industriel et scientifique qui ont bien voulu reconnaître son caractère exemplaire, ce plan de restructuration a été entrepris grâce à l'institution du Comité de développement des industries françaises de l'ameublement (Cofida). Créé par le décret n° 71-490 du 23 juin 1971, instituant par ailleurs une taxe parafiscale de 0,30 % sur les ventes de meubles et de sièges

réalisées par les entreprises des groupes 533 et 535 de la nomenclature des activités économiques de l'I. N. S. E. E., le Codifa a été chargé, grâce au produit de la taxe parafiscale :

— d'élaborer des programmes tendant à la rénovation des structures des industries de l'ameublement et à l'amélioration des conditions de production et de commercialisation et d'accorder son concours aux entreprises pour la réalisation de ces programmes ;

— de participer à des actions de promotion commerciale collective ;

— de contribuer à la formation professionnelle ;

— de procéder à toutes études d'ordre économique intéressant la profession.

Au terme de la période nécessaire à sa mise en place, à l'élaboration de son règlement intérieur, de ses critères d'intervention et de son budget, à la diffusion d'une plaquette d'information, et aux longues formalités administratives requises pour la mise à sa disposition des premières ressources de la taxe parafiscale, le Cofida est aujourd'hui en mesure d'entreprendre la mission qui lui a été confiée.

Cette mission — qui recouvre l'ensemble des efforts de restructuration préconisés par le Comité sectoriel des industries du bois et de l'ameublement du VI^e Plan — s'exerce à un double niveau, celui des actions collectives et celui des aides financières apportées par le Cofida aux opérations de restructuration et d'assainissement.

Les actions collectives, auxquelles ont été consacrés environ 18 % du budget, ont été conçues afin d'apporter au secteur un ensemble d'aides techniques et promotionnelles dans les domaines : des études spécialisées d'intérêt général, de la recherche esthétique contemporaine, de la formation professionnelle, ou de la connaissance des marchés extérieurs.

Si deux études ont d'ores et déjà été réalisées à l'initiative directe du Codifa (« la structure de la distribution » et « l'image de marque de l'industrie de l'ameublement »), la plupart de ces actions ont été déléguées par voie de convention, à divers satellites ou services spécialisés de l'Organisation professionnelle ou autres organismes préexistants tels que :

— le Centre technique du bois pour une assistance technique des entreprises en matière de finition ;

— Codachat, la Centrale d'achat de matières premières mises en place par l'U. N. I. F. A., pour une intensification de son action ;

— le C. P. A. L., Centre de productivité du secteur, qui apporte son concours actif au fonctionnement du bureau d'études du Codifa ;

— le C. R. E. A. C. (Centre de recherche esthétique de l'ameublement contemporain), Service de l'U. N. I. F. A. chargé par le Codifa d'accentuer l'innovation au niveau du secteur et la promotion tant internationale que nationale du mobilier contemporain français par tous moyens appropriés ;

— l'A. F. P. I. A. (Association pour la formation professionnelle dans les industries de l'ameublement) à laquelle ont été délégués, dans le cadre de la formation permanente, le recyclage et le perfectionnement des cadres et dirigeants d'entreprises.

Le financement des opérations de restructuration ou d'assainissement constitue l'essentiel des dépenses prévues par le comité puisque ce poste représente 80 % du budget global. C'est finalement essentiellement sous la forme de subventions que le Codifa a été autorisé, par le Ministère de l'Economie et des Finances, à intervenir.

Selon les critères généraux définis par la plaquette d'information qu'il a diffusée, le comité a ainsi, depuis le début de son fonctionnement, apporté son aide financière à 57 entreprises concernées par 14 programmes qui ont été agréés, dont l'exécution sera suivie année par année par les rapporteurs, et se traduisent :

— pour six d'entre eux, par des fusions allant de deux à six entreprises ;

— pour un, par une prise de participations croisées entre deux entreprises et l'absorption d'une troisième ;

— pour quatre autres, par la constitution de G. I. E., à vocation commerciale dans les secteurs de l'hôtellerie et de l'immobilier (installation de cuisines) ;

— pour deux programmes, par la constitution d'une S. A. R. L. à capital variable destinée à assumer l'exportation de six entreprises ;

— pour une autre enfin, par une opération de restructuration interne d'une entreprise performante, regroupant sur une nouvelle aire industrielle un ensemble d'ateliers et de dépôts épars dans un centre urbain.

Une accélération notable de ces actions du Comité de développement des industries françaises de l'ameublement est envisagée pour la durée de la dernière année du VI^e Plan, mais l'ampleur de la tâche ainsi entreprise et les difficultés de son accomplissement incitent à exprimer d'ores et déjà le souhait de voir reconduire au-delà de la période initiale de quatre ans, les moyens qui ont été donnés par le décret du 23 juin 1971.

Dans le domaine des interventions du Codifa au niveau des opérations de restructuration des entreprises, il est en outre regrettable que seul le principe de la subvention ait été retenu par le Ministère de l'Economie et des Finances. Les formes d'intervention initialement prévues au niveau des fonds propres des entreprises eussent sans doute permis un plus large champ d'action et la réalisation de plus nombreuses opérations de restructuration.

QUATRIEME PARTIE

LE SECTEUR DE L'ENERGIE

I. — BILAN ÉNERGÉTIQUE FRANÇAIS

1° Production.

(En millions de tonnes d'équivalent-charbon = T. E. C.)

	1963	1972
Houille et lignite.....	50,5	33,5
Gaz	7,4	11,6
Pétrole	3,5	2,1
Electricité hydraulique.....	14,6	16,2
Electricité nucléaire.....	>	4,6
Production totale.....	76	68

2° Consommation.

(En millions de tonnes d'équivalent-charbon = T. E. C.)

	1963	1972
Houille et lignite.....	72	46,9
Gaz	7,3	20,3
Produits pétroliers énergétiques.....	56,8	159,5
Electricité « primaire ».....	14,8	18,8
Consommation totale.....	150,9	245,5

3° Pourcentage de couverture de nos besoins.

Le pourcentage global de couverture de nos besoins énergétiques par nos ressources propres est tombé au cours de la dernière décennie de 50,4 % à 27,7 %. Il s'établit actuellement comme suit par produit :

- Charbon et lignite : 71 % ;
- Gaz : 57 % ;
- Pétrole : 1,3 % ;
- Electricité hydraulique et nucléaire : 100 %.

Ces chiffres font apparaître notre dépendance presque totale en matière de pétrole.

4° Evolution de la consommation par grands secteurs.

	1960	1972	EVOLUTION
	(En millions de T. E. C.)	(S. N. C. F. : 5,9)	(Pourcentages.)
Sidérurgie	19,8	22,4	+ 13
Transports	19,7	43,7	+ 125
Industrie	38,3	65,3	+ 71
Chauffage domestique.....	29,9	75,8	+ 153

Il ressort de ce tableau que la progression de la consommation d'énergie est essentiellement imputable au chauffage domestique et au transport routier. On notera, en revanche, la réduction de la consommation du transport ferroviaire pour lequel la dépense d'énergie par unité de trafic a diminué de moitié et la faible augmentation de l'énergie consommée par la sidérurgie bien que la production d'acier se soit accrue de 40 %.

5° Bilan pétrolier français.

a) Fournisseurs de la France.

En dehors de sa production intérieure pratiquement négligeable, la France fait appel, pour l'essentiel, au Moyen-Orient et à l'Afrique comme le montrent les chiffres suivants (en milliers de tonnes) concernant l'approvisionnement de nos raffineries pour nos besoins :

Golfe Persique	64.717 (56,9 %)
Moyen-Orient méditerranéen	10.430 (9,2 %)

Afrique du Nord.....	19.104 (16,7 %)
Nigeria, Gabon et Congo.....	14.352 (12,6 %)
U. R. S. S.	1.766 (1,5 %)
Vénézuela	1.806 (1,6 %)
Scandinavie	194 (0,2 %)

Comme on peut le voir, en dépit de l'effort de diversification dont fait souvent état le Gouvernement, *nos importations d'hydrocarbures proviennent à 80 % de pays arabes.*

b) Principaux utilisateurs d'hydrocarbures.

Les hydrocarbures sont principalement utilisés sous forme gazeuse ou liquide. Leur consommation se répartit comme suit (en 1970) par nature et grande catégorie de clients :

	(En milliers de tonnes)
Gaz liquéfié (utilisation domestique et industrielle) ..	2.488
Carburants autos	14.522
Gas-oil (essentiellement transport routier de marchandises)	5.729
Essences légères et pétrole (dont avion)	2.876,8
Fuel (principalement chauffage domestique).....	35.771,4
Fuel lourd :	
Industrie	18.709,5
E. D. F.	11.052,7
Soutes pour navires.....	4.864,2
Total produits énergétiques.....	96.087,3

En plus de leur utilisation proprement énergétique, les hydrocarbures sont employés également à *titre de produits de base pour la pétrochimie, de lubrifiant ou de revêtement routier.* A ce titre, 8.074.400 tonnes ont été consommées en 1972.

Cet élément est à prendre en considération lorsqu'on évalue notre degré de dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers.

6° *Cas particulier du gaz.*

a) Production (10⁹ thermies).

Évaluée en milliards de thermies (1.000 thermies = 0,15 T. E. C.), la production de gaz a été la suivante en 1972 :

Grisou	0,9
Gaz naturel	70
Gaz de raffineries.....	6,6

Total 77,5 (soit 11,6 millions de T. E. C.).

b) Importations (10⁹ thermies).

Gaz naturel 60,2 (soit 9 millions de T. E. C.).

La France couvre donc encore dans ce domaine plus de la moitié de ses besoins mais cette indépendance diminue chaque année, les importations progressant de 30 % à 40 % par an, tandis que notre production n'augmente que de 5 % (90 % du gaz naturel importé provient des Pays-Bas, le reste d'Algérie).

c) Principaux consommateurs de gaz (en millions de T. E. C.).

Sidérurgie	1,7
Industrie	7,9
Chauffage domestique	8,9
Transport	0,3
Divers, pertes et stocks.....	1,8

Total 20,6

d) L'effort d'exploration des gisements.

La recherche de gisements de gaz fait l'objet d'un effort soutenu d'exploration. En mer du Nord, par exemple, les groupes français ont déjà mis en évidence d'importantes réserves. Leur action est complémentaire de celle du Gaz de France, qui a accompli et poursuit un effort considérable d'acquisition de nouvelles ressources, portant d'ores et déjà nos approvisionnements à l'horizon 1980 à 30 milliards de mètres cubes.

II. — LA CRISE DE L'ÉNERGIE

1° *Situation actuelle.*

Ce vocable général de « crise » recouvre *deux phénomènes de nature fort différente*. En effet, lorsqu'on parlait, il y a quelques années encore de crise de l'énergie, on entendait par là le risque pour le monde de se trouver démuné d'ici la fin du siècle de ses ressources en hydrocarbures en raison de l'épuisement des réserves connues et même escomptées par la consommation sans cesse plus élevée des nations industrielles.

Pour alarmante que soit encore cette perspectives à moyen terme, *elle est aujourd'hui reléguée au second plan par la menace que fait aujourd'hui peser sur les nations économiquement développées, et en particulier sur l'Europe occidentale, la réduction sensible des livraisons d'hydrocarbures par les pays arabes dont nous tirons aujourd'hui plus de la moitié de nos ressources énergétiques.*

Dans la meilleure hypothèse, nous devons nous attendre, pour une large période, au *plafonnement de nos ressources en hydrocarbures* alors que toutes nos perspectives économiques à moyen terme étaient basées sur une progression de 10 % par an, les seuls produits pétroliers devant, en effet, selon nos prévisions, représenter, en 1980, de 71 % à 74 % de nos ressources énergétiques.

On juge par là de la brutalité du correctif à apporter à notre bilan énergétique, qu'il s'agisse des produits utilisés, des fournisseurs nouveaux à rechercher et des économies à réaliser.

2° *Palliatifs et remèdes.*

Il n'appartient pas à votre commission d'apprécier les motifs d'ordre politique qui ont créé cette situation, mais seulement d'étudier *les différents palliatifs ou remèdes* qui pourraient lui être apportés pour minimiser ses répercussions sur l'économie de notre pays et la vie même des Français.

Parmi les solutions envisageables, nous retiendrons *deux catégories de mesures*, celles à portée immédiate ou à court terme visant la *consommation*, celles à incidence moins rapide concernant la *production*.

a) Lutte contre le gaspillage.

Tous les spécialistes qui se sont penchés depuis dix ans sur le problème de l'énergie ont été unanimes à signaler l'énorme gaspillage de combustible et d'électricité qui s'effectue surtout dans les pays développés, tant pour la satisfaction des besoins individuels qu'au plan industriel. Ce gaspillage revêt les aspects les plus divers ; citons en quelques-uns : chauffage excessif des immeubles, abus de l'éclairage électrique, préférence donnée aux véhicules individuels sur le transport en commun (en particulier dans les villes) et au camion sur le chemin de fer et la voie d'eau, dépenses excessives d'eau chaude, mauvais réglage des machines thermiques, etc.

b) Amélioration du rendement.

Il est apparu que les pertes résultant de la transformation de l'énergie pourraient être, dans de nombreux cas, sensiblement réduites. C'est ainsi qu'une bonne isolation thermique permet de diminuer de 50 % l'effort de chauffage et qu'il est possible d'améliorer sensiblement le rendement des moteurs électriques et des appareils de grande diffusion tels que les postes de télévision — au nombre de 12 millions en France — (consommation ramenée de 350 watts à 150 par l'usage des semi-conducteurs).

c) Récupération de l'énergie.

Une possibilité intéressante de réduire les pertes d'énergie calorifique (qui est, comme on le sait, la plus coûteuse) consiste dans la mise au point de « systèmes intégrés » dont le principe réside dans la récupération maximale des calories produites. C'est ainsi que les eaux utilisées par les appareils ménagers actuellement rejetées aux égouts à une température encore élevée pourraient être récupérées en partie pour le chauffage des immeubles de même que la chaleur produite par les installations frigorifiques.

d) Exploitation maximale
des sources d'énergie « classiques » indigènes.

Le renchérissement considérable du prix des hydrocarbures devrait conduire à un réexamen de l'utilisation des sources d'énergie classiques directement contrôlées par nous ou par des

pays voisins ou amis. Une telle révision concerne en premier lieu le charbon dont nous-mêmes sommes mal pourvus mais dont nos partenaires européens, les pays de l'Est, l'Afrique du Sud et les Etats-Unis possèdent des réserves importantes, pratiquement « inépuisables » et d'exploitation facile.

Il importe donc que, dans le cadre européen, nous procédions à un réexamen de la situation et des possibilités productrices des mines en exploitation afin de sauvegarder ce potentiel énergétique précieux.

En outre, le charbon sera, dans l'avenir, indispensable comme matière première pour la carbochimie, la sidérurgie et même pour la production d'essence et de gaz ; des développements intéressants sont en vue pour cette dernière application.

Une nouvelle estimation des sites hydrauliques susceptibles d'être équipés dans des conditions économiques acceptables devrait également être entreprise au regard du renchérissement des produits pétroliers.

e) Augmentation des stocks.

Les réserves d'hydrocarbures (qui sont en principe de trois mois en ce qui concerne la France) devraient être accrues en prélevant au besoin sur les fournitures actuelles et portées à 120 jours (soit quatre mois) afin d'assurer une meilleure sécurité d'approvisionnement ; le même souci devrait conduire à la constitution de réserves de charbon et d'uranium.

f) Recours à l'énergie nucléaire.

Quelles que soient les solutions précédemment énoncées, la solution qui présente aujourd'hui la véritable chance de survie de l'économie de l'Europe et de la France est le recours à la technique nucléaire dont la Commission des Affaires économiques a demandé l'accélération dans tous ses rapports annuels (1).

En effet, si les matières radioactives n'existent pas en quantité illimitée, les gisements en sont répartis dans le monde entier et nous en possédons, pour notre part, des quantités assez importantes sur le sol même de la métropole.

On jugera des possibilités qu'offre l'uranium (principale source radioactive) en considérant que les réserves mondiales de ce métal sont évaluées, sur la base d'un prix de 200 dollars par kilogramme, à 1.150 milliards de tonnes d'équivalent-charbon (correspondant à

760 milliards de tonnes de pétrole) s'ils sont utilisés dans des réacteurs « classiques » et à 86.500 milliards de T. E. C. (57.600 milliards de tonnes de pétrole) en utilisant les surgénérateurs.

L'utilisation de l'uranium dans des conditions totales d'indépendance et de sécurité suppose cependant que l'Europe dispose d'*usines d'enrichissement* car, pour l'instant *seuls les Etats-Unis et l'U. R. S. S. sont en mesure de fournir l'uranium enrichi à 3 %* qui constitue le combustible des centrales nucléaires.

On estime, en général, que les moyens américains en matière de séparation isotopique sont à même de satisfaire les besoins de l'Europe jusqu'à la fin de la présente décennie. Il est donc vital pour la Communauté européenne que soit mise en chantier, dès 1974, une usine d'enrichissement.

Malheureusement, si cette nécessité apparaît à tous, *deux techniques s'affrontent* : celle de la diffusion gazeuse (seule industriellement au point et largement éprouvée), soutenue par les nations groupées au sein d'Eurodif (Belgique, Espagne, France, Italie et Suède) et celle de l'ultra-centrifugation dont les Hollandais se sont faits les promoteurs, suivis par les Anglais et les Allemands.

L'investissement à réaliser pour couvrir les besoins propres de l'Europe occidentale jusqu'en 1985 est estimé à 7 milliards de francs, soit la part française dans le programme « Concorde ».

C'est évidemment une dépense importante, mais nous estimons qu'aucun effort ne sera trop grand pour assurer à la France et à la Communauté européenne une autonomie énergétique sans laquelle, les événements actuels nous le montrent, il ne peut y avoir de véritable indépendance.

*

* *

En conclusion de cet examen de la situation énergétique, qui suppose, plus que toute autre, une coordination des efforts au plan européen, votre commission est, tout d'abord, convaincue de la nécessité absolue de la *création d'un Ministère de l'Energie* ou, à défaut, d'un *Secrétariat d'Etat*.

Seule, une autorité responsable au plan gouvernemental lui paraît, en effet, susceptible de coordonner les efforts et de définir et de soutenir une politique dans un domaine qui concerne non seulement tous les secteurs économiques mais notre défense nationale elle-même.

Nous estimons, en second lieu, qu'une revision de notre programme nucléaire s'impose avec le double objectif de lancer quatre centrales nucléaires de 1.000 mégawatts par an et de mettre en chantier, si possible dès le début de 1974 en collaboration avec nos partenaires d'Eurodif, une usine de séparation isotopique susceptible d'entrer en service en 1979 ou 1980.

Nous attendons sur ce point du Gouvernement qu'il prenne les décisions urgentes qu'appelle la situation.

Principaux Etats producteurs de pétrole et leurs réserves « prouvées » (1971).

	PRODUCTION	RESERVES	NOMBRE d'années de production au rythme de 1971.
(En millions de tonnes.)			
Etats-Unis	532	5.321	10
U. R. S. S.	353	11.214	28
Iran	227	7.929	35
Arabie Séoudite	222	20.757	94
Vénézuéla	184	1.986	11
Koweit	145	9.432	65
Libye	132	3.571	27
Irak	83	5.141	62
Canada	75	?	?
Nigéria	74	?	?
Abou Dhabi	45	?	?
Indonésie	44	1.486	34
Algérie	37	1.750	48

Pour l'ensemble du Moyen-Orient les réserves sont évaluées à 52.484 millions de tonnes correspondant à soixante-quatre années de consommation 1971.

CONCLUSION

En conclusion de cet avis sur le budget de l'industrie pour 1974, votre rapporteur pour avis tient à souligner les traits saillants de son analyse en ce qui touche à l'avenir.

L'évolution de la production industrielle française a continué d'être caractérisée par *une croissance globale satisfaisante*. Toutefois, divers éléments viennent teinter ce bilan général de touches d'insatisfaction, voire d'inquiétude.

L'année 1973 constitue l'année charnière du VI^e Plan. Celui-ci avait décidé que trois secteurs industriels seraient prioritaires : la construction mécanique, les télécommunications et les produits chimiques. Dans ces trois domaines, les choses sont assez loin d'être conformes aux objectifs du Plan. La progression d'activité de la construction mécanique est moins grande que celle qui avait été fixée et les investissements dans ce secteur ont pris un retard important. En outre, on enregistre une persistance des difficultés pour le recrutement de la main-d'œuvre, principalement pour les emplois qualifiés. Ces difficultés tiennent notamment à une réduction de la durée du travail plus forte et à une productivité plus faible que les prévisions, facteurs défavorables que ne parvient pas à compenser l'insuffisante croissance de l'activité productrice.

Dans la chimie, l'accroissement des ventes est sensible. Pourtant, les industriels sont inquiets. Ils se heurtent, en effet, à une pénurie des matières de base, principalement pour la pétrochimie. La crise pétrolière va naturellement aggraver les choses dans ce domaine. Au surplus, les industriels ont insuffisamment investi, souvent parce qu'ils s'inquiétaient des répercussions des mesures contre la pollution.

En matière d'électronique, d'informatique et de télécommunications, on assiste à un développement important des firmes étrangères, qui pose évidemment des problèmes de stratégie et de maîtrise économiques.

Les échanges extérieurs ont enregistré une croissance importante de nos exportations. Toutefois, ces dernières ne représentent encore qu'une part insuffisante du produit intérieur brut, si l'on fait la comparaison avec d'autres nations industrialisées comme l'Allemagne ou l'Italie.

Le point essentiel, sur lequel votre rapporteur tient à conclure, concerne *l'approvisionnement énergétique de la France*. Les événements récents du *Moyen-Orient* et la restriction des fournitures de produits pétroliers qui en découle, posent de graves et fondamentaux problèmes. Depuis des années, la France a poursuivi une politique énergétique fondée sur le pétrole, ce qui suppose un accroissement rapide et constant de nos approvisionnements jusqu'à la fin du siècle. Aujourd'hui, sous la pression des réalités, notre pays prend conscience du caractère aléatoire de cette politique dont nous ne sommes pas les véritables maîtres. Si, pour diverses raisons de caractère politique et diplomatique, la France n'est pas, pour l'instant, gravement atteinte par les mesures d'embargo, ces dernières nous démontrent cependant l'irréalisme d'une attitude fondée sur la croyance en un approvisionnement sans problème en produits pétroliers. Succédant à des hausses de prix de plus en plus rapprochées et fortes, l'incertitude actuelle remet fondamentalement en cause toute l'orientation de notre politique énergétique. Il faut aujourd'hui revoir complètement les données de **notre** équipement en centrales nucléaires et donc résoudre aussi **rapidement** que possible la question de l'approvisionnement en **uranium** enrichi de notre pays.

Enfin, il est justifié de *repenser le problème du charbon*. La France ne dispose pas de ressources naturelles qui lui permettent de miser sur une réserve nationale suffisante. Mais il lui est possible de s'approvisionner à des prix acceptables auprès de nombreux autres États, comme nous l'avons indiqué dans notre rapport.

*

* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan émet un avis favorable à l'adoption des crédits du Ministère du Développement industriel et scientifique relatifs à l'INDUSTRIE.

ANNEXES



ANNEXE I

LES ECHANGES DE LA FRANCE AVEC L'U. R. S. S. ET LES DEMOCRATIES POPULAIRES

Nos exportations de produits industriels vers l'U. R. S. S. et les démocraties populaires se sont fortement développées depuis 1969 : elles ont atteint 4,7 milliards de francs en 1972, soit un accroissement de moitié en trois ans.

Toutefois, en raison de l'accroissement encore plus rapide de nos ventes vers les pays industrialisés à économie de marché, nos exportations vers les pays de l'Est européen n'ont représenté que 3,6 % de nos exportations totales de produits industriels en 1972, alors que ce pourcentage était de 4 % en 1969.

Une analyse rapide de la structure de nos échanges aboutit aux constatations suivantes :

I. — Si nos achats de produits industriels finis en provenance de ces pays représentent encore un faible volume, nos *importations* portent essentiellement sur des demi-produits, tels que sidérurgiques, métallurgiques, chimiques, mais encore davantage sur des matières industrielles de base et à cet égard l'U. R. S. S. est un fournisseur important de coton brut, de certains minerais non ferreux et de métaux. Si les conditions commerciales ne sont pas moins favorables que celles des marchés mondiaux, nous nous efforçons de développer les contrats d'approvisionnement de matières de base à long terme avec les pays de l'Est. Cette orientation est déjà très largement mise en œuvre.

De même, dans le cadre de notre politique de diversification de nos sources d'approvisionnement en énergie, la France incite nos sociétés à répondre aux intentions de l'U. R. S. S. de développer la recherche et la mise en exploitation de ses gisements de pétrole, ce qui nous permettrait d'obtenir davantage de pétrole brut. Quant au gaz naturel, il convient de rappeler l'accord conclu en août 1972 entre les deux Gouvernements portant sur l'achat par la France de 2,5 milliards de mètres cubes de gaz par an et sur la fourniture par l'industrie française de tubes et d'autres éléments de pipe-lines.

II. — La situation de nos exportations se présente comme suit :

1° Dans le cadre de leur politique de planification économique, les démocraties populaires, et encore davantage l'U. R. S. S., n'acquièrent à l'Occident que des quantités tout à fait marginales de *biens de consommation*, les échanges de ces produits s'effectuant à l'intérieur du système d'interpénétration économique du Comecon.

2° Nos exportations industrielles sont donc constituées de *demi-produits*, tels que chimiques, sidérurgiques, et essentiellement par des ventes de *biens d'équipement*.

Il faut signaler à cet égard l'intérêt que représente pour nos firmes d'ingénierie et pour nos grandes sociétés industrielles, les contrats obtenus ces dernières années pour la livraison de grandes unités de production en U. R. S. S., ainsi que pour une moindre mesure, dans les démocraties populaires. En effet, répondant aux demandes d'équipement de technologie de pointe formulées par ces pays, elles acquièrent ainsi des possibilités de développement en ces domaines et des références sur le plan de la concurrence mondiale.

Les secteurs dans lesquels l'industrie française peut espérer pouvoir développer substantiellement ses exportations sont donc essentiellement ceux de technologie de pointe, couvrant des domaines aussi variés que l'ingénierie, les unités de production chimiques et pétrochimiques, mécaniques (matériels textiles notamment), électriques

et électroniques mais également certaines industries légères de transformation. C'est ainsi que récemment ont été conclus des contrats pour la fourniture d'unités de fabrication de parapluies, de chaussures, etc.

Par rapport à nos principaux concurrents nous nous situons de la façon suivante :

1° Ayant pénétré de longue date l'Europe danubienne, et disposant d'une puissance industrielle considérable, la République fédérale d'Allemagne a tout naturellement un volume d'échanges avec ces pays nettement plus élevé que celui qu'a acquis la France.

2° Intervenues sur les marchés d'Europe de l'Est depuis un ou deux ans seulement, les firmes japonaises, avec leur dynamisme bien connu, leur méthode de pénétration et leurs moyens d'action importants, deviennent rapidement un fournisseur très apprécié pour la fourniture d'unités de production par les organismes des pays de l'Est.

3° Depuis un an la concurrence des firmes des Etats-Unis, essentiellement en U.R.S.S., et bientôt en Pologne et en République démocratique allemande, se manifeste sur une grande échelle et est accueillie avec un vif intérêt par les autorités de ces pays. Un processus est ainsi engagé qui, s'il n'en est qu'à son début, peut prendre rapidement un grand essor, conditionné cependant en partie par l'octroi à l'U.R.S.S. de la clause de la nation la plus favorisée. Il convient cependant de remarquer que l'augmentation en pourcentage de ces ventes doit être tempérée par la reprise en considération du faible niveau qui avait été atteint antérieurement.

De ces analyses, il ressort que la fourniture de biens d'équipement à l'U.R.S.S. et aux démocraties populaires par l'industrie française se situe dans un contexte de concurrence internationale de plus en plus intense.

Cependant, parallèlement, le degré de développement qu'acquiert les économies des pays socialistes et leur volonté de s'ouvrir de plus en plus largement aux équipements de technologie avancée, provenant des pays industrialisés à économie de marché, laissent un large champ aux initiatives des sociétés françaises. Le Ministère du Développement industriel et scientifique met tout en œuvre pour inciter nos firmes, quelle que soit leur taille, à user de toutes les possibilités qui restent ouvertes malgré la concurrence des firmes d'autres pays.

III. — Le développement des bonnes relations entre les pays européens de l'Ouest et de l'Est, dont la France a été un des pionniers, a permis une meilleure connaissance des prévisions de développement réciproques et des moyens envisagés pour y répondre. Cette information générale permet d'accroître le volume des échanges non plus seulement par la conclusion de contrats commerciaux d'achat ou de vente de produits, mais également par des *opérations de coopération*, aux formes variées.

Comme les autorités économiques des pays de l'Est, la France considère, et le Ministère du Développement industriel et scientifique œuvre dans ce sens, que le développement de ces accords de coopération est un des moyens les plus prometteurs pour un accroissement plus rapide des échanges. Il convient de rappeler que la France a conclu des accords de coopération avec ces pays notamment avec l'U.R.S.S. en 1971, avec la Pologne en 1972 et en juillet 1973 avec la République démocratique allemande.

Du fait des difficultés qu'éprouvent l'U.R.S.S. et les démocraties populaires à placer certains de leurs produits sur le marché français, comme d'ailleurs dans les autres pays occidentaux, la conclusion d'opérations de coopération est la meilleure voie pour développer les ventes respectives d'articles ou de matériels les mieux adaptés au marché de chacun.

Il appartient aux firmes privées bénéficiant des mécanismes de concertation créés par les accords de coopération, de rechercher activement la signature de nouveaux contrats.

Evolution des échanges entre la France et les pays de l'Est européen.

	IMPORTATIONS FRANÇAISES en provenance.				EXPORTATIONS FRANÇAISES vers.			
	1969	1970	1971	1972	1969	1970	1971	1972
	(Millions de francs.)							
U. R. S. S.	1.061	1.130	1.442,2	1.487,2	1.372	1.517	1.419,3	1.718,9
Roumanie	278	296	346,3	447	372	456	616,6	682,1
Pologne	302	378	551,3	595	423	451	466,2	766,2
Bulgarie	91	105	118,6	114,4	128	265	267,3	143,9
Hongrie	157	150	164,6	253,3	210	259	402,3	456,2
Tchécoslovaquie	176	221	257,7	315,7	232	317	350,4	323,1
République démocratique allemande	260	235	314,7	415,8	138	331	521,2	703,2
Albanie	2	4	2,6	3,7	5	7	7,6	4,5
Total	2.327	2.519	3.198	3.632,1	2.880	3.603	4.050,9	4.798,1
Yougoslavie	247	279	328,6	473	412	687	768,6	869,8
Total avec la Yougoslavie.	2.574	2.798	3.526,6	4.105,1	3.292	4.290	4.819,5	5.667,9

**Structure des importations françaises
en provenance des principaux pays à commerce d'Etat, en 1972.**

	IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE :				
	U. R. S. S.	POLOGNE	ROUMANIE	REPUBLIQUE démocratique allemande.	YUGOSLAVIE
	(En millions de francs.)				
Total	1.487,1	595	447	415,8	473
Dont :					
Produits agricoles.....	154	149,3	44,8	116,3	95,2
Produits industriels.....	1.333,1	445,7	402,2	299,5	377,8
Dont :					
Matières premières.....	567	14,4	35,9	8,8	161,6
Demi-produits	109,4	16,3	86	65	40,3
Produits énergétiques....	568,9	161,3	108,6	2,3	>
Produits finis destinés à l'industrie	55,5	86	17	149,8	65,2
Produits finis destinés à la consommation.....	32,3	72,8	154,4	73,6	109,3

Echanges des principaux pays industrialisés avec les pays à commerce d'Etat (Chine comprise).

Moyenne mensuelle.

	IMPORTATIONS					EXPORTATIONS				
	1969	1970	1971	1972	Pourcentage d'augmentation entre 1969 et 1972.	1969	1970	1971	1972	Pourcentage d'augmentation entre 1969 et 1972.
	(En millions de dollars.)					(En millions de dollars.)				
U. S. A.	16,3	18,8	19	29,4	80	20,8	29,4	32	73,2	252
Japon	70,6	73,9	78,6	102,1	44	63,7	87	95,6	120,2	89
Bénélux'	14,1	15,8	19,8	24,4	73	13,7	16,1	15,9	23	68
France	45,2	44,6	55	69,6	54	50,8	61,2	70,7	84,2	66
République fédérale d'Allemagne	85	100	114,4	136,8	61	108,5	122,9	139,5	198	82
Italie	64,2	74,5	80,5	100,1	56	60,4	64	67,5	72,3	20
Grande-Bretagne	74,1	80	77,5	89,3	20	57,1	60,7	57,2	64	12

Source : O. C. D. E.

Structure des exportations françaises vers les principaux pays à commerce d'Etat en 1972.

	EXPORTATIONS VERS :				
	U. R. S. S.	Pologne.	Roumanie.	R. D. A.	Yougoslavie.
	(En millions de francs.)				
Total	1.718,9	766,2	682,1	703,2	869,8
Dont :					
Produits agricoles	318,3	237,9	23,3	30,5	152,3
Produits industriels :	1.400,5	528,2	658,8	672,6	717,5
Dont :					
Demi-produits	423,7	206	157,8	83,8	177,4
Produits finis destinés à l'industrie	641,2	222,7	282,5	553,8	329,2
Produits finis destinés à la consommation	311,5	70,6	184,3	19,5	168,1

ANNEXE II

LES ECHANGES DE LA FRANCE AVEC LA CHINE

Les relations économiques que la France entretient avec la Chine n'ont pas toujours été à la mesure des espoirs que pouvaient susciter l'état de nos rapports politiques conjugués aux besoins immenses dans ce pays. Toutefois, les récents développements des contacts entre les deux pays permettent un optimisme raisonnable.

I. — Evolution des échanges franco-chinois.

La chine est depuis 1967 notre second partenaire commercial en Asie après le Japon. Nos échanges, en plein essor en 1965 et 1964, ont accusé une nette reprise en 1970, après la régression enregistrée pendant la révolution culturelle.

L'année 1972 s'est traduite par une chute de nos exportations qui n'ont représenté que 50 % de leur niveau de l'année précédente. Cette régression résulte de l'absence de contrats industriels importants au cours des deux années antérieures, et de la chute, qu'il faut espérer momentanée, de nos ventes de camions.

ANNEES	IMPORTATIONS françaises en provenance de la République populaire de Chine.	EXPORTATIONS françaises vers la République populaire de Chine.	BALANCE commerciale en faveur de la France.	VOLUME global des échanges.
	(En millions de francs.)			
1964	52	249	+ 97	301
1965	215,6	296,6	+ 81	512,2
1966	266,1	454,8	+ 188,7	720,9
1967	237,5	460,1	+ 222,6	697,6
1968	263,5	432,8	+ 169,3	696,3
1969	395	232,7	— 162,3	627,7
1970	388	448,3	+ 60,3	836,3
1971	393,2	618,2	+ 225	1.011,4
1972	529,1	300,5	— 228,6	729,6

**II. — Situation des échanges franco-chinois
dans le commerce extérieur de la France.**

Les échanges franco-chinois se situent à un niveau moyen, comparable comme le montre le tableau ci-dessous à celui de nos échanges avec certains pays de l'Est européen.

	IMPORTATIONS FRANÇAISES EN PROVENANCE DE :			
	République démocratique allemande.	Roumanie.	Pologne.	Chine.
	(En millions de francs.)			
1971	314,7	346,3	551,3	393,2
1972	415,8	447	595	529,1

	EXPORTATIONS FRANÇAISES VERS :			
	République démocratique allemande.	Roumanie.	Pologne.	Chine.
1971	521,2	616,6	466,6	618,2
1972	703,2	682,1	766,2	300,5

Ils représentaient 0,43 % du commerce total de la France en 1971 et 0,31 % en 1972.

III. — Structure des échanges franco-chinois.

Jusqu'à présent, l'attitude des industriels français, peu intéressés par le marché chinois, a provoqué une très forte spécialisation des échanges commerciaux, et rendu fragile notre courant d'exportations.

Importations françaises en provenance de Chine.

Nos importations sont principalement constituées de produits traditionnels : soie grège, étain, produits d'origine animale, pelleteries et fourrures, huiles essentielles. Depuis 1969, nous recevons également de fortes livraisons de porcs (22 % du total de nos importations de Chine en 1971).

Importations françaises en provenance de la République populaire de Chine.

	1969	1970	1971	1972
	(En millions de francs.)			
Total des importations.....	395,2	388	393,2	529,1
Produits agricoles et alimentaires...	126,1	147,2	158,3	168,1
Dont viande de porc.....	(64,1)	(83,2)	(85,7)	(a)
Produits industriels.....	269,1	240,8	234,9	361
Dont :				
Huiles essentielles.....	(18,2)	(22,9)	(11,1)	(16,2)
Produits chimiques divers...	(13,2)	(17,5)	(25,9)	(a)
Soie	(66,8)	(63,6)	(45,8)	(68,5)
Cuirs, peaux et fourrures..	(47,2)	(28,8)	(43,7)	(63,6)
Étain	(25,9)	(37,6)	(38,4)	(30,8)

a) Chiffre non connu exactement.

Exportations françaises vers la Chine.

En 1971, la France, avec 111,3 millions de dollars, arrivait au quatrième rang des principaux pays industrialisés (1) pour les exportations tous produits vers la Chine, derrière le Japon (577,5 millions de dollars), le Canada (202,1 millions de dollars), la R. F. A. (138,6 millions de dollars) (2) (voir annexe).

Nos exportations étaient, en 1972, essentiellement constituées de biens d'équipement (37 % du total, dont 29 % pour les matériels de chemin de fer et de signalisation mécanique), de produits sidérurgiques (24 %), de produits chimiques, pharmaceutiques et textiles (17,5 %).

Exportations françaises vers la République populaire de Chine.

	1969	1970	1971	1972
	(En millions de francs.)			
Total des exportations.....	232,7	448,3	618,2	300,5
Produits agricoles et alimentaires (1).	(1) 69,1	(1) 92,6	(1) 0,86	(4) 0,2
Produits sidérurgiques	33,2	23,3	59,9	71,7
Nickel, aluminium, plomb	18	19,3	30,9	23,9
Matériels mécaniques et électriques..	32,7	74,3	70,7	122,1
Véhicules automobiles	32,2	(2) 173	(3) 380,7	(5) 13,9
Produits chimiques	30,5	42	32,7	31,8

(1) Blé en totalité.

(2) Dont camions 145,9.

(3) Dont camions 364,8.

(4) Pas d'exportation de blé en 1972.

(5) Pas d'exportation de camions.

(1) Australie et Singapour ne sont pas pris en considération.

(2) Il peut être intéressant de remarquer que les exportations vers la République populaire de Chine ne représentaient, en 1971, que 0,24 % des ventes japonaises dans le monde, 0,35 % des ventes de la République fédérale allemande et 1,14 % des ventes canadiennes.

IV. — Perspectives d'avenir.

A. — *Activité nouvelle et soutenue de nos exportateurs.*

De nombreuses missions d'industriels français se sont rendues en Chine depuis un an et demi et ont pu ainsi nouer des contacts multiples et parfois fructueux.

B. — *Modification de la politique chinoise dans le domaine du commerce extérieur.*

Il semble que depuis 1970, on assiste, en Chine populaire, à un redressement économique généralisé et la Chine s'ouvre davantage au commerce international.

Ces indices, un recours récent au crédit, et des raisons d'ordre tant politique que technique font naître pour la France des espoirs, certes mesurés, mais non négligeables. Le mois dernier une importante mission du Conseil chinois pour le développement du commerce international a été reçue par le C.N.P.F. et a pu s'informer de nos techniques de pointe. L'année 1973 devrait marquer un tournant dans le domaine des relations économiques entre la France et la Chine.

C. — *Contrats signés et affaires en discussion.*

Parmi les nombreuses affaires en négociation, la plus importante concerne la pétrochimie (le montant de la commande s'élèverait à 1,2 milliard de francs).

Dès le mois de mai de l'année prochaine les industriels français auront la possibilité de saisir les chances qui s'offrent à eux sur le marché chinois en faisant la preuve de leur efficacité à l'Exposition française de Pékin.

Exportations vers la Chine.

Fournisseurs de la République populaire de Chine en 1971.

(Chiffre O. C. D. E.)

	(En millions de dollars.)
Japon.	577,5
Canada.	202,1
R. F. A.	138,6
France.	111,3
Royaume-Uni.	62,1
Italie.	59,2